

PROSPECTUS CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable de droit
luxembourgeois (SICAV) conforme à la Directive européenne
sur les OPCVM

10 MARS 2021

Les souscriptions aux Actions de CARMIGNAC PORTFOLIO ne sont valables que si elles sont faites sur base du prospectus en vigueur, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Ni la remise de ce prospectus, ni l'offre, l'émission ou la vente d'Actions de la Société ne constituent une affirmation selon laquelle les informations données dans ce prospectus seront en tout temps exactes postérieurement à la date du prospectus. Afin de tenir compte de changements importants, ce prospectus sera mis à jour le moment venu étant entendu que tout lancement d'un nouveau Compartiment fera l'objet d'une mise à jour du prospectus.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le présent prospectus et dans les documents mentionnés par ce dernier et pouvant être consultés par le public.



TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE.....	3
LES ACTEURS.....	5
PARTIE A :	6
LES COMPARTIMENTS DE CARMIGNAC PORTFOLIO.....	6
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE	6
CARMIGNAC PORTFOLIO GREEN GOLD	13
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY	20
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND	26
CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND	33
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE	39
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS.....	47
CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES.....	54
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT	60
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE	66
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE	73
CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT	78
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT(JUSQU'AU 15 AVRIL 2021)	83
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT(A PARTIR DU 15 AVRIL 2021)	89
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE	96
CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE ALLOCATION 2024.....	104
CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT GLOBAL EQUITIES.....	109
CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED.....	114
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN.....	120
CARMIGNAC PORTFOLIO ALPHA THEMES.....	125
CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XPERIENCE	130
CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECONOMY	136
Partie B :	142
PARTIE GENERALE.....	142
1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE	142
2. OBJECTIF ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE.....	143
3. ACTIFS ELIGIBLES ET RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT.....	144
4. DESCRIPTION DES RISQUES	154
5. CONSEIL D'ADMINISTRATION	156
6. SOCIETE DE GESTION	156
7. DEPOSITAIRE	157
8. AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DE DOMICILIATION, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR	158
9. GESTIONNAIRE FINANCIER	159
10. LES ACTIONS.....	159
11. EMISSION D' ACTIONS, PROCEDURE DE SOUSCRIPTIONS ET DE PAIEMENTS	160
12. RACHAT D' ACTIONS.....	162
13. CONVERSION D' ACTIONS.....	163
14. DIVIDENDES.....	164
15. ETABLISSEMENT DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE.....	165
16. SUSPENSION TEMPORAIRE DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE, DES EMISSIONS, RACHATS ET CONVERSIONS DE TITRES.....	167
17. FISCALITE	168
18. ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES	169
19. RAPPORT DE GESTION/COMPTES ANNUELS ET SEMESTRIELS	169
20. CHARGES ET FRAIS.....	170
21. LIQUIDATION – DISSOLUTION DE LA SOCIETE OU DE COMPARTIMENTS ET/OU DE CLASSES	172
22. FUSION – DIVISION DE COMPARTIMENTS DE LA SOCIETE ET/OU DE CLASSES D' ACTIONS	173
23. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET ENREGISTREMENTS TELEPHONIQUES	174
24. INFORMATIONS GENERALES ET DOCUMENTS DISPONIBLES	175
25. INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS SUR LES RISQUES LIES A CERTAINS INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES.....	175
26. CONTRIBUTION DES INSTRUMENTS DERIVES DANS LA GESTION DES COMPARTIMENTS.....	181
27. RECOURS A DES INDICES DE REFERENCE	182
28. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE	184
29. RISQUES DE DURABILITE (article 6 du SFDR)	184
LISTE DES COMPARTIMENTS ET CLASSES D' ACTIONS	188

GLOSSAIRE

Les termes commençant par une majuscule et les abréviations utilisés dans le présent prospectus ont la signification qui leur est donnée dans le Glossaire ci-dessous. En outre, l'usage du singulier emporte le pluriel et inversement, et l'usage du masculin emporte le féminin et inversement. Tout terme qui n'est pas repris dans le Glossaire mais qui est défini dans la Loi de 2010, telle que définie ci-après, aura le sens qui lui est donné dans ladite Loi.

Action de capitalisation ou Action ACC	une Action, telle que définie ci-après, qui ne distribue pas de bénéfices aux Actionnaires
Agent administratif	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
FIA	un fonds d'investissement alternatif conforme à la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.
Droit applicable	toutes les lois, réglementations, circulaires et dispositions qui s'appliquent, en tant que de besoin, à la Société ainsi qu'à ses activités, directement ou indirectement
Statuts	les statuts de la Société, telle que définie ci-après
Conseil d'administration	le conseil d'administration de la Société, telle que définie ci-après
Carmignac Group	les entités Carmignac, les OPCVM/FIA gérés par ces entités et les employés de Carmignac
CEST	l'heure d'été d'Europe centrale (<i>Central European Summer Time</i>)
CET	l'heure d'Europe centrale (<i>Central European Time</i>)
CHF	le franc suisse
Classe	une classe d'Actions, telles que définies ci-après. Chaque Classe (ou Classe d'Actions) peut présenter des caractéristiques distinctes en termes, notamment, de coûts, de commissions, de souscription, de rachat, de conditions d'accès, de participations, etc.
Société	CARMIGNAC PORTFOLIO, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois conforme à la Directive OPCVM à Compartiments multiples, tels que définis ci-après
CSSF	la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de contrôle financier luxembourgeoise
Dépositaire	BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg
Agent de domiciliation	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
ESMA	l'Autorité européenne des marchés financiers (<i>European Securities and Markets Authority</i>)
UE	l'Union européenne
EUR	l'euro, la devise de la zone euro
FATCA	la loi américaine sur la conformité fiscale des comptes à l'étranger (<i>Foreign Account Tax Compliance Act</i>)
GBP	la livre sterling, la devise du Royaume-Uni
Action de distribution ou Action DIS	une Action, telle que définie ci-après, qui distribue des bénéfices aux Actionnaires
Commissaire aux comptes indépendant	PricewaterhouseCoopers Société coopérative
Gestionnaire financier	le Gestionnaire financier des Compartiments (c.-à-d. l'entité indiquée dans la fiche descriptive relative à chaque Compartiment à la Partie A du prospectus)
DICI	Document d'information clé pour l'investisseur
Loi de 1915	la Loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée
Loi de 2010	la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée et complétée par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016
Société de Gestion	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
MiFID 2	la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers
VNI	Valeur nette d'inventaire
OCDE	l'Organisation de coopération et de développement économiques
Agent payeur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Agent de registre et de transfert	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
SFDR	Le règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (également appelé « Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable »)
Action	une Action de tout Compartiment, tel que défini ci-après, de la Société
Classe d'Actions	voir la définition de « Classe » ci-dessus
Actionnaire	toute personne physique ou morale qui détient des Actions d'un Compartiment

Compartiment	tout compartiment d'investissement (c'est-à-dire une masse distincte d'actifs) de la Société, tel que décrit plus en détail dans la Partie B du présent prospectus
OPC	un organisme de placement collectif qui n'est pas un OPCVM, tel que défini ci-dessous
OPCVM	un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, c'est-à-dire un organisme de placement collectif conforme à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée et complétée
Sous-jacent(s)	actif(s) dans le(s)quel(s) un Compartiment peut investir, conformément à sa politique d'investissement et dans les limites de la Loi de 2010
USD	le dollar des Etats-Unis d'Amérique
Jour de valorisation	un jour au cours duquel la VNI d'un Compartiment est calculée

SIEGE SOCIAL

5, Allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARMIGNAC PORTFOLIO

- M. David OLDER, Président du Conseil d'administration
Responsable actions, Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch
- Monsieur Edouard CARMIGNAC, Administrateur
Directeur général de Carmignac Gestion S.A., Directeur de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
- Monsieur Eric HELDERLE, Administrateur
Administrateur de Carmignac Gestion S.A., Directeur général et Président du Conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
- Monsieur Jean-Pierre MICHALOWSKI, administrateur indépendant
Senior Country Officer de Credit Agricole C.I.B.

SOCIETE DE GESTION

Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
7, rue de la Chapelle
L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.

- Monsieur Eric HELDERLE, Président du Conseil d'administration
Directeur général de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. et Administrateur de Carmignac Gestion S.A.
- Monsieur Edouard CARMIGNAC, Administrateur
Président du Conseil d'administration et Directeur général de Carmignac Gestion S.A.
- Monsieur Cyril DE GIRARDIER, Administrateur
- Monsieur Christophe PERONIN, Administrateur
- Madame Pascale GUILLIER, Administratrice

DELEGUES A LA GESTION JOURNALIERE DE CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.

- Monsieur Eric HELDERLE
- Monsieur Giorgio VENTURA
- Monsieur Mischa CORNET
- Monsieur Cyril DE GIRARDIER
- Madame Jacqueline MONDONI

DEPOSITAIRE

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg
60, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

AGENT DE DOMICILIATION, AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

GESTIONNAIRE FINANCIER (indiqué pour chaque Compartiment)

- La Société de Gestion, ou
- Carmignac Gestion S.A., 24, Place Vendôme, 75001 Paris, France

COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

PARTIE A : LES COMPARTIMENTS DE CARMIGNAC PORTFOLIO

Partie A, « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » – 1

CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 30 juin 1999.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. De surcroît, le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence est l'indice Stoxx 600 NR (EUR) (SXXR). L'indice Stoxx Europe 600 est dérivé de l'indice Stoxx Europe Total Market (TMI) et constitue un sous-ensemble de l'indice Stoxx Global 1800. Avec un nombre fixe de 600 composantes, l'indice Stoxx Europe 600 représente les sociétés de petite, moyenne et grande capitalisation de 17 pays d'Europe. Il est calculé en euro, dividendes nets réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.stoxx.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Stratégie actions Le Compartiment investit principalement dans des actions de l'Union européenne. Le Compartiment peut également investir dans des actions de pays de l'OCDE n'appartenant pas à l'Union européenne. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment cherche à investir dans des entreprises qui affichent des taux de réinvestissement élevés et une rentabilité récurrente. En outre, le Compartiment adopte une approche socialement responsable faisant appel à des filtres positifs et négatifs pour identifier les entreprises présentant des critères de croissance durable à long terme. Une analyse fondamentale approfondie est effectuée sur la base des états financiers et d'autres sources d'informations qualitatives afin de déterminer les perspectives de croissance des entreprises et leur inclusion potentielle dans le portefeuille. La sélection finale des valeurs s'effectue de manière totalement discrétionnaire en fonction des attentes du gérant, à la lumière d'une analyse financière et extra-financière. La stratégie d'investissement est conduite au moyen d'un portefeuille d'investissements directs dans des titres. La stratégie d'investissement est susceptible, dans une moindre mesure, d'utiliser des produits dérivés sur les marchés d'actions, de change, de taux et de crédit. Stratégie de change Les interventions sur le marché des changes, liées aux anticipations de l'évolution des différentes devises, sont déterminées par l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de

	l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère, ou directement via des produits dérivés de change. Stratégie de taux et de crédit Le Compartiment peut également investir dans des obligations, des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, libellés en devise étrangère ou en euro. Ces investissements poursuivent un objectif de diversification. Les investissements sur les marchés obligataire et du crédit sont sélectionnés sur la base d'une analyse des politiques monétaires des banques centrales, d'une étude financière sur la solvabilité de l'émetteur et à des fins de construction de portefeuille. L'ensemble de ces travaux conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment au crédit et aux obligations. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour chaque thème d'investissement. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement Responsable de Carmignac. Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. (2) Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG. (3) Filtrage positif des entreprises qui apportent une contribution jugée positive à 4 objectifs principaux de durabilité : les besoins fondamentaux, l'autonomisation, le changement climatique et le capital naturel. (4) Exclusion des entreprises qui contribuent négativement aux objectifs mentionnés au point 3. En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations en actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises. Émissions de CO2

	Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence, mesurées par l'intensité de carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille ; types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Le Compartiment investit principalement dans des actions et autres titres donnant ou pouvant donner un accès direct ou indirect au capital ou aux droits de vote des sociétés sur les marchés de l'Union européenne. A titre complémentaire, le Compartiment peut investir dans des actions de pays de l'OCDE. La part investie dans des actions de pays émergents n'excédera pas 10% de l'actif net du Compartiment. Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir, à titre accessoire, dans des titres de créance (p. ex., des obligations à taux fixe et/ou variable, émises par des gouvernements ou des entreprises) et/ou des instruments du marché monétaire, sans restriction concernant la durée ou l'allocation entre les émetteurs privés et publics. Le Compartiment peut investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », dans la limite de 10% de l'actif net. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée. Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationales. Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net. Dérivés Dans le but de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés tels que les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme (futures/forward), les swaps (y compris les swaps de performance), les CDS (swaps de défaut de crédit), les indices de CDS, les swaptions et les CFD (contracts for difference) sur un ou plusieurs sous-jacents, à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille : - actions ; - devises ; - obligations ; - dividendes ; - crédit ; - volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ; - matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 10% de l'actif net) ; et

	- ETF (instruments financiers). L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés et stratégies d'instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés actions, dérivés de change, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés de volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés sur matières premières, dérivés de taux d'intérêt, « long/short » et « short only » devises. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir dans des titres intégrant des dérivés (notamment des warrants, « p-notes », obligations convertibles et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II. de la partie B du prospectus). OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Le gérant peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM ou autres OPC, dans la limite de 10% de l'actif net. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières et autres avoirs dans lesquels le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de liquidité, le risque ESG, le risque de contrepartie, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de perte en capital, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

	Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du SFDR, dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques ou morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs internationales. Du fait de l'exposition du Compartiment sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du SFDR, dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure****
A EUR Acc	EUR	LU0099161993	Capitalisation	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807688931	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807689079	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0807689152	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU0294249692	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992628775	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992628858	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

F EUR Y DIS	EUR	LU2139905785	Distribution (annuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992628932	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992629070	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
X EUR ACC	EUR	LU2154448133	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W EUR ACC	EUR	LU1623761951	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU2206982626	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

** Accessible à une sélection d'investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, autorisés par la Société de Gestion de manière discrétionnaire.

*** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires.

**** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR, à l'exception des Actions X en EUR, lancées au prix initial de 10.000 EUR.

Jour de valorisation de la Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
X	Max. 4%	0	0	Max. 2,00%	Max. 0,30%	Oui (à partir du 31/03/2021)
W	0	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission de performance pour les actions A, E et F :					

	La commission de performance est calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de valorisation de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice Stoxx 600, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. <u>Commissions de performance pour les actions X (à partir du 31/03/2021) :</u> Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La période de performance pour le premier exercice court de la date de lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, jusqu'à la fin du premier exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. La commission de performance est calculée et comptabilisée séparément pour chaque classe d'actions. La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de référence. La commission de performance de 20% est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'Indicateur de référence au cours de la période de performance. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le début de l'application des commissions de performance (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans commence lorsque la commission de performance est payée et tous les cinq ans lorsqu'aucune commission de performance n'a été payée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un Compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de performance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de performance pourrait également être due si la classe d'actions a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Pour plus d'illustrations et d'exemples concrets sur la méthode de calcul de la commission de performance, veuillez vous reporter au chapitre 20, paragraphe 3 du présent prospectus. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice Stoxx 600 NR (EUR) (SXXR), calculé dividendes nets réinvestis.
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO GREEN GOLD	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 3 mars 2003.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. De surcroît, le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche thématique fondée sur une contribution environnementale positive. Le Compartiment cherche à investir au moins 60% de son actif dans des entreprises dont l'activité contribue à atténuer le changement climatique, selon la taxonomie de l'UE. Des informations détaillées sur la manière dont l'approche thématique est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526(« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de référence	Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son indicateur de référence, l'indice MSCI AC WORLD NR (USD) (code Bloomberg : NDUEACWF), calculé dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés et émergents. Il est calculé en dollar américain, dividendes nets réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la section 27 du Prospectus.
Stratégie d'investissement	« Green Gold » (l'« or vert ») renvoie à l'environnement et englobe à la fois la transition énergétique et les produits et services à haut rendement énergétique requis pour la conception de solutions à faible intensité de carbone, par opposition à l'« or noir » qui fait quant à lui référence aux combustibles à base de carbone (en particulier le pétrole), lesquels ont un impact négatif majeur sur l'environnement. • « GREEN » fait référence à l'environnement et, de façon indirecte, à des thématiques telles que la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique. • « GOLD », dans l'appellation « Green Gold », doit être compris comme soulignant l'importance de la transition énergétique pour notre planète. Il ne s'agit pas d'une référence au métal précieux qu'est l'or. Le Compartiment adopte une approche socialement responsable en matière d'environnement et investit de façon thématique dans des actions de sociétés fournissant des produits ou des services qui, de l'avis du gérant du fonds, contribuent à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre de cette approche, la stratégie investira dans des sociétés qui proposent des solutions à faible intensité de carbone, rendent possible une réduction des émissions, ou s'engagent dans des activités contribuant à une transition vers des émissions nettes nulles d'ici 2050, y compris des sociétés impliquées dans l'extraction plus efficace des matières premières, un domaine crucial s'agissant de l'atténuation du changement climatique. Le Compartiment s'appuie également sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces derniers s'appliquent aux émetteurs d'actions et d'obligations privées. L'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (« analyse ESG intégrée ») est incorporée dans le processus d'investissement mis en œuvre par l'équipe d'investissement, sur la base de recherches propriétaires et externes.

	L'univers d'investissement est soumis à un filtrage négatif impliquant l'exclusion de secteurs, voire d'entreprises qui ne répondent pas aux normes environnementales, sociales et de gouvernance (« Filtrage négatif/Exclusion »). Un filtrage positif est également appliqué pour identifier les entreprises qui apportent une contribution positive à l'environnement (« Filtrage positif »). Voir ci-après la section « Analyse extra-financière » pour plus de détails. La stratégie d'investissement est conduite au moyen d'un portefeuille d'investissements directs dans des titres. La stratégie d'investissement est susceptible, dans une moindre mesure, d'utiliser des produits dérivés sur les marchés d'actions, de change, de taux et de crédit, sans contrainte en termes d'allocation entre les secteurs, zones géographiques ou types de titres. Ces investissements peuvent également être effectués indirectement par le biais d'OPCVM et autres OPC. La stratégie d'investissement recourt à des analyses bottom-up, complétées par une approche top-down fondamentale. La sélection de valeurs est totalement discrétionnaire et résulte de l'anticipation du gérant sur la base d'une analyse financière et extra-financière. Elle n'est soumise à aucune restriction en termes de région ou de capitalisation boursière. L'exposition géographique résultera de la sélection de valeurs.
Analyse extra-financière	Objectif d'investissement durable Le Compartiment a pour objectif d'investissement durable, au sens de l'article 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), d'investir au moins 60% de ses actifs dans des entreprises dont l'activité contribue à l'atténuation du changement climatique et à des changements environnementaux positifs. L'univers d'investissement permettant de mesurer l'objectif d'investissement durable a été composé à partir d'une analyse exclusive visant à identifier les entreprises dont les revenus provenant d'activités économiques sont considérés comme durables sur le plan environnemental selon les normes de la taxonomie de l'UE (Règlement UE 2020/852). L'univers d'investissement du Compartiment est aligné sur l'objectif de produire un changement environnemental positif et de contribuer à l'atténuation du changement climatique. La description complète de l'objectif d'investissement durable, mis à jour trimestriellement, figure dans les directives ISR, disponibles sur le Site Investissement responsable de Carmignac (voir lien ci-dessus). Le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique en matière d'émissions de carbone, mais cherche à investir dans des sociétés qui offrent des solutions à faible émission de carbone (p. ex. fournisseurs d'énergie renouvelable) ou contribuent à la chaîne d'approvisionnement verte (p. ex. stockage de l'énergie) et qui réorientent leurs besoins énergétiques vers des sources plus propres (p. ex. exploitation minière). Type d'approche Ce Compartiment adopte une démarche thématique fondée sur des filtres négatif et positif impliquant le recours aux approches « best-in-universe » et « best-efforts », en fonction du thème d'investissement. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Présentation détaillée de la mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% : Un filtrage positif de l'univers d'investissement vise à identifier trois types d'entreprise offrant des solutions pour atténuer le changement climatique : ○ Les entreprises qui fournissent des produits et services sobres en carbone, comme les énergies renouvelables ○ Les entreprises qui fournissent des produits et services permettant à d'autres activités de réduire leurs émissions ou d'atteindre des objectifs de faibles émissions de carbone

	○ Les entreprises qui contribuent à la transition vers un niveau net d'émissions atteignant zéro en 2050, en mettant en œuvre des objectifs détaillés de réduction des émissions de carbone et en s'engageant résolument en faveur des énergies renouvelables. Des critères extra-financiers sont pris en compte dans la définition et le filtrage de l'univers d'investissement, puis dans la construction du portefeuille et la sélection définitive des valeurs. Exemples de critères extra-financiers Environnemental : Le Compartiment se préoccupe de la durabilité environnementale des entreprises dans lesquelles il investit et utilisera des données scientifiques pour évaluer les progrès et la contribution à l'atténuation des gaz à effet de serre, tout en maintenant des normes minimales en matière de critères sociaux et de gouvernance. Les indicateurs liés au climat incluront l'intensité carbone (tonnes de dioxyde de carbone par million de dollars [tCO₂/mUSD]), les émissions totales de carbone (tonnes de dioxyde de carbone), les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (tonnes/CA), la production totale d'énergie renouvelable (tonnes de dioxyde de carbone par kilowattheure [tCO₂/kWh]), les émissions de carbone économisées (tonnes de dioxyde de carbone), les déchets recyclés (tonnes) ou la réduction de déchets toxiques (tonnes). Cette liste n'est pas exhaustive. Social : les facteurs sociaux suivants sont inclus dans notre analyse extra-financière : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : Afin de garantir l'adoption de pratiques de bonne gouvernance par les entreprises en portefeuille, les facteurs de gouvernance suivants sont inclus dans notre analyse extra-financière : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. Aucun impact négatif significatif Le Compartiment s'abstiendra d'effectuer et exclura tout investissement qui pourrait nuire de manière significative à l'objectif d'investissement durable. Pour ce faire, tous les investissements sont examinés afin de déterminer leurs effets négatifs et leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement Responsable de Carmignac. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Les émissions de carbone du Compartiment peuvent s'avérer supérieures à celles d'un fonds ou d'un indice de référence bas carbone, car le Compartiment ne cherche pas à investir uniquement dans des solutions à faible émission de carbone, mais aussi dans des entreprises en transition ou permettant le développement d'activités écologiques. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière Dans des circonstances ordinaires, l'analyse extra-financière concerne au moins 90% des émetteurs d'actions et d'obligations privées.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Ce Compartiment investira principalement sur les marchés actions internationaux. Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir à titre accessoire, à des fins de diversification du portefeuille ou de gestion de trésorerie, dans des titres de créance (par exemple, des obligations à taux fixe et/ou variable) et/ou des instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », dans la limite de 10% de l'actif net. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée.

Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 100% de l'actif net et l'exposition globale du Compartiment à une seule matière première est limitée à 20% de l'actif net (cette limite peut être portée à 35% pour une seule matière première dans des conditions de marché exceptionnelles).

Devises

Le Compartiment peut investir dans le change et les produits dérivés de change, dans toutes les devises internationales. Ce type d'investissement est opéré à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture.

L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les devises des marchés émergents et des marchés frontières), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul.

Dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés tels que les contrats à terme (futures/forward), les options (classiques, à barrière, binaires), les swaps (y compris les swaps de performance), les indices de CDS, les swaptions et les CFD (contracts for difference) impliquant un ou plusieurs risques et/ou sous-jacents (titres, indices, paniers) dans lesquels le gérant est susceptible d'investir, à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- actions ;
- devises ;
- obligations ;
- dividendes ;
- crédit ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ;
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 100% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et contribue de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés et stratégies d'instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, actions « long/short » et « short only », obligations « fixed income arbitrage » et « short only », devises « long/short » et « short only », crédit « long/short » et « short only », dérivés sur dividendes.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II. de la partie B du prospectus).

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le gérant peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM ou autres OPC, dans la limite de 10% de l'actif net.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée.

Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

Dépôts et liquidités

	Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en actions et autres valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque lié aux matières premières, le risque ESG, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque discrétionnaire, le risque de perte en capital, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, les risques liés à l'investissement en Chine et le risque de durabilité.. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques ou morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs internationales. Du fait de l'exposition du Compartiment sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.

Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du SFDR, dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure***
A EUR Acc	EUR	LU0164455502	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC	USD	LU0807690754	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU0705572823	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992629237	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762090	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992629401	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. ** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires. *** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					
Les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Non

1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice mondial des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 14 décembre 2007.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence est composé des indices suivants : - 50% de l'indice MSCI Emerging Small Cap NR USD (code Bloomberg MSLUEMRN) ; et - 50% de l'indice MSCI Emerging Mid Cap NR USD (code Bloomberg MMDUEMRN). Les indices MSCI Emerging Small Cap et MSCI Emerging Mid Cap représentent conjointement les petites et moyennes capitalisations à travers l'ensemble de l'univers émergent. De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.msci.com. Ces deux indices sont calculés en dollar américain, dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence du Compartiment est rééquilibré trimestriellement. L'univers d'investissement du Compartiment est totalement indépendant de l'indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Ce Compartiment investit dans des actions de petites et moyennes capitalisations dont le siège social ou l'activité prépondérante se situe dans les marchés émergents, sans préférence sectorielle. La stratégie d'investissement est conduite au moyen d'un portefeuille d'investissements directs dans des titres. La stratégie d'investissement est susceptible, dans une moindre mesure, d'utiliser des produits dérivés sur les marchés d'actions, de change, de taux et de crédit. Stratégie actions Le portefeuille sera exposé de façon dynamique sur les marchés émergents, en sélectionnant des petites et moyennes capitalisations offrant des perspectives de bénéfices à moyen-long terme et un potentiel d'appréciation. Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de leurs fondamentaux et de leurs avantages concurrentiels (qualité de la structure financière, perspectives d'avenir, position sur le marché), et font l'objet d'ajustements liés à leur marché de référence. L'exposition géographique ou sectorielle résultera de la sélection de valeurs. La sélection de valeurs repose sur une analyse bottom-up complétée par une approche top-down fondamentale. Stratégie de change Le Compartiment investit sur l'ensemble des marchés des changes internationaux. Ces interventions sur le marché des changes sont déterminées par l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère, ou directement via des produits dérivés de change. Stratégie de taux et de crédit Le Compartiment peut également investir dans des obligations, des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, libellés en devise étrangère ou en euro, sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces investissements poursuivent un objectif de diversification et de gestion de trésorerie. Les investissements sur les marchés des obligations et du crédit sont sélectionnés sur la base de scénarios d'anticipation de

	l'évolution des économies internationales, ainsi que sur une analyse des politiques monétaires des banques centrales et une étude financière de la solvabilité des émetteurs. L'ensemble de ces travaux conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment au crédit et aux obligations.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions L'actif net du Compartiment est investi à hauteur de 60% minimum en actions et autres titres de tout secteur économique émis dans les pays émergents. Le Compartiment peut investir au maximum 30% de son actif net dans des titres du marché domestique chinois (en ce compris actions et obligations). Les investissements en actions chinoises peuvent être effectués, entre autres, par l'intermédiaire du système Stock Connect et les investissements en obligations chinoises, entre autres, directement sur le marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM »). Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir jusqu'à 40% de son actif net dans des titres de créance (p. ex., des obligations à taux fixe et/ou variable) et/ou des instruments du marché monétaire. La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus par le Compartiment en direct ou au travers des OPCVM ou autres OPC est au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des instruments de dette non notés ou dont la notation est inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. La notation déterminée selon cette analyse est prise en compte dans la notation moyenne pondérée. Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net. Devises Le Compartiment peut investir dans le change et les produits dérivés de change, dans toutes les devises internationales. Ce type d'investissement est opéré à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture. L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul. Dérivés Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés (tels que des futures) négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. Les instruments dérivés à la disposition du gérant incluent également les forwards, les options (simples, à barrière, binaires), les swaps (y compris les swaps de performance) et les CFD (contracts for difference) sur un ou plusieurs sous-jacents. Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : - actions ; - obligations ; - devises ; - volatilité et variance (dans la limite globale de 10% de l'actif net) ; - matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs financiers éligibles, à 10% de l'actif net) ; et - ETF (instruments financiers). L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et contribue de manière importante à l'allocation d'actifs. La contribution des instruments dérivés et stratégies d'instruments

	dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, actions « long/short » et « short only », obligations « fixed income arbitrage » et « short only », devises « long/short » et « short only », crédit « long/short » et « short only », dérivés sur dividendes. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir dans des titres intégrant des dérivés (notamment des warrants, « p-notes », obligations convertibles et certificats de souscription) négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 20% de l'actif net. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II. de la partie B du prospectus). OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Le gérant peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM et autres OPC, dans la limite de 10% de l'actif net. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment en vue d'honorer ses obligations de remboursement vis-à-vis des investisseurs. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque lié aux marchés émergents, le risque de liquidité, le risque de change, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque discrétionnaire, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.

Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines conditions de marché. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite privilégier la diversification de ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion dynamique et discrétionnaire des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure***
A EUR Acc	EUR	LU0336083810	Capitalisation	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807689400	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807689582	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992629740	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992629823	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992630169	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762256	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992630086	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
W USD ACC	USD	LU1623762330	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 USD (souscription initiale uniquement)

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière

d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. ** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires. *** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.	
Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.	
Les souscriptions seront suspendues lorsque l'actif net du portefeuille aura dépassé 1 milliard EUR afin de tenir compte de l'univers d'investissement et des caractéristiques de la gestion.	
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	2,00%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,50%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	1,00%	Max. 0,30%	Oui
W	0	0	0	1,00%	Max. 0,30%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indicateur composite suivant : 50% de l'indice MSCI Emerging Small Cap NR USD et 50% de l'indice MSCI Emerging Mid Cap NR USD. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives					

	au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 14 décembre 2007.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de trois ans. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence de ce Compartiment est l'indice JP Morgan Global Government Bond (JNUCGBIG), calculé coupons réinvestis. L'indice JP Morgan Global Government Bond est un indicateur global des emprunts d'Etat des marchés développés en devise locale. L'indice est constitué d'emprunts d'Etat à taux fixe, régulièrement négociés et accessibles aux investisseurs internationaux. Les pays concernés possèdent des marchés de dette publique liquides, stables et activement négociés, chaque pays étant pondéré par sa capitalisation boursière au sein de l'indice. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.jpmorgan.com. L'indice est calculé en dollar américain, coupons réinvestis. L'univers d'investissement du Compartiment est essentiellement indépendant de l'indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus. Cet indice ne définit pas strictement l'univers d'investissement, mais permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque auquel ils peuvent s'attendre en investissant dans le Compartiment.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment investit sur les marchés internationaux des emprunts d'Etat, des obligations privées, des instruments du marché monétaire et, dans une moindre mesure, des actions, libellés en devise étrangère ou en euro. La stratégie d'investissement du Compartiment évolue en fonction des tendances du marché et repose sur une allocation d'actifs stratégique spécifique. Au sein d'un univers d'investissement mondial, le Compartiment offre une gestion active des emprunts d'Etat, des obligations de crédit et du marché des changes. La stratégie d'investissement est conduite au moyen d'un portefeuille d'investissements directs dans des emprunts d'Etat et des obligations d'entreprise. Le Compartiment peut mettre en œuvre des stratégies de change et de produits dérivés visant le même objectif. Stratégie de taux et de crédit La stratégie obligataire est déterminée dans une large mesure par un scénario macroéconomique central, complété par une analyse fondamentale et technique détaillée des Etats et des entreprises dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir. La recherche de surperformance repose sur sept (7) axes majeurs de valeur ajoutée : - la sensibilité globale du portefeuille, la sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille pourra varier entre moins 4 et plus 10 ; - l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ; - l'allocation de la sensibilité entre les différents segments de la courbe de taux ; - l'allocation crédit sur les obligations privées et la dette émergente ; - la sélection de valeurs et d'émetteurs ; - l'exposition de change ; et

	- le trading. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale au change dans le Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par : L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ou directement via des instruments dérivés sur change. Pour toutes ces stratégies, en sus des positions longues : - le gérant de portefeuille peut également adopter, au moyen d'instruments éligibles, des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille s'il estime que le marché surévalue ces actifs sous-jacents ; - Le gérant de portefeuille emploie également des stratégies de valeur relative combinant des positions longues et courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille. Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant exclusivement à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous. L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Description des catégories d'actifs et contrats financiers et de leur contribution à l'objectif d'investissement ».
Catégories d'actifs et contrats financiers	Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance internationaux. La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus par le Compartiment en direct ou au travers des OPCVM ou autres OPC est au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des instruments de dette non notés ou dont la notation est inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. La notation déterminée selon cette analyse est prise en compte dans la notation moyenne pondérée. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 5% de son actif net dans des titres « distressed » et subir les risques spécifiques liés à ces titres (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 25.III de la Partie B du prospectus). Le Compartiment pourra investir dans des obligations indexées sur l'inflation. Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net. Devises L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les devises des marchés émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul. Le Compartiment y a recours à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture. Dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés sur un ou plusieurs sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant incluent les contrats à terme (futures/forward), les contrats de change à terme, les options (classiques, à barrière, binaires), les swaps (y compris les swaps de performance), les CDS (swaps de défaut de crédit), les indices de CDS, les swaptions et les CFD (contracts for difference) impliquant un ou plusieurs risques et/ou sous-jacents (titres, indices, paniers) dans lesquels le gérant est susceptible d'investir. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.

Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour plus d'information sur les swaps de rendement total, veuillez vous référer à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- actions ;
- obligations ;
- crédit (dans la limite de 30% de l'actif net) ;
- devises ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ;
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 10% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés et stratégies d'instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, obligations « fixed income arbitrage » et « short only », devises « long/short » et « short only », crédit « long/short » et « short only », dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières.

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment des warrants, « p-notes », obligations convertibles et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II. de la partie B du prospectus).

Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des titres adossés à des actifs (ABS), titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), obligations adossées à des prêts (CLO), obligations indexées sur un risque de crédit (CLN), certificats de fiducie bonifiés (EETC).

Actions

Dans la limite de 10%, le Compartiment peut être exposé directement en actions ou au travers d'obligations convertibles.

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le gérant peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM et autres OPC, dans la limite de 10% de l'actif net.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

	Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment en vue d'honorer ses obligations de remboursement vis-à-vis des investisseurs. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de change, le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque lié aux marchés émergents, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. En plus des risques décrits ci-dessus, les investisseurs s'exposent à un risque de crédit plus élevé dû à l'acquisition d'ABS/MBS par le Compartiment. Ces titres étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le Compartiment. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau attendu de l'effet de levier calculé selon l'approche de la somme des valeurs notionnelles s'élève à 500% mais pourrait être supérieur dans certaines conditions de marché. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.

Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure***
A EUR Acc	EUR	LU0336083497	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A EUR***	EUR	LU1299302098	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0807690168	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807689822	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A CHF Hdg****	CHF hedgée	LU1299301876	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807690085	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299302254	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD Hedgée	LU0992630243	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E USD Hdg****	USD hedgée	LU0992630326	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992630599	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F EUR Y DIS	EUR	LU1792392216	Distribution (annuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992630755	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992630912	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD YDis Hdg	USD hedgée	LU2278973172	Distribution (annuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762769	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992630839	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0553413385	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)

Income W GBP	GBP	LU1748451231	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés**	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. ** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires. *** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final. **** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 3,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé. La performance non distribuée est capitalisée. Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,00%	Max. 0,20%	Oui
E	0	0	0	1,40%	Max. 0,20%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,60%	Max. 0,20%	Oui
W	0	0	0	0,60%	Max. 0,20%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des					

	souscriptions et des rachats. L'indicateur servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice JP Morgan Global Government Bond Index calculé coupons réinvestis.
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 14 décembre 2007.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence est l'indice ICE BofA ML Euro Broad Market, calculé coupons réinvestis. L'indice ICE BofA ML Euro Broad Market reproduit la performance de la dette « investment grade » libellée en euro émise sur le marché des euro-obligations ou sur les marchés intérieurs des Etats membres de la zone euro, y compris les titres souverains, quasi gouvernementaux, émis par des entreprises, titrisés et garantis et libellés en euro (code Bloomberg : EMU0). De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.theice.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment applique une stratégie d'investissement obligataire flexible visant à tirer parti de la variété et la diversité des opportunités d'investissement présentées par l'univers des obligations dans son ensemble. Le portefeuille est géré selon une optique de rendement total de manière à capturer la hausse des marchés, qui coexiste avec une approche défensive consistant à couvrir le portefeuille contre les risques du marché lorsque ce dernier s'oriente à la baisse. Le Compartiment peut investir dans des titres de créance libellés en euro ou dans d'autres devises. Le risque de change résultant des investissements libellés dans des devises autres que l'euro sera généralement couvert par rapport à l'euro. Le Compartiment met en œuvre une approche fondamentale top-down, qui reflète les opinions et prévisions de l'équipe d'investissement, en procédant à une analyse macroéconomique des facteurs fondamentaux des marchés mondiaux, complétée par une approche bottom-up fondée sur les plus fortes convictions du gestionnaire financier à l'égard des marchés obligataires. Le Compartiment peut exploiter l'intégralité des opportunités offertes par l'univers obligataire, et investir dans l'ensemble des segments des marchés internationaux, y compris le segment de la dette souveraine (des marchés développés et émergents), celui du crédit (investment grade, haut rendement, titres financiers et convertibles) et les instruments du marché monétaire. Dans le but de couvrir ses actifs et/ou de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés. Dans ce contexte, il peut arriver que le Compartiment obtienne une exposition à, ou couvre de manière synthétique, les risques liés à des indices, des secteurs d'activités ou des zones géographiques. A cette fin, le Compartiment peut prendre des positions dans l'optique de couvrir le portefeuille contre certains risques (risques de taux d'intérêt, de crédit ou de change) ou de s'exposer à des risques de taux d'intérêt et de crédit. Stratégies qui seront mises en œuvre en recourant à des instruments financiers dérivés : - couverture générale de certains risques (taux d'intérêt, crédit, change) ; - exposition aux taux d'intérêt et au crédit ; - reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux d'intérêt, crédit) ; - augmentation de l'exposition au marché ; positionnement sur la durée : gestion active de la durée du portefeuille global, mais aussi de certaines courbes de taux. Il s'agit d'une manière générale d'augmenter la durée d'une région ou d'un segment donné(e) pour laquelle/lequel une diminution des rendements obligataires est prévue, et

	inversement, de réduire la duration d'une région ou d'un segment donné(e) lorsque ses rendements obligataires sont susceptibles de progresser ; - positionnement sur la courbe des rendements : stratégies de courbe de taux visant à tirer parti de la différence d'évolution des rendements en fonction des échéances et des fluctuations non parallèles de la courbe de taux (pentification/aplatissement) ; et - positionnement sur la courbure : stratégies de courbure visant à bénéficier d'une déformation et d'un changement de forme de la courbe de taux.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir directement en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, pouvant être indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux. Le Compartiment peut investir dans des titres de créance émis par des émetteurs privés ou publics. Les investissements peuvent être libellés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créance et Instruments du marché monétaire de quelque nature qu'ils soient et provenant de toutes zones géographiques. L'exposition cumulée aux obligations privées dont la notation est inférieure à « investment grade » et aux obligations des marchés émergents n'excèdera pas 50% de l'actif net du Compartiment. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis aux limites susmentionnées. Le Compartiment bénéficie d'une Plage de sensibilité pouvant varier de -3 à 8. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 4% de son actif net dans des titres « distressed » et subir les risques spécifiques liés à ces titres (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 25.III de la Partie B du prospectus). Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net. Actions Le Compartiment ne cherche pas activement à investir dans des actions. Cela étant, le Compartiment peut être investi, directement ou indirectement, en titres de participation, dans la limite de 10% de son actif net. En particulier, dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment peut être exposé aux marchés d'actions par le biais d'obligations convertibles. Dans des circonstances exceptionnelles résultant d'une restructuration des titres en portefeuille, le Compartiment peut temporairement détenir des actions à hauteur de 10% maximum de son actif net, qui seront généralement vendues dès que possible dans le meilleur intérêt des actionnaires. Devises Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis dans des devises autres que l'euro. Le risque de change résultant de ces investissements sera généralement couvert. Une exposition résiduelle peut néanmoins subsister. Dérivés Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward) et les swaps (dont de performance) sur un ou plusieurs sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

	Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) sur sous-jacents individuels et sur indices de crédit, y compris iTraxx et CDX, en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les placements en dérivés de crédit sont limités à 30% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus. Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus. Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : crédit, taux d'intérêt, devises, actions, ETF et indices – sur toutes les classes d'actifs susmentionnées, ainsi que matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 10% de l'actif net). L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils pourraient contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de change, dérivés actions. Les instruments dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, « p-notes », obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 20% de l'actif net. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 20% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II. de la partie B du prospectus). Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des titres adossés à des actifs (ABS), titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC). OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de sa valeur nette d'inventaire dans ces parts d'OPCVM et/ou OPC. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.

	Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque de change, le risque actions, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux titres adossés à des actifs (ABS) et à des créances hypothécaires (MBS), le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2.000% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Dans la mesure où l'effet de levier excèdera 500% et pourrait atteindre la limite de 2.000% (ou la dépasser), le Compartiment n'aura recours qu'à des dérivés de taux d'intérêt à court terme pour cette partie supplémentaire. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU0336084032	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A EUR***	EUR	LU1299302684	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action

A EUR Y DIS	EUR	LU0992631050	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807689665	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807689749	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992631217	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992631308	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 1,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé. La performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 1.000 EUR ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 1.000 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 1.000 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 5.000 GBP.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 1%	0	Max. 1%	1,00%	Max. 0,20%	Oui
F	Max. 1%*	0	0	0,55%	Max. 0,20%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats.					

	L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice ICE BofA ML Euro Broad Market Index (code Bloomberg : UEM0), calculé coupons réinvestis.
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 31 mars 2011.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. En outre, le Compartiment cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence est composé des indices suivants : - 50% de l'indice MSCI Emerging Markets NR USD. (code Bloomberg NDUEEGF). - 50% de l'indice JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (code Bloomberg JGENVUEG). L'indice MSCI Emerging Markets est un indice boursier internationalement reconnu pour les marchés émergents mondiaux, qui représente les grandes et moyennes capitalisations de 26 pays émergents. L'indice JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR est un indice largement utilisé. Il fournit une mesure globale des emprunts d'Etat émergents à taux fixe, libellés en devise locale et régulièrement négociés qui sont proposés aux investisseurs internationaux. De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur les sites Internet des fournisseurs d'indices, à savoir www.msci.com et www.jpmorgan.com. Ces deux indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis. L'indicateur de référence du Compartiment est rééquilibré trimestriellement. L'univers d'investissement du Compartiment est totalement indépendant de l'indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Ce Compartiment investit principalement dans des actions et des titres de créance des marchés émergents, ou émis par des sociétés/émetteurs ayant leur siège social ou exerçant une activité prépondérante dans les pays émergents. La stratégie d'investissement est conduite au moyen d'un portefeuille d'investissements directs dans des titres. La stratégie d'investissement est susceptible d'utiliser des instruments dérivés sur les marchés de taux d'intérêt, de crédit, d'actions et de change, sans restriction portant sur le secteur, le type ou la capitalisation boursière. L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, crédit, et change) ou catégories de fonds d'investissement (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) repose sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses indicateurs (croissance, inflation, déficits), et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Stratégie de taux et de crédit La recherche de surperformance repose sur quatre axes majeurs de valeur ajoutée : - la sensibilité globale du portefeuille, la sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille taux pourra varier entre moins 4 et plus 10.

	- l'allocation de la sensibilité entre les différents marchés obligataires ; - l'allocation de la sensibilité entre les différents segments de la courbe de taux ; - l'allocation de crédit sur les obligations d'Etat et privées. Stratégie actions La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse macroéconomique et par une analyse financière détaillée des entreprises dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des positions, qu'elles soient longues ou courtes. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du Compartiment. La sélection de valeurs repose sur une analyse financière détaillée, des visites d'entreprises, des réunions régulières avec les dirigeants et un suivi étroit de l'actualité quotidienne et de l'évolution de l'activité. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront du choix des valeurs. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché des changes s'appuient sur une analyse macroéconomique globale, et notamment sur les perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale au change dans le Compartiment. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par : l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ou directement via des instruments dérivés sur change. Pour toutes ces stratégies, en sus des positions longues : - le gérant peut également adopter des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille, sur une base discrétionnaire ; et - le gérant de portefeuille emploie également des stratégies de valeur relative combinant des positions longues et courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille. Les positions courtes sont mises en œuvre exclusivement via des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour identifier les entreprises qui proposent des activités durables. Des critères financiers supplémentaires sont pris en compte dans (1) la définition et la réduction active de l'univers d'investissement en actions, (2) la construction du portefeuille et (3) la sélection finale de l'émetteur. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en actions et en obligations d'entreprises du Compartiment d'au moins 20% pour chaque univers : Filtrage des investissements en actions : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. (2) Filtrage positif appliqué pour filtrer l'univers des investissements en actions afin d'identifier les entreprises qui proposent des activités durables (« best-in-universe ») dans les quatre thèmes

	suivants : le financement de l'avenir, les technologies durables, les technologies innovantes et l'amélioration du niveau de vie. Filtrage des investissements en obligations d'entreprises : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'éthique. (2) Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG. Filtrage des investissements en obligations souveraines : (1) Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique. (2) Toutes les exclusions de pays fondées sur des normes, sanctionnées par l'UE, l'ONU et l'OFAC, sont appliquées. (3) Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un indice exclusif de données accessibles au public et de recherches menées par des tiers, afin de garantir un niveau satisfaisant de notation ESG. En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités des poches actions et obligations du portefeuille. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) <u>Actions et obligations d'entreprises :</u> Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. <u>Émetteurs souverains :</u> Environnemental : CO2 par habitant, part des énergies renouvelables. Social : Indice de Gini, espérance de vie, éducation. Gouvernance : Facilité à faire des affaires. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations en actions, des émetteurs d'obligations de sociétés et des obligations souveraines Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment investit au moins 50% de son actif net en titres de créance négociables, en instruments du marché monétaire et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non et éventuellement indexées sur l'inflation, des marchés émergents, de la zone euro et/ou des marchés internationaux. Le Compartiment peut investir dans des emprunts d'Etat ou des obligations d'entreprise. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance ou la durée des actifs choisis.

	La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus directement par le Compartiment ou au travers d'investissements dans des OPCVM ou d'autres OPC sera au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des instruments de dette non notés ou dont la notation est inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. La notation déterminée selon cette analyse est prise en compte dans la notation moyenne pondérée. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 5% de son actif net dans des titres « distressed » et subir les risques spécifiques liés à ces titres (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 25.III de la Partie B du prospectus). Le Compartiment pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation. Le Compartiment ne peut investir plus de 30% de son actif net sur les marchés chinois domestiques (limite d'investissement globale pour les expositions aux actions, titres de créance et instruments du marché monétaire). Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net. Actions Le Compartiment investit jusqu'à 50% de son actif net dans les marchés actions internationaux, y compris les marchés émergents, par le biais d'investissements directs dans des titres ou d'instruments dérivés. Au moins 25% de l'actif net du Compartiment est investi en actions. Le Compartiment investit sans contrainte de capitalisation ou de secteur. Devises L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les devises des marchés émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul. Le Compartiment y a recours à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture. Dérivés Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira dans des contrats à terme négociés sur des marchés de la zone euro, émergents et internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture. Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant incluent les contrats à terme (futures/forward), les contrats de change à terme, les options (classiques, à barrière, binaires), les swaps (y compris les swaps de performance), les CDS (swaps de défaut de crédit), les indices de CDS, les swaptions et les CFD (contracts for difference) impliquant un ou plusieurs risques et/ou sous-jacents (titres, indices, paniers) dans lesquels le gérant est susceptible d'investir. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus. Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.
--	--

	Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille : - actions ; - obligations ; - crédit (dans la limite de 30% de l'actif net) ; - devises ; - volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ; - matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 10% de l'actif net) ; et - ETF (instruments financiers). <i>Stratégie d'utilisation d'instruments dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement</i> En vue d'atteindre l'objectif d'investissement, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés sur actions, devises, taux d'intérêt, crédit, volatilité ou variance, ainsi que sur les dividendes et les matières premières, dans les finalités respectives décrites au point 26 de la partie B du prospectus. L'exposition totale aux instruments dérivés est contrôlée en combinant le levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, avec la limite de VaR du Compartiment (cf. « Profil de risque » ci-dessous). Titres intégrant des dérivés Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des titres adossés à des actifs (ABS), titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC). Le gérant de portefeuille peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus). OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Le Compartiment peut investir dans des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou OPC, dans la limite de 10% de l'actif net. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.

	Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque lié aux pays émergents, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque discrétionnaire, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. En plus des risques décrits ci-dessus, les investisseurs s'exposent à un risque de crédit plus élevé dû à l'acquisition d'ABS/MBS par le Compartiment. Ces titres étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le Compartiment. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) par rapport à un portefeuille de référence. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**

A EUR Acc	EUR	LU0592698954	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0807690911	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807690838	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0592699259	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU0592699093	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992631647	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992631720	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU0992631993	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992632025	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 15% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 15% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant					

	cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est composé à 50% de l'indice MSCI Emerging Markets et à 50% de l'indice JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified, calculé coupons réinvestis. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. Le Compartiment emploie une approche de gestion flexible et active axée sur les actions des marchés émergents (sans pour autant exclure les autres marchés internationaux) ainsi que sur les marchés de change et de taux, fondée sur les anticipations du gérant quant à l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. En outre, le Compartiment cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »).
Indicateur de Référence	L'indicateur de référence est l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (USD). Le MSCI EM NR (USD) est un indice représentatif des marchés émergents. Il est calculé en dollar par MSCI, dividendes nets réinvestis (code Bloomberg NDUEEGF). De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Ce Compartiment investit principalement dans des actions des marchés émergents. Le Compartiment investit au minimum 60% de son actif net dans des actions, sans contrainte en termes de région ou de type de capitalisation. Il peut investir jusqu'à 40% de son actif net dans des obligations, des titres de créance négociables et des instruments du marché monétaire. Au moins deux tiers des émetteurs d'actions et d'obligations détenues par le Compartiment doivent avoir leur siège social, exercer une part prépondérante de leur activité ou disposer de perspectives de développement commercial dans des pays émergents (y compris marchés frontières). Le Compartiment peut investir au maximum 30% de son actif net dans des titres du marché domestique chinois (en ce compris actions et obligations). Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers d'un portefeuille de titres vifs et de l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change et de taux, sans contrainte en termes d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. L'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, sur la base d'une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

	La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change et taux) et catégories de fonds d'investissement (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.), basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses indicateurs (croissance, inflation, déficits, etc.), peut varier en fonction des anticipations du gérant. Stratégie actions La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse macroéconomique et par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des participations, que celles-ci soient longues ou courtes. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sont déterminées par : - la sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. - l'allocation de l'exposition actions aux différents secteurs économiques ; et - l'allocation de l'exposition actions aux différentes régions. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché du change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et régions économiques, ainsi que d'une analyse détaillée des tendances en matière de balance des paiements. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sur le marché des changes, liées aux anticipations de l'évolution des différentes devises, sont déterminées par l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère, ou directement via des produits dérivés de change. Stratégie de taux et de crédit Le Compartiment peut également investir sur des obligations, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en devise étrangère ou en euro, dans la limite de 40% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés des obligations et du crédit est basé sur des scénarios d'anticipation de l'évolution des économies internationales, ainsi que sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales et une étude financière de la solvabilité des émetteurs. L'ensemble de ces travaux conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment au crédit et aux obligations. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Pour toutes ces stratégies à l'exception de la stratégie de crédit, outre des positions longues, adoptées au travers d'instruments éligibles au portefeuille : - le gérant de portefeuille peut également adopter des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille s'il estime que le marché surévalue ces actifs sous-jacents ; - le gérant de portefeuille emploie également des stratégies de valeur relative combinant des positions longues et courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille. Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant exclusivement à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour identifier les entreprises qui proposent des activités durables. Des critères financiers supplémentaires sont

	pris en compte dans (1) la définition et la réduction active de l'univers d'investissement en actions, (2) la construction du portefeuille et (3) la sélection finale de l'émetteur. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. (2) Filtrage positif appliqué pour filtrer l'univers des investissements en actions afin d'identifier les entreprises qui proposent des activités durables (« best-in-universe ») dans les quatre thèmes suivants : le financement de l'avenir, les technologies durables, les technologies innovantes et l'amélioration du niveau de vie. En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations. Émissions de CO2 Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence, mesurées par l'intensité de carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille ; types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Au moins 60% des actifs nets du Compartiment sont exposés aux marchés actions internationaux, et en particulier aux actions de pays émergents, par le biais d'investissements directs ou d'instruments dérivés. Le Compartiment investit sans contrainte de capitalisation, de secteur ou de zone géographique. Devises

L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul.

Ce type d'investissement est opéré à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif net du Compartiment peut être investi jusqu'à 40% maximum en instruments du marché monétaire (à court et moyen terme), en titres de créance négociables, et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux (dont les pays émergents). Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics.

Le gérant se réserve le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la duration des actifs choisis.

Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 20% de l'actif net.

Dérivés

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions et les CFD (contracts for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- actions (dans la limite de 100% de l'actif net) ;
- devises ;
- obligations ;
- dividendes ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ;
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 20% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

Stratégie d'utilisation d'instruments dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement :

En vue d'atteindre l'objectif d'investissement, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés sur actions, taux d'intérêt, volatilité ou variance, ainsi que sur les dividendes et les matières premières, dans les finalités respectives décrites au point 26 de la partie B du prospectus.

L'exposition totale aux instruments dérivés est contrôlée en combinant le levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, avec la limite de VaR du Compartiment (cf. « Profil de risque » ci-dessous).

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés, notamment warrants (ou « p-notes »), obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN et certificats de souscription négociés sur des

	marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et/ou internationaux (y compris émergents). Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant du portefeuille d'exposer le Compartiment aux risques et instruments suivants tout en respectant les contraintes globales du portefeuille : - actions (dans la limite de 100% de l'actif net) ; - devises ; - obligations ; - dividendes ; - volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ; et - ETF (instruments financiers). Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 20% de l'actif net. Le gérant de portefeuille peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus). <i>Stratégie d'utilisation de titres intégrant des dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement :</i> Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par opposition aux autres dérivés mentionnés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition du portefeuille ou sa couverture en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers, ou en s'exposant à différents moteurs de performance. Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 20% de l'actif net. OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en : - parts ou actions d'OPCVM ; - parts ou actions de FIA ; - fonds d'investissement étrangers. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque de perte en capital, le risque lié aux marchés émergents, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque ESG, le risque lié aux

	investissements en Chine, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque lié aux investissements dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos »), le risque lié aux indices de matières premières, le risque lié à la capitalisation, le risque de contrepartie, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque lié à l'achat et à la vente temporaires de titres, le risque juridique, le risque lié au réinvestissement des sûretés et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines conditions de marché. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure***
A EUR Acc	EUR	LU1299303229	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR YDis	EUR	LU1792391242	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299303062	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299303575	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992626480	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992626563	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992626993	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762413	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 EUR

					(souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992626720	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires.

*** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive et dépasse la performance de l'indice MSCI EM NR (USD), dividendes nets réinvestis, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats.					
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.					

CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de surperformer son indicateur de référence. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés principalement actions, mais aussi de taux et de change, fondée sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	85% ESTER capitalisé (code Bloomberg : ESTRON), et 15% indice Stoxx Europe 600 NR (EUR) (code Bloomberg : SXXR), calculé dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Avec un nombre fixe de 600 composantes, l'indice STOXX Europe 600 représente les sociétés de petite, moyenne et grande capitalisation de tous les pays d'Europe cités dans le Règlement de l'indice. Il est calculé en euros par Stoxx, dividendes nets réinvestis. L'ESTER (également désigné « €STR ») est un taux d'intérêt à court terme en euro publié par la Banque centrale européenne qui reflète les coûts d'emprunt de gros au jour le jour non garantis en euro des banques de la zone euro. De plus amples informations sur le taux d'intérêt et l'indice, leur composition et leur calcul sont disponibles respectivement sur le site Internet de la Banque centrale européenne à l'adresse www.ecb.europa.eu et sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.stoxx.com. L'univers d'investissement du Compartiment est totalement indépendant de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment met en œuvre une stratégie « long/short ». Celle-ci vise à constituer un portefeuille de positions longues et courtes sur des instruments financiers admissibles dans l'actif net du Compartiment. Au moins 50% de l'actif net du Compartiment sont investis dans des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande et de la Norvège. Le solde peut être investi, directement ou indirectement, dans des actions d'émetteurs situés en dehors de l'Espace économique européen. En plus de ces positions longues, le gérant du portefeuille peut utiliser des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille (i) si ces actifs sous-jacents sont considérés comme surévalués ou (ii) dans le cadre de stratégies axées sur la valeur relative en associant des positions courtes à des positions longues. Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant exclusivement à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous. L'exposition nette aux actions en résultant sera comprise entre - 20% et +50% de l'actif net du Compartiment. Un maximum de 50% de l'actif net du Compartiment peut également être investi en titres de créance ou en instruments du marché monétaire négociés sur les marchés européens ou étrangers, offrant le meilleur potentiel d'appréciation ou dans un souci de réduction des risques. La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change, de taux et de crédit dans une moindre mesure, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. La gestion du Compartiment étant flexible et discrétionnaire, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. En effet, le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples rendements/risques. La politique d'investissement met

	en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change, taux d'intérêt, etc.) et catégories d'investissements (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Stratégie actions La stratégie actions long/short est déterminée à la fois par une analyse macroéconomique et par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des participations. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux, principalement européens. Ces interventions sont déterminées par : - la sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif ; - l'allocation de l'exposition actions aux différents secteurs économiques et régions. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux, principalement européens. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ou via des instruments dérivés sur change. Le Compartiment est exposé à hauteur maximum de 25% de l'actif net dans des devises autres que celles de l'Espace économique européen. Stratégie de taux d'intérêt et de crédit Le Compartiment peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise étrangère ou en euro, dans la limite de 50% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés des taux d'intérêt et du crédit est également basé sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies ci-après.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Le portefeuille du Compartiment est investi au minimum à 50% en actions des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande et de la Norvège. Le solde peut être exposé en actions ou autres titres de capital du reste du monde de toutes capitalisations, tous secteurs confondus dont 10% de l'actif net au maximum dans les pays émergents. Ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte. Titres de créance et instruments du marché monétaire En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du Compartiment peut être investi jusqu'à 50% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaire, en titres de créances négociables, et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisés (y compris covered), et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des titres choisis.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » dans la limite de 10% de l'actif net. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée.

Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 20% de l'actif net.

Pour l'ensemble de ces actifs, la Société de Gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM ;
- parts ou actions de FIA ;
- autres fonds d'investissement.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée.

Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

Dérivés

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment interviendra en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) :

- actions ;
- devises ;
- taux d'intérêt ;
- dividendes ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ;
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 20% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et contribue de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés actions (positions longues, « long/short » et « short only »), dérivés de change (positions longues, « long/short » et « short only »), obligations « fixed income

	arbitrage » et « short only », dérivés de volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés sur matières premières et dérivés de taux d'intérêt. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN, certificats de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net. Le gérant de portefeuille peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus). Stratégie d'utilisation de titres intégrant des dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par opposition aux autres dérivés mentionnés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition du portefeuille ou sa couverture en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers, ou en s'exposant à différents moteurs de performance. Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque long/short, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.

Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU1317704051	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1317704135	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992627298	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992627371	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992627454	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992627538	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. ** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				

Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.
--	--

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	La commission de performance est calculée pour chaque classe d'Actions au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de valorisation de l'exercice. Dès lors que (i) la VNI de l'Action concernée dépasse le High Watermark (tel que défini ci-dessous) et que (ii) la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. Dans le cadre des présentes, le High Watermark se définit comme la VNI de clôture par Action la plus élevée enregistrée le dernier jour de valorisation de la période de performance, sur une période de trois (3) ans. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est composé à 85% de l'ESTER, capitalisé, et à 15% de l'indice Stoxx Europe 600 NR, calculé dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).					
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.					

CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active et flexible sur les marchés d'actions principalement, mais aussi de taux et de change, fondée sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	L'indicateur de référence est l'indice MSCI des marchés actions internationaux, le MSCI AC WORLD NR (USD). L'indice MSCI AC WORLD NR (USD) représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés et émergents. Il est calculé en dollar par MSCI, dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : NDUEACWF). L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment est investi en permanence à hauteur d'au minimum 60% de l'actif net en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents cotées sur les places financières du monde entier, tous types de capitalisations confondus. La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et de l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change, de taux et de crédit dans une moindre mesure, ainsi que des indices de matières premières, sans contrainte d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. La gestion du Compartiment étant flexible et active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. En effet, le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples rendements/risques. La politique d'investissement met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, sur la base d'une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, change) et catégories de fonds d'investissement (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse de l'environnement macroéconomique mondial et de ses indicateurs (croissance, inflation, déficits, etc.), et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Stratégie actions Le Compartiment investit principalement dans des actions internationales. La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse macroéconomique et par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des participations, que celles-ci soient longues ou courtes. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif ;
- l'allocation de l'exposition actions aux différents secteurs économiques ;
- l'allocation de l'exposition actions aux différentes régions.

Stratégie de change

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment à chaque devise. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ;
- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de taux

Le choix des investissements réalisés sur les marchés obligataires est basé sur des scénarios d'anticipation de l'évolution des économies internationales ainsi que sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette analyse conduit à définir la sensibilité aux taux globale du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces investissements sur les marchés de taux sont déterminés par :

- l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ;
- l'allocation de la sensibilité entre les différents segments de la courbe de taux.

Stratégie de crédit

Le choix des investissements réalisés sur les marchés du crédit est basé sur des scénarios d'anticipation de l'évolution des économies internationales ainsi que sur l'analyse financière de la solvabilité des émetteurs. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment au crédit. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces investissements sur les marchés du crédit sont déterminés par :

- la sélection de titres fondée sur une analyse interne portant dans une large mesure sur la rentabilité, la solvabilité, la liquidité, l'échéance, et, pour les émetteurs en difficulté (« distressed »), sur les perspectives de recouvrement de l'investissement ;
- la répartition entre obligations privées et souveraines ;
- l'allocation crédit aux titres de créance et aux instruments du marché monétaire publics ou privés, ou aux obligations privées, en fonction des notations, des secteurs et des rangs de subordination.

Pour toutes ces stratégies (à l'exception du crédit), en sus des positions longues :

- Le gérant de portefeuille peut également adopter des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille s'il estime que le marché surévalue ces actifs sous-jacents ;
- Le gérant de portefeuille emploie également des stratégies de valeur relative combinant des positions longues et courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille.

Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant exclusivement à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Description des catégories d'actifs et contrats financiers et de leur contribution à l'objectif d'investissement ».

Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Le Compartiment investit en permanence au minimum 60% de son actif net dans les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux, y compris les marchés émergents, par le biais d'investissements directs dans des titres ou d'instruments dérivés. Le Compartiment investit sans contrainte de capitalisation, de secteur ou de zone géographique. Devises L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul. Ce type d'investissement est opéré à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture. Titres de créance et instruments du marché monétaire En vue d'atteindre son objectif d'investissement, l'actif du Compartiment peut être investi en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, pouvant être indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux, dont les marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, peut varier entre -4 et +5. La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus directement par le Compartiment ou au travers d'investissements dans des fonds sera au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Le gérant de portefeuille peut investir dans des instruments de dette non notés ou dont la notation est inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité de ces titres de créance non notés. La notation déterminée selon cette analyse est prise en compte dans la notation moyenne pondérée. Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 20% de l'actif net. La société de gestion procède à sa propre analyse du profil de risque/rendement des titres (rentabilité, note de solvabilité, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur sa notation mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la duration des actifs choisis. Dérivés Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents. Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions et les CFD (contracts for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille : - actions (dans la limite de 100% de l'actif net) ; - devises ; - obligations ; - dividendes ;
--	---

- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ;
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 20% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

Stratégie d'utilisation d'instruments dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement

En vue d'atteindre l'objectif d'investissement, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés sur actions, devises, taux d'intérêt, volatilité ou variance, ainsi que sur les dividendes et les matières premières, dans les finalités respectives décrites au point 26 de la partie B du prospectus.

L'exposition totale aux instruments dérivés est contrôlée en combinant le levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, avec la limite de VaR du Compartiment (cf. « Profil de risque » ci-dessous).

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN, certificats de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant du portefeuille d'exposer le Compartiment aux risques suivants, tout en respectant les contraintes globales du portefeuille :

- actions (dans la limite de 100% de l'actif net) ;
- devises ;
- obligations ;
- dividendes ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II. de la partie B du prospectus).

Stratégie d'utilisation de titres intégrant des dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par opposition aux autres dérivés mentionnés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition du portefeuille ou sa couverture en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers, ou en s'exposant à différents moteurs de performance.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat.

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM ;
- parts ou actions de FIA ;
- autres fonds d'investissement.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

Dépôts et liquidités

Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus.

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités.

Emprunt de liquidités

Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus.

	Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : Le risque de gestion discrétionnaire, le risque de perte en capital, le risque actions, le risque de change, le risque lié aux pays émergents, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié aux investissements en Chine, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque lié aux investissements dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos »), le risque lié aux indices de matières premières, le risque lié à la capitalisation, le risque de contrepartie, le risque de volatilité, le risque lié à l'achat et à la vente temporaires de titres, le risque juridique, le risque lié au réinvestissement des sûretés et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines conditions de marché. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU1299311164	Capitalisation	Tous	1 Action

A EUR Y DIS	EUR	LU1299311321	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299311677	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299311834	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992625839	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992626217	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. ** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.					
Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de baisse par rapport à cette surperformance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice mondial des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD), dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : NDUACWF).					
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.					

CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de trois (3) ans. La recherche de performance se base sur une gestion flexible et discrétionnaire axée sur les marchés des actions, des obligations, des devises et du crédit et fondée sur les prévisions du gérant concernant l'évolution des conditions économiques et de marché. Le Compartiment peut adopter une stratégie défensive si l'on prévoit une performance négative des marchés. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	L'indicateur de référence est composé des indices suivants : - 50% MSCI AC WORLD NR (USD) (indice mondial MSCI des marchés actions internationaux) ; et - 50% ICE BofA Global Government (indice mondial des marchés obligataires), calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rééquilibré trimestriellement. L'indice MSCI AC WORLD NR (USD) représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés et émergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes réinvestis (code Bloomberg : NDUEACWF). L'indicateur de référence de la composante obligataire du portefeuille est l'indice ICE BofAML Global Government (code Bloomberg : WOG1), qui mesure la performance de la dette souveraine « investment grade » émise dans le public et libellée dans la monnaie nationale de l'émetteur. Il est calculé en dollar américain, coupons réinvestis. L'indice est converti en euro pour les actions en euro et les actions hedgées, et dans la devise de référence pertinente pour les actions non hedgées. De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur les sites Internet des fournisseurs d'indices, à savoir www.msci.com et www.theice.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de son actif net sur les marchés actions et au moins 50% dans des obligations, des titres de créance négociables et des instruments du marché monétaire. La gestion du Compartiment étant active et flexible, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. Par conséquent, le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples risque/rendement. La politique d'investissement met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels ou de notation ou d'échéance, des pondérations de l'indicateur de référence. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, crédit, change) ou catégories de fonds d'investissement (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses indicateurs (croissance, inflation, déficits, etc.), et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Stratégie actions La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse macroéconomique et par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des participations, que celles-ci soient longues ou courtes. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du

	Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sont déterminées par : la sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. - l'allocation de l'exposition actions aux différents secteurs économiques ; - l'allocation de l'exposition actions aux différentes régions. Stratégie de taux Le choix des investissements réalisés sur les marchés obligataires est basé sur des scénarios d'anticipation de l'évolution des économies internationales ainsi que sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette analyse conduit à définir la sensibilité aux taux globale du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces investissements sur les marchés de taux sont déterminés par : - l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ; - l'allocation de la sensibilité entre les différents segments de la courbe de taux. Stratégie de crédit Le choix des investissements réalisés sur les marchés du crédit est basé sur des scénarios d'anticipation de l'évolution des économies internationales ainsi que sur l'analyse financière de la solvabilité des émetteurs. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment au crédit. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces investissements sur les marchés du crédit sont déterminés par : - la sélection de titres fondée sur une analyse interne portant dans une large mesure sur la rentabilité, la solvabilité, la liquidité, l'échéance, et, pour les émetteurs en difficulté (« distressed »), sur les perspectives de recouvrement de l'investissement ; - la répartition entre obligations privées et souveraines ; - l'allocation crédit aux titres de créance et aux instruments du marché monétaire publics ou privés, ou aux obligations privées, en fonction des notations, des secteurs et des rangs de subordination. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale au change dans le Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par : L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ou directement via des instruments dérivés sur change. Pour toutes ces stratégies, en sus des positions longues : - le gérant de portefeuille peut également adopter, au moyen d'instruments éligibles, des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille s'il estime que le marché surévalue ces actifs sous-jacents ; - le gérant de portefeuille emploie également des stratégies de valeur relative combinant des positions longues et courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille. Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant exclusivement à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous. L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Description des catégories d'actifs et contrats financiers et de leur contribution à l'objectif d'investissement ».
Catégories d'actifs et	Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment investit au moins 50% de son actif net en titres de créance négociables, en instruments du marché monétaire et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, pouvant être indexées sur

contrats financiers	l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux. Le Compartiment ne peut investir plus de 25% de son actif net dans les marchés émergents et est assujéti à une limite d'exposition de 10% au marché domestique chinois (limite d'investissement globale pour les expositions aux actions, titres de créance et instruments monétaires). Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, peut s'écarter nettement de celle de l'indicateur de référence. Le Compartiment bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier de -4 à +10. Pour ces deux classes d'actifs considérées collectivement, les obligations « distressed » (dette en situation de défaut ou de restructuration) ne peuvent représenter plus de 5% de l'actif net (et les investissements sont soumis aux risques spécifiques relatifs aux titres « distressed » indiqués au point 25.III de la Partie B du prospectus). Le Compartiment peut également investir dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. La notation déterminée selon cette analyse est prise en compte dans la notation moyenne pondérée. La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus directement par le Compartiment ou au travers d'investissements dans des OPC sera au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 20% de l'actif net. Par ailleurs, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif dans des instruments de titrisation. Les instruments concernés seront principalement des titres adossés à des actifs (ABS), des Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS) et des Collateralised Loan Obligations (CLO). Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur sa notation mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des actifs choisis. Actions Le Compartiment investit jusqu'à 50% de son actif net sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux par le biais d'investissements directs dans des titres ou d'instruments dérivés. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif net dans des actions de marchés émergents, avec une limite d'exposition de 10% au marché domestique chinois. (limite d'investissement globale pour les expositions aux actions, titres de créance et instruments monétaires). Le Compartiment investit sans contrainte de capitalisation ou de secteur. Le Compartiment investit au minimum 25% de son actif net dans des actions. Devises L'exposition à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul. Le Compartiment y a recours à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture.
----------------------------	--

Dérivés

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment interviendra en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et internationaux.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les CDS (credit default swaps), les indices de CDS, les swaptions et les CFD (contracts for difference), portant sur un ou plusieurs des risques et/ou instruments sous-jacents (titres, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- actions ;
- obligations ;
- crédit (dans la limite de 30% de l'actif net) ;
- devises ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ;
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 20% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

Stratégie d'utilisation d'instruments dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement

En vue d'atteindre l'objectif d'investissement, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés sur actions, devises, taux d'intérêt, crédit, volatilité ou variance, ainsi que sur les dividendes et les matières premières, dans les finalités respectives décrites au point 26 de la partie B du prospectus.

L'exposition totale aux instruments dérivés est contrôlée en combinant le levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, avec la limite de VaR du Compartiment (cf. « Profil de risque » ci-dessous).

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN, certificats de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant du portefeuille d'exposer le Compartiment aux risques suivants, tout en respectant les contraintes globales du portefeuille :

- actions ;
- obligations ;
- crédit (dans la limite de 30% de l'actif net) ;
- devises ;
- dividendes ;
- volatilité et variance (dans la limite de 10% de l'actif net) ; et
- ETF (instruments financiers).

Stratégie d'utilisation de titres intégrant des dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par opposition aux autres dérivés mentionnés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition du portefeuille ou sa couverture en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers, ou en s'exposant à différents moteurs de performance.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net.

	Le gérant de portefeuille peut également investir jusqu'à 15% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus). OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en : - parts ou actions d'OPCVM ; - parts ou actions de FIA ; - autres fonds d'investissement. - Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque de perte en capital, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque lié aux marchés émergents, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque lié aux investissements dans les obligations de type « contingent convertibles », le risque de liquidité, le risque lié aux investissements en Chine, le risque lié aux indices de matières premières, le risque lié à la capitalisation, le risque de contrepartie, le risque de volatilité, le risque lié à l'achat et à la vente temporaires de titres, le risque juridique, le risque lié au réinvestissement des sûretés et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.
Gestionnaire financier	La gestion du Compartiment est majoritairement déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France), et partiellement assurée par la Société de Gestion au travers de sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du

	portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
Income A EUR ***	EUR	LU1163533422	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
Income A CHF Hdg***	CHF hedgée	LU1163533695	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
Income A USD Hdg***	USD hedgée	LU1792391838	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A EUR Acc	EUR	LU1299305190	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU1299305356	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299305513	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299305786	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299305943	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E EUR***	EUR	LU1163533349	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992628429	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E USD Hdg***	USD hedgée	LU0992628692	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992627611	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F EUR Y DIS	EUR	LU1792391671	Distribution (annuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
Income F EUR***	EUR	LU1163533778	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992627702	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU0992627884	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992627967	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992628346	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.					

****** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

******* Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé. La performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
E	0*	0	0	2,00%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%**	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indicateur composé à 50% de l'indice mondial des actions internationales MSCI AC World NR (USD) et à 50% de l'indice ICE BofA Global Government, calculés dividendes/coupons réinvestis. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).					
*	Les distributeurs taiwanais peuvent prélever des commissions de souscription à hauteur de 4% maximum.					
**	Applicable uniquement aux Actions F EUR.					

CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 25 novembre 2013.
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon d'investissement recommandé de deux ans. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice ICE BofA ML 1-3 Year All Euro Government, coupons réinvestis. L'indice ICE BofA ML 1-3 Year All Euro Government (code Bloomberg : E1AS) reproduit la performance des emprunts d'Etat libellés en EUR, émis par des pays membres de la zone euro sur le marché des euro-obligations ou sur leur propre marché domestique et assortis d'une échéance résiduelle inférieure à 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.theice.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment cherche à surperformer son indicateur de référence en exposant son portefeuille aux taux d'intérêt de la zone euro, et dans une moindre mesure aux taux d'intérêt d'autres marchés, ainsi qu'en investissant sur les marchés du crédit internationaux au travers de titres de créance ou d'instruments du marché monétaire émis par des entreprises et des gouvernements internationaux, ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés. Le Compartiment est libre de s'exposer au marché du change à hauteur de 10% maximum de son actif net. La gestion du Compartiment étant flexible et active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même manière, la sensibilité du Compartiment peut s'écarter nettement de celle de son indicateur de référence (dans la fourchette définie ci-dessus). L'approche de gestion repose essentiellement sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes échéances (courbes de taux), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signatures des opérateurs privés ou publics. Les critères de sélection des émissions s'articulent donc autour de la connaissance des fondamentaux de la société émettrice et de l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat. Stratégie de taux Le choix des investissements réalisés sur les marchés obligataires est basé sur des scénarios d'anticipation de l'évolution des économies internationales ainsi que sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette analyse conduit à définir la sensibilité aux taux globale du Compartiment. Le portefeuille bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier de -3 à +4. Le Compartiment investit sur les marchés de la zone euro, et dans une moindre mesure internationaux. Ces investissements sur les marchés de taux sont déterminés par : - l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ; - l'allocation de la sensibilité entre les différents segments de la courbe de taux. Stratégie de crédit Le choix des investissements réalisés sur les marchés du crédit est basé sur des scénarios d'anticipation de

	l'évolution des économies internationales ainsi que sur l'analyse financière de la solvabilité des émetteurs. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale du Compartiment au crédit. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces investissements sur les marchés du crédit sont déterminés par : - la sélection de titres fondée sur une analyse interne portant dans une large mesure sur la rentabilité, la solvabilité, la liquidité, l'échéance, et, pour les émetteurs en difficulté (« distressed »), sur les perspectives de recouvrement de l'investissement ; - la répartition entre obligations privées et souveraines ; - l'allocation crédit aux titres de créance et aux instruments du marché monétaire publics ou privés, ou aux obligations privées, en fonction des notations, des secteurs et des rangs de subordination. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette analyse conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution de différentes devises sont déterminées par : - l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres libellés en devise étrangère ; - l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change. L'univers d'investissement de toutes les stratégies inclut les pays émergents.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Néant Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance négociables (à court et moyen terme), des instruments du marché monétaire, des obligations à taux fixe ou variable (sécurisées ou non) et/ou des obligations indexées sur l'inflation de la zone euro. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Il peut investir dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro dans la limite de 20% de son actif. La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus directement par le Compartiment ou au travers d'investissements dans des fonds sera au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Cependant, le Compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des obligations à haut rendement émises par des entreprises ou des émetteurs souverains dans la limite de 10% de son actif net pour chacune de ces catégories d'émetteur. Un titre de créance est considéré comme spéculatif ou « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Pour ces deux classes d'actifs considérées collectivement, l'exposition aux titres « distressed » ne peut dépasser 4% de l'actif net. L'investissement en titres « distressed » comporte des risques spécifiques. Pour plus d'informations sur les titres « distressed », veuillez vous reporter au point 25.III de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des instruments de titrisation. Les instruments concernés seront principalement des titres adossés à des actifs (ABS), des Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS) et des Collateralised Loan Obligations (CLO). Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur sa notation mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. Aucune contrainte n'est imposée sur les investissements directs, ni en termes de duration ou de répartition

entre émetteurs privés et publics.

Devises

L'exposition nette à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), obtenue par l'intermédiaire de titres ou d'instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

Le Compartiment y a recours à des fins d'exposition ou de couverture.

Dérivés

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps et les CDS (credit default swaps) portant sur un ou plusieurs instruments sous-jacents (titres, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- obligations ;
- crédit (dans la limite de 30% de l'actif net) ;
- devises.

Stratégie d'utilisation d'instruments dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement

En vue d'atteindre l'objectif d'investissement, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés sur taux d'intérêt, crédit et change, dans les finalités respectives décrites au point 26 de la partie B du prospectus.

Titres intégrant des dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir dans des titres intégrant des dérivés (en particulier warrants, credit linked notes (CLN), EMTN, warrants actions, etc.) négociés dans la zone euro ou, dans une moindre mesure, sur des marchés internationaux réglementés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant du portefeuille d'exposer le Compartiment aux risques suivants, tout en respectant les contraintes globales du portefeuille :

- obligations ;
- crédit (dans la limite de 30% de l'actif net) ;
- devises.

Stratégie d'utilisation de titres intégrant des dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement

La stratégie d'utilisation de titres intégrant des dérivés est identique à celle décrite pour les instruments dérivés. Les titres intégrant des dérivés sont utilisés par le gérant au lieu d'autres instruments dérivés susmentionnés lorsqu'il décide d'optimiser une couverture, ou, si nécessaire, d'optimiser l'exposition du portefeuille en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers en vue d'atteindre l'objectif d'investissement. Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net.

Le gérant de portefeuille peut également investir jusqu'à 8% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus).

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en : - parts ou actions d'OPCVM ; - parts ou actions de FIA ; - autres fonds d'investissement. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciaires cotés et « exchange traded funds ». Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (un risque de crédit plus spécifique existe par ailleurs dans le cas de l'utilisation de dérivés de crédit), le risque de perte en capital, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de contrepartie, le risque lié aux investissements dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos »), le risque lié à l'achat et la vente temporaires de titres, le risque juridique, le risque lié au réinvestissement des sûretés et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	Le risque global est calculé selon l'approche par les engagements.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée de 2 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU1299306321	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU1299306677	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299307055	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299306834	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU0992624949	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F EUR Y DIS	EUR	LU1792391911	Distribution (annuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992625086	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992625169	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992625243	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. ** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance
A	Max. 1%	0	Max. 1%	Max. 1,00%	Max. 0,20%	Non
F	Max. 1%*	0	0	Max. 0,55%	Max. 0,20%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.					

CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 31 juillet 2017.
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser une performance annuelle supérieure à celle de son indicateur de référence sur une durée minimum de placement de trois ans. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	75% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) et 25% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield (HE00). L'indicateur de référence du Compartiment est calculé coupons réinvestis et est rééquilibré trimestriellement. De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.theice.com. L'univers d'investissement du Compartiment est essentiellement indépendant de l'indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Afin de surperformer l'indicateur de référence, ce Compartiment est principalement investi dans un large éventail d'instruments de dette privée et d'instruments de titrisation (tels que décrits au point 3.4 de la Partie B du prospectus). Le Compartiment peut également être investi à titre accessoire dans des emprunts d'Etat ainsi qu'être exposé à des actions et à des devises dans les limites précisées ci-dessous. Le Compartiment est construit sur la base d'une stratégie de gestion active et libre de contraintes. Les placements sont opérés de manière discrétionnaire, sans restriction en termes de secteurs ou de zones géographiques. A noter cependant que les investissements dans les pays émergents sont limités à 25% de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment peut être exposé directement ou indirectement aux marchés actions, dans la limite de 10% de son actif net. La gestion libre de contraintes du Compartiment repose sur une approche macroéconomique des marchés internationaux du crédit permettant d'identifier une allocation cible en termes de zones géographiques, de secteurs et de classes d'actifs, associée à une sélection discrétionnaire de tranches de dette privée, d'actions et de véhicules de titrisation. Conformément à cette politique d'investissement, l'équipe de gestion met principalement en place des positions directionnelles et, dans une moindre mesure, recourt à des stratégies « long/short » et/ou « short only » sur l'ensemble des marchés de taux internationaux. Le Compartiment peut utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « valeur relative », visant à bénéficier de la valeur relative entre différents instruments, notamment des stratégies : - « Taux d'intérêt long/short » et « taux d'intérêt short only » : cette stratégie offre une exposition longue et courte sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux et/ou différents instruments des marchés de taux, et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement ; - « Crédit long/short » et « crédit short only » : cette stratégie offre à la fois une exposition longue et courte sur les différents segments du marché de crédit et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement. Les stratégies « short » seront mises en œuvre à l'aide d'instruments financiers dérivés, issus notamment des catégories détaillées à la section « Catégories d'actifs et contrats financiers ».
Catégories d'actifs et contrats financiers	Titres de créance et instruments du marché monétaire La stratégie d'investissement du Compartiment investit en obligations privées à taux fixe et/ou variable, en obligations privées indexées sur l'inflation ainsi qu'en instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans des titres de notation inférieure à

« investment grade »*. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance non notés. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres « distressed » et subir les risques spécifiques liés à ces titres (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 25.III de la Partie B du prospectus).

Le Compartiment peut détenir une position accessoire en emprunts d'Etat indexés sur l'inflation et à taux fixe et/ou variable. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des instruments de titrisation, tels qu'énumérés au point 3.6 de la Partie B du prospectus. Les investissements en instruments de titrisation de notation inférieure à « investment grade » sont autorisés dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment.

La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt, peut varier entre -4 et +10.

Actions

Le Compartiment peut être investi directement ou indirectement en titres de participation, dans la limite de 10% de son actif net.

Devises

L'exposition nette à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), obtenue par l'intermédiaire de titres ou d'instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM ;
- parts ou actions de FIA ;
- autres fonds d'investissement.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

Dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward) et les swaps (dont de performance) sur un ou plusieurs sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) sur sous-jacents individuels et sur indices de crédit, y compris iTraxx et CDX, en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les placements en dérivés de crédit sont limités à 30% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.

Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.

	Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : crédit, taux d'intérêt, devises, actions, dividendes et indices sur toutes les classes d'actifs suscitées. L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés de crédit, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de change, dérivés actions et dérivés de dividendes. Les instruments dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations convertibles et jusqu'à 20% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.III de la Partie B du prospectus). Le Compartiment peut également investir dans des « credit linked notes » dans la limite applicable aux instruments de titrisation mentionnée ci-dessus, de même qu'au point 3.6 de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à trois ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque actions, le risque lié aux marchés émergents, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque de gestion discrétionnaire, le risque lié aux investissements dans des titres adossés à des actifs (ABS), le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail aux sections « Description des risques » et « Investissements en République populaire de Chine » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines conditions de marché (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt bas, intervention des banques centrales). Effet de levier plus élevé : Il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important corrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion active des actifs

	sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure*
A EUR Acc	EUR	LU1623762843	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1623763064	Capitalisation	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU2020612490	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A EUR**	EUR	LU1623762926	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU1932489690	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF Hedgée	LU2020612730	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	1 Action
F USD ACC Hdg	USD Hedgée	LU2020612904	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623763148	Capitalisation	Investisseurs autorisés****	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W CHF Acc Hdg	CHF Hedgée	LU2020612813	Capitalisation	Investisseurs autorisés****	2.000.000 CHF (souscription initiale uniquement)

* Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 2,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé. La performance non distribuée est capitalisée.

*** Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2. **** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement,

ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires.	
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF.	
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR, USD et CHF chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,00%	Max. 0,20%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,60%	Max. 0,20%	Oui
W	0	0	0	0,80%	Max. 0,20%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est composé à 75% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) et à 25% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield (HE00). L'indicateur de référence du Compartiment est calculé coupons réinvestis et est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).					
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR					

CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT(JUSQU'AU 15 AVRIL 2021)	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 31 juillet 2017.
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence, calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement de 3 ans. De surcroît, le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG). De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur les sites Internet des fournisseurs d'indices, à savoir www.msci.com et www.jpmorgan.com. L'univers d'investissement du Compartiment est essentiellement indépendant de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Afin de surperformer l'indicateur de référence, ce Compartiment est principalement investi dans un large éventail d'instruments de dette des pays émergents. En conséquence, le Compartiment est investi en obligations privées, souveraines et quasi souveraines (c'est-à-dire des obligations émises par des entités quasi souveraines qui sont entièrement détenues ou garanties à 100% par un gouvernement national), sans restriction quant aux notations de crédit (y compris titres spéculatifs) et aux devises de libellé des titres. La répartition entre obligations privées, souveraines et quasi souveraines est effectuée de manière discrétionnaire. Le Compartiment adopte une approche socialement responsable en investissant dans des émetteurs souverains ou quasi souverains qui présentent des caractéristiques ESG fortes ou en amélioration. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section « Analyse extra-financière » ci-dessous. Dans un univers d'investissement ciblant les pays émergents, le Compartiment est construit sur la base d'une stratégie de gestion active et libre de contraintes en termes de taux d'intérêt, de crédit et de devises. Le Compartiment offre une gestion active qui repose sur une approche macroéconomique des marchés des taux d'intérêt et du crédit des pays émergents, permettant d'identifier une allocation cible en termes de zones géographiques, de secteurs et de classes d'actifs, associée à une sélection discrétionnaire des émetteurs, émissions et instruments financiers les mieux adaptés pour refléter les perspectives top-down de l'équipe de gestion. Conformément à la politique d'investissement, l'équipe de gestion met principalement en place des positions directionnelles et, dans une moindre mesure, recourt à des stratégies « long/short » et/ou « short only » sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux. Le Compartiment peut être exposé directement aux instruments de dette des pays émergents, y compris, dans la limite de 30% de son actif net, à des titres domestiques chinois tels que décrits au point 25.I. de la Partie B du prospectus (cette limite étant applicable à la fois aux investissements en actions et en obligations). Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). Le Compartiment peut détenir des positions accessoires en obligations émises par des émetteurs souverains des pays développés.

	Le Compartiment peut utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « valeur relative », visant à bénéficier de la valeur relative entre différents instruments, notamment des stratégies : - « Taux d'intérêt long/short » et « taux d'intérêt short only » : cette stratégie offre une exposition longue et courte sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux et/ou différents instruments des marchés de taux, et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement ; - « Crédit long/short » et « crédit short only » : cette stratégie offre à la fois une exposition longue et courte sur les différents segments du marché de crédit et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement ; et - « Devises long/short » et « devises short only » : ces stratégies permettent de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. Ces moteurs de performance seront mis en œuvre au travers de produits dérivés, au moins partiellement.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Le Compartiment cherche à investir au moins 60% de ses actifs nets dans des titres à revenu fixe émis par des émetteurs souverains et quasi souverains de pays émergents qui présentent des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») fortes ou en amélioration. En raison de la sélection des émetteurs sur la base de critères ESG, le Compartiment présentera des caractéristiques environnementales et sociales. Type d'approche Le Compartiment détermine les risques et les opportunités ESG en notant les émetteurs souverains au regard des indicateurs liés aux questions ESG. En identifiant les mauvais scores et la dynamique liés aux facteurs ESG, le Compartiment maintient, en moyenne, un score ESG plus élevé que son univers investissable. Présentation détaillée de la mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Les indicateurs ESG sont composés de données accessibles au public et sont calculés sur une base mensuelle afin de détecter toute amélioration ou détérioration. Plus de soixante-dix émetteurs souverains de pays émergents font partie de l'examen pour être inclus dans le portefeuille de cette manière. Une politique d'engagement active est mise en œuvre afin de soulever les questions liées à l'ESG auprès des bureaux de la dette souveraine, des ministères des Finances, des trésors et des responsables politiques. Cette politique comprend également un dialogue avec des institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) afin de comprendre les actions politiques en faveur des politiques liées à l'ESG. En outre, le Compartiment est soumis à des exclusions au niveau de l'entreprise ainsi qu'à des exclusions d'émetteurs souverains basées sur des normes, sanctionnées par l'UE, l'ONU et l'OFAC. Pour plus de détails sur la politique d'exclusion, veuillez vous référer au Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Émetteurs souverains : - Environnemental : CO2 par habitant, part des énergies renouvelables. - Social : Indice de Gini, espérance de vie, éducation. - Gouvernance : Facilité à faire des affaires. Sociétés émettrices : - Indicateurs environnementaux : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. - Indicateurs sociaux : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. - Indicateurs de gouvernance : réglementation, gouvernance et comportement des entreprises, satisfaction des employés, rotation du personnel, pourcentage d'indépendance du conseil d'administration, rémunération des dirigeants. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée En ce qui concerne les émetteurs souverains, le Compartiment peut ne pas couvrir de manière parfaite tous les indicateurs ESG pertinents à tout moment. Lorsqu'un indicateur donné n'est pas disponible au moment de la notation d'un émetteur ou de sa mise à jour, le gestionnaire de portefeuille recherchera d'autres

	indicateurs ou, lorsqu'aucun autre indicateur n'est disponible ou pertinent, notera l'émetteur sans l'indicateur manquant. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse extra-financière décrite ci-dessus est appliquée, dans des circonstances normales, à au moins 90% des émetteurs d'obligations souveraines et d'obligations d'entreprises.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir son actif net en obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, indexées sur l'inflation ainsi qu'en instruments du marché monétaire, quelles que soient les devises de libellé et les notations de crédit (hors titres « distressed » et « Defaulted Securities »). De plus, le Compartiment peut détenir des obligations privées « Distressed » dans la limite de 5% de son actif net et des emprunts d'Etat « Distressed » dans la limite de 15% de son actif net. L'investissement en titres « distressed » comporte des risques spécifiques. Pour plus d'informations sur les titres « distressed », veuillez vous reporter au point 25.III de la Partie B du prospectus. La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt, peut varier entre -4 et +10. Actions Le Compartiment peut également détenir des titres de participation à la suite de la conversion en actions d'une ou de plusieurs « Cocos » ou obligations convertibles. Afin de se conformer à la stratégie d'investissement du Compartiment, le gérant sera tenu de vendre ces titres de participation, mais le Compartiment supportera un risque de conversion (tel que décrit au point 25. de la Partie B du prospectus). OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en : - parts ou actions d'OPCVM ; - parts ou actions de FIA ; - autres fonds d'investissement. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». Dérivés A des fins de couverture ou d'exposition, ou encore pour mettre en œuvre des stratégies « long/short » et « short-only », le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward) et les swaps (dont de performance) sur un ou plusieurs sous-jacents. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) sur indices de crédit, y compris sur indices iTraxx et CDX, et sous-jacents individuels, en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les placements en dérivés de crédit sont limités à 50% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus. Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus. Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux d'intérêt, crédit, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net) et indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net). L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'Objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la

	suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés de change, dérivés de crédit et dérivés de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés, notamment obligations, obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN et certificats de souscription négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et/ou internationaux (y compris émergents). Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations convertibles et jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus).
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque lié aux marchés émergents, le risque de liquidité, le risque actions, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque de gestion discrétionnaire et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs. Les risques susmentionnés sont décrits en détail aux sections « Description des risques » et « Investissements en République populaire de Chine » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines conditions de marché. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion active des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.
-----------------------------	--

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure*
A EUR Acc	EUR	LU1623763221	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1623763577	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2277146382	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623763734	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
* Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					
** Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.					
*** Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,20%	Max. 0,20%	Oui
E	0	0	0	1,60%	Max. 0,20%	Oui
F	0	0	0	0,65%	Max. 0,20%	Oui
W	0	0	0	0,85%	Max. 0,20%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					

2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG) calculé coupons réinvestis. Cet indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).

CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT(A PARTIR DU 15 AVRIL 2021)	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 31 juillet 2017.
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à offrir des rendements positifs durables assortis d'un ratio de Sharpe attrayant sur une période d'investissement minimale recommandée de trois ans, tout en surperformant son indicateur de référence, calculé coupons réinvestis, et en apportant une contribution positive à la société et à l'environnement. De surcroît, le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG). De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.jpmorgan.com. L'univers d'investissement du Compartiment est essentiellement indépendant de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment met en œuvre une approche de rendement total en s'efforçant d'offrir des rendements positifs durables assortis d'un ratio de Sharpe attrayant sur un horizon d'investissement de 3 ans, et ce quel que soit l'environnement de marché. Cette optique de rendement total permet de capturer la hausse des marchés, tout en appliquant parallèlement une approche défensive qui consiste à couvrir le portefeuille contre les risques du marché lorsque les perspectives s'orientent à la baisse. Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, ce Compartiment est principalement investi dans un large éventail d'instruments de dette des pays émergents. En conséquence, le Compartiment est investi en obligations privées, souveraines et quasi souveraines (c'est-à-dire des obligations émises par des entités quasi souveraines qui sont entièrement détenues ou garanties à 100% par un gouvernement national), sans restriction quant aux notations de crédit (y compris titres spéculatifs) et aux devises de libellé des titres. La répartition entre obligations privées, souveraines et quasi souveraines est effectuée de manière discrétionnaire. Le Compartiment adopte une approche socialement responsable en investissant dans des émetteurs souverains ou quasi souverains qui présentent des caractéristiques ESG fortes ou en amélioration. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section « Analyse extra-financière » ci-dessous. Dans un univers d'investissement ciblant les pays émergents, le Compartiment est construit sur la base d'une stratégie de gestion active et libre de contraintes en termes de taux d'intérêt, de crédit et de devises. Le Compartiment offre une gestion active qui repose sur une approche macroéconomique des marchés des taux d'intérêt et du crédit des pays émergents, permettant d'identifier une allocation cible en termes de zones géographiques, de secteurs et de classes d'actifs, associée à une sélection discrétionnaire des émetteurs, émissions et instruments financiers les mieux adaptés pour refléter les perspectives top-down de l'équipe de gestion.

	Conformément à la politique d'investissement, l'équipe de gestion met principalement en place des positions directionnelles et, dans une moindre mesure, recourt à des stratégies « long/short » et/ou « short only » sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux. Le Compartiment peut être exposé directement aux instruments de dette des pays émergents, y compris, dans la limite de 30% de son actif net, à des titres domestiques chinois tels que décrits au point 25.I. de la Partie B du prospectus (cette limite étant applicable à la fois aux investissements en actions et en obligations). Les investissements sur le marché chinois peuvent notamment être opérés directement sur le Marché interbancaire obligataire chinois (« China Interbank Bond Market » ou CIBM). Le Compartiment peut détenir des positions accessoires en obligations émises par des émetteurs souverains des pays développés. Le Compartiment peut utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « valeur relative », visant à bénéficier de la valeur relative entre différents instruments, notamment des stratégies : - « Taux d'intérêt long/short » et « taux d'intérêt short only » : cette stratégie offre une exposition longue et courte sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux et/ou différents instruments des marchés de taux, et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement ; - « Crédit long/short » et « crédit short only » : cette stratégie offre à la fois une exposition longue et courte sur les différents segments du marché de crédit et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement ; et - « Devises long/short » et « devises short only » : ces stratégies permettent de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. Ces moteurs de performance seront mis en œuvre au travers de produits dérivés, au moins partiellement.
Analyse extra-financière	Objectif d'investissement durable Ce Compartiment a pour objectif d'investissement durable, au sens de l'article 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), de composer le portefeuille en respectant les règles suivantes au titre des investissements en dette souveraine : • 60% de ces investissements présenteront une note de durabilité égale ou supérieure à 3 selon le système de notation (voir plus bas) • 90% de ces investissements présenteront une note de durabilité égale ou supérieure à 2,6 selon le système de notation • La note de durabilité moyenne pondérée en fonction de l'exposition sera supérieure à 3 En investissant dans des actifs émis par des pays ayant une note de durabilité élevée selon les règles de composition du portefeuille contraignantes décrites ci-dessus, le Compartiment atteint son objectif d'investissement dans des titres de dette souveraine durable. Aux fins du calcul ci-dessus, le Compartiment utilise un système de notation ESG exclusif qui fait appel à dix (10) facteurs spécifiques liés aux critères ESG et qui est appliqué à 70 pays émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains au sein de l'univers d'investissement du Compartiment. La note globale prend en considération de multiples objectifs durables au niveau de la mise en œuvre de la politique d'un Etat souverain, dont la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini et le niveau d'éducation. Les notations vont de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, 5 la note la plus élevée, et 3 la note neutre. Les scores ESG du Compartiment sont comparés à l'Indicateur de référence, puis rassemblés et publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac (voir lien ci-dessus). Des informations détaillées sur la méthodologie figurent dans les directives ISR. En outre, le Compartiment cherche à investir au moins 60% de ses actifs nets dans des titres à revenu fixe émis par des émetteurs souverains et quasi souverains de pays émergents qui présentent des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») fortes ou en amélioration. Type d'approche Le Compartiment utilise une approche de type « best-in-universe » consistant à appliquer les scores du portefeuille au regard des objectifs de durabilité relatifs à la dette souveraine indiqués ci-dessus et à utiliser les critères ESG pour exclure 20% des émetteurs d'obligations d'entreprises.

	Présentation détaillée de la mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Les indicateurs ESG sont composés de données accessibles au public et sont calculés sur une base mensuelle afin de détecter toute amélioration ou détérioration. Plus de soixante-dix émetteurs souverains de pays émergents font partie de l'examen pour être inclus dans le portefeuille de cette manière. Une politique d'engagement active est mise en œuvre afin de soulever les questions liées à l'ESG auprès des bureaux de la dette souveraine, des ministères des Finances, des trésors et des responsables politiques. Cette politique comprend également un dialogue avec des institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) afin de comprendre les actions politiques en faveur des politiques liées à l'ESG. En outre, le Compartiment est soumis à des exclusions applicables aux émetteurs privés au niveau de l'entreprise ainsi qu'à des exclusions de sociétés faisant l'objet d'autres controverses liées à l'ESG, l'univers d'investissement étant activement réduit d'au moins 20% de l'univers des obligations d'entreprises. Toutes les exclusions de pays fondées sur des normes, sanctionnées par l'UE, l'ONU et l'OFAC, sont appliquées aux émetteurs souverains. Pour plus de détails sur la politique d'exclusion, veuillez vous référer au Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Émetteurs souverains : - Environnemental : CO2 par habitant, part des énergies renouvelables. - Social : Indice de Gini, espérance de vie, éducation. - Gouvernance : Facilité à faire des affaires. Sociétés émettrices : Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. Aucun impact négatif significatif Le Compartiment s'abstiendra d'effectuer et exclura tout investissement qui pourrait nuire de manière significative à l'objectif d'investissement durable. Pour ce faire, tous les investissements sont examinés afin de déterminer leurs effets négatifs et leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement Responsable de Carmignac. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée En ce qui concerne les émetteurs souverains, le Compartiment peut ne pas couvrir de manière parfaite tous les indicateurs ESG pertinents à tout moment. Lorsqu'un indicateur donné n'est pas disponible au moment de la notation d'un émetteur ou de sa mise à jour, le gestionnaire de portefeuille recherchera d'autres indicateurs ou, lorsqu'aucun autre indicateur n'est disponible ou pertinent, notera l'émetteur sans l'indicateur manquant. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse extra-financière décrite ci-dessus est appliquée, dans des circonstances normales, à au moins 90% des émetteurs d'obligations souveraines et d'obligations d'entreprises.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir son actif net en obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, indexées sur l'inflation ainsi qu'en instruments du marché monétaire, quelles que soient les devises de libellé et les notations de crédit (hors titres « distressed » et « Defaulted Securities »). De plus, le Compartiment peut détenir des obligations privées « Distressed » dans la limite de 5% de son actif net et des emprunts d'Etat « Distressed » dans la limite de 15% de son actif net. L'investissement en titres « distressed » comporte des risques spécifiques. Pour plus d'informations sur les titres « distressed », veuillez vous reporter au point 25.III de la Partie B du prospectus.

La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt, peut varier entre -4 et +10.

Actions

Le Compartiment peut également détenir des titres de participation à la suite de la conversion en actions d'une ou de plusieurs « Cocos » ou obligations convertibles. Afin de se conformer à la stratégie d'investissement du Compartiment, le gérant sera tenu de vendre ces titres de participation, mais le Compartiment supportera un risque de conversion (tel que décrit au point 25. de la Partie B du prospectus).

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM ;
- parts ou actions de FIA ;
- autres fonds d'investissement.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

Dérivés

A des fins de couverture ou d'exposition, ou encore pour mettre en œuvre des stratégies « long/short » et « short-only », le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward) et les swaps (dont de performance) sur un ou plusieurs sous-jacents. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) sur indices de crédit, y compris sur indices iTraxx et CDX, et sous-jacents individuels, en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les placements en dérivés de crédit sont limités à 50% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.

Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.

Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux d'intérêt, crédit, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net) et indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net). L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'Objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés de change, dérivés de crédit et dérivés de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés, notamment obligations, obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN et certificats de souscription négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et/ou internationaux (y compris émergents). Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations convertibles et jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus).

Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque lié aux marchés émergents, le risque de liquidité, le risque actions, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque de gestion discrétionnaire, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail aux sections « Description des risques » et « Investissements en République populaire de Chine » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines conditions de marché. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion active des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un R ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure*
A EUR Acc	EUR	LU1623763221	Capitalisation	Tous	1 Action

E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1623763577	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2277146382	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623763734	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)

* Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

** Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

*** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,20%	Max. 0,20%	Oui
E	0	0	0	1,60%	Max. 0,20%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,65%	Max. 0,20%	Oui
W	0	0	0	0,85%	Max. 0,20%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée					

	au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG) calculé coupons réinvestis. Cet indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).
--	--

CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE	
date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 29 décembre 2017.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans. La recherche de performance se base sur une gestion flexible et discrétionnaire axée sur les marchés des actions, des obligations, du crédit et, dans une moindre mesure, des devises, ainsi que sur les prévisions du gérant concernant l'évolution des conditions économiques, commerciales et de marché. Le Compartiment peut adopter une stratégie défensive si l'on prévoit une performance négative des marchés. Le Compartiment cherche à investir de manière durable afin de générer une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	50% STOXX Europe 600 (Indice SXXR) et 50% BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government (Indice ECAS) Avec un nombre fixe de 600 composantes, l'indice STOXX Europe 600 représente les sociétés de petite, moyenne et grande capitalisation de tous les pays d'Europe cités dans le Règlement de l'indice. Il est calculé en euros par Stoxx, dividendes nets réinvestis. L'indice BofA Merrill Lynch Euro Government reproduit la performance des emprunts d'Etat libellés en EUR et émis par des pays membres de la zone euro sur le marché des euro-obligations ou sur leur propre marché domestique. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. De plus amples informations sur les indices, leur composition et leur calcul sont disponibles sur les sites Internet des fournisseurs d'indices, à savoir www.stoxx.com et www.theice.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance émis par des entreprises/émetteurs dont le siège social ou l'activité prépondérante se situe dans un pays européen ou qui sont émis dans une devise européenne. Le Compartiment investit également dans des actions émises dans des pays européens ou par des entreprises/émetteurs dont le siège social ou l'activité prépondérante se situe dans un pays européen, en ce compris la Turquie et la Russie. En outre, le Compartiment adopte une approche socialement responsable faisant appel à des filtres positifs et négatifs pour identifier les entreprises présentant des critères de croissance durable à long terme. La stratégie d'investissement est mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs et de l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de taux d'intérêt, du crédit et du change, sans contrainte d'allocation par secteur, type ou capitalisation boursière. L'exposition nette du Compartiment aux actions et titres de créance libellés dans une devise autre qu'une devise européenne et son exposition aux devises autres que les devises européennes sont toutes deux limitées à 20% de l'actif net. Les placements sur les marchés émergents sont limités à 10% de l'actif net du Compartiment.

	La gestion du Compartiment étant flexible et active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. En effet, le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples rendements/risques. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels ou de notation ou d'échéance, des pondérations de l'indicateur de référence. la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change, taux d'intérêt, crédit) et catégories de fonds d'investissement (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse de l'environnement macroéconomique mondial et de ses indicateurs (croissance, inflation, déficits), et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Stratégie actions La sélection des titres est déterminée par des analyses financières détaillées, les visites aux sociétés et l'actualité. Les critères retenus pour la sélection de titres sont notamment la juste valeur estimée, le rendement attendu, le potentiel de croissance bénéficiaire et la qualité des dirigeants. Les décisions en matière de sélection des titres du Compartiment s'appuient également sur une analyse non financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Stratégie de taux d'intérêt et de crédit La sélection des instruments obligataires est issue de l'analyse des écarts de rémunération entre les échéances, courbes de taux et pays et de l'analyse des différentes qualités de signatures et rendements obligataires des émetteurs privés et publics. Stratégie de change Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au risque de change résulteront d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaire et budgétaire des différents pays et zones économiques. Le Compartiment peut utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « valeur relative », visant à bénéficier de la valeur relative entre différents instruments, notamment des stratégies : - « Actions long/short » : ces stratégies offrent à la fois une exposition longue et courte sur les marchés actions ; - « Taux d'intérêt long/short » : ces stratégies offrent une exposition longue et courte sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe des taux et/ou différents instruments obligataires ; - « Crédit long/short » : ces stratégies offrent à la fois une exposition longue et courte sur les différents segments du marché de crédit ; - « Devises long/short » : ces stratégies permettent de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. Toutes ces stratégies seront mises en œuvre à travers des produits dérivés, au moins partiellement. Le gérant peut également être amené à prendre des positions courtes sur les sous-jacents éligibles au portefeuille. Les positions courtes sont adoptées uniquement par le biais d'instruments financiers dérivés, y compris des CFD (contracts for difference).
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour chaque thème d'investissement. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement Responsable de Carmignac. Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% :

Filtrage des investissements en actions :

- (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique.
- (2) Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG.
- (3) Filtrage positif des entreprises qui apportent une contribution jugée positive à 4 objectifs principaux de durabilité : les besoins fondamentaux, l'autonomisation, le changement climatique et le capital naturel.
- (4) Exclusion des entreprises qui contribuent négativement aux objectifs mentionnés au point 3.

Filtrage des investissements en obligations d'entreprises :

- (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique.
- (2) Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG.

Filtrage des investissements en obligations souveraines :

- (1) Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique.
- (2) Toutes les exclusions de pays fondées sur des normes, sanctionnées par l'UE, l'ONU et l'OFAC, sont appliquées.
- (3) Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un indice exclusif de données accessibles au public et de recherches menées par des tiers, afin de garantir un niveau satisfaisant de notation ESG.

En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion adisponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs)

Émetteurs d'actions et d'obligations d'entreprises :

Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires.

Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité.

Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption.

Émetteurs souverains :

Environnemental : CO2 par habitant, part des énergies renouvelables.

Social : Indice de Gini, espérance de vie, éducation.

Gouvernance : Facilité à faire des affaires.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée

Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière

L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations en actions, des émetteurs d'obligations de sociétés et des obligations souveraines.

Émissions de CO2

Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence, mesurées par l'intensité de carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille ; types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société. Pour

	plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans des actions et d'autres titres donnant ou pouvant donner un accès direct ou indirect au capital ou aux droits de vote des sociétés. Au moins 25% de l'actif net du Compartiment est investi en actions de sociétés de petite, moyenne et/ou grande capitalisation. Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment investit entre 50% et 100% de son actif net dans des encours obligataires, y compris des instruments du marché monétaire, des bons du Trésor, des obligations publiques et/ou privées à taux fixe et/ou variable et des obligations indexées sur l'inflation. Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des titres « distressed » et subir les risques spécifiques liés aux titres « distressed ». Pour plus d'informations sur les titres « distressed », veuillez vous reporter au point 25.III de la Partie B du prospectus. La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux d'intérêt peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité est définie comme la variation en pourcentage de la valeur du portefeuille pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. Le Compartiment bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier de -4 à +10. La moyenne pondérée des notations des instruments de créance détenus directement par le Compartiment ou au travers d'investissements dans des OPCVM ou d'autres OPC sera au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des instruments de dette non notés ou dont la notation est inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. La notation déterminée selon cette analyse est prise en compte dans la notation moyenne pondérée. Aucune contrainte n'est imposée sur la duration et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis. Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net. Devises L'exposition nette à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), générée par les investissements directs dans des titres ou par l'intermédiaire d'instruments dérivés, peut être différente de celle de l'indicateur de référence et/ou du portefeuille de titres seul. Le Compartiment y a recours à des fins d'exposition, de valeur relative ou de couverture. Dérivés Dans le but de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contracts for difference) sur un ou plusieurs sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. En ce qui concerne les marchés sur lesquels le

Compartiment investit, le gérant sélectionne des futures négociés sur des marchés européens et internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net sur le marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.

Le Compartiment peut recourir à des swaps de rendement total, à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 10% de l'actif net du Compartiment. Cette exposition peut s'avérer supérieure, mais sera limitée à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les swaps de rendement total, veuillez vous reporter à la section 3.3. « Utilisation des swaps de rendement total » dans la partie B du présent prospectus.

Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : taux d'intérêt, crédit, actions (tous types de capitalisations), devises, ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs sus-citées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 10% de l'actif net).

L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils pourraient contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés et stratégies d'instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit (un risque de crédit plus spécifique existe par ailleurs dans le cas de l'utilisation de dérivés de crédit), dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, dérivés sur dividendes, actions « long/short » et « short only », taux d'intérêt « long/short » et « short only », crédit « long/short » et « short only », obligations « short only », devises « long/short » et « short only ».

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés, notamment warrants, credit link notes, EMTN et certificats de souscription, négociés sur des marchés européens et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés (hors obligations de type « contingent convertibles ») ne peut dépasser 10% de l'actif net. Le Compartiment peut également investir 15% de son actif net dans des « CoCos » et subir les risques spécifiques liés à ces titres.

Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles européennes (y compris de Russie et de Turquie) et/ou internationales (y compris des pays émergents).

Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des titres adossés à des actifs (ABS), titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM ;
- parts ou actions de FIA ;
- autres fonds d'investissement.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

Dépôts et liquidités

Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces investissements seront effectués dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus.

	Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire tels que des opérations de prise et de mise en pension de titres et de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de crédit (un risque de crédit plus spécifique existe par ailleurs dans le cas de l'utilisation de dérivés de crédit), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de liquidité, le risque ESG, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, le risque lié aux investissements dans des titres adossés à des actifs (ABS) et des créances hypothécaires (MBS), le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion du Compartiment est partiellement déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France), et partiellement assurée par la Société de Gestion au travers de sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.
-----------------------------	--

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure
A EUR Acc	EUR	LU1744628287	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU2181689576	Distribution	Tous	1 Action
AW EUR Acc	EUR	LU1932476879	Capitalisation	Investisseurs en Allemagne*	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU1744630424	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	1 Action
*Les Actions de cette Classe ne peuvent être souscrites que par les investisseurs en Allemagne. ** Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR et USD chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Païement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
AW	Max. 4%	0	Max. 1%	1,70%	Max. 0,30%	Non
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance					

	est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est composé à 50% de l'indice STOXX Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis (indice SXXR) et à 50% de l'indice BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government (indice ECAS). Cet indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE ALLOCATION 2024	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 20 novembre 2018.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de générer une croissance du capital sur une durée de placement recommandée de six ans. Le Compartiment arrivera à échéance et sera liquidé le 19 novembre 2024 (voir « Date d'échéance » ci-dessous) ou à la date que le Conseil d'administration aura redéfinie après avoir prolongé ou réduit la Période d'offre initiale. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	La performance du Compartiment ne s'apprécie pas en fonction des évolutions d'un indicateur de référence.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment applique une stratégie flexible d'allocation de portefeuille. Il répartit son actif de manière dynamique entre différents placements afin d'optimiser le profil risque/rendement du portefeuille et d'atteindre son objectif d'investissement. L'allocation de portefeuille est basée sur l'analyse discrétionnaire couplée à l'analyse quantitative et vise à exploiter les décorrélations mutuelles des divers investissements de façon à maximiser le potentiel de croissance du capital pour un niveau de risque déterminé. Elle fait l'objet de réévaluations fréquentes. L'allocation de portefeuille tiendra également compte de la date d'échéance du Compartiment en 2024 ainsi que de la performance réalisée par celui-ci depuis son lancement. Le gérant peut à tout moment décider de manière discrétionnaire d'abaisser le profil de risque du Compartiment en vue de sécuriser une partie de la performance générée depuis son lancement. Le profil de risque du Compartiment peut en outre être réduit dans certaines circonstances, y compris lorsque le gérant estime que le rapport risque/rendement de l'univers d'investissement disponible est incompatible avec l'échéance résiduelle du Compartiment. Le Compartiment a un objectif de volatilité ex ante inférieur à 8%. Le Compartiment investit dans des actions de fonds de placement gérés par le groupe Carmignac (les « fonds Carmignac »), y compris dans des Compartiments de la Société, afin d'obtenir l'exposition souhaitée à un éventail optimal d'actifs. Les fonds cibles seront exposés à différentes classes d'actifs qui englobent, mais sans s'y limiter, des titres de participation, des titres de créance, des obligations convertibles, des devises et des instruments du marché monétaire. Bien que le gestionnaire financier n'entende pas investir directement dans des instruments de titrisation (titres adossés à des actifs (ABS), obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») ou titres « distressed »), le Compartiment peut y être exposé (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail dans la partie générale du prospectus) par l'intermédiaire des fonds de placement sous-jacents. Le Compartiment peut également être exposé, au travers des fonds de placement sous-jacents, à des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade » ou non notés. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. En investissant dans les fonds de placement sous-jacents, le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de titrisation, et notamment dans des titres adossés à des actifs (ABS), titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS), titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN) et Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).

	En investissant dans les fonds de placement sous-jacents, le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des titres « distressed » et jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos »), et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail dans la partie générale du présent prospectus. Le Compartiment peut aussi investir directement dans des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour s'exposer à des classes d'actifs, devises ou régions pouvant ne pas être disponibles via un investissement dans des actions de fonds Carmignac. Le Compartiment peut également investir directement dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire pour réduire son profil de risque. Au cours de la période de deux (2) semaines maximum précédant la date d'échéance, le Compartiment pourra détenir d'importants volumes de liquidités ou d'autres actifs liquides.
Catégories d'actifs et contrats financiers	OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indicatifs cotés (ETF) Le Compartiment peut investir son actif net dans des fonds de placement gérés par le groupe Carmignac (les « fonds Carmignac »), y compris dans des Compartiments de la Société. Si le gérant estime que l'allocation de portefeuille optimale ne peut pas être obtenue en investissant dans des fonds Carmignac, le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans d'autres fonds de placement, y compris, mais sans s'y limiter, dans des ETF de type OPCVM. Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut investir directement en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, pouvant être indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux. Le Compartiment peut investir dans des titres de créance émis par des émetteurs privés ou publics. La notation des instruments de créance détenus directement par le Compartiment devra être au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les investissements peuvent être libellés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment. Dérivés Le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré à des fins d'exposition ou de couverture. Les instruments dérivés peuvent inclure les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les indices de CDS, les swaptions et les CFD (contracts for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net sur le marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (sur indices uniquement) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille : - actions ; - taux d'intérêt ; - crédit (dans la limite de 20% de l'actif net) ; - devises ; et - dérivés de volatilité et de variance (dans la limite de 10% de l'actif net). Stratégie d'utilisation d'instruments dérivés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement En vue d'atteindre l'objectif d'investissement, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés sur actions, devises, taux d'intérêt, crédit et volatilité aux fins de couverture ou d'exposition décrites au point 26 de la partie B du prospectus. L'exposition totale aux instruments dérivés est contrôlée en combinant le levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, avec la limite de VaR du Compartiment (cf. « Profil de risque » ci-dessous).

	Exposition indirecte à certains instruments et classes d'actifs Le Compartiment peut être indirectement exposé à certaines classes d'actifs spécifiques puisque les fonds cibles sous-jacents sont susceptibles d'investir, entre autres, dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade » ou non notés, des « CoCos », des titres « distressed » et/ou des ABS. Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. La société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. L'exposition à ces classes d'actifs peut varier en raison de l'évolution de l'exposition des fonds sous-jacents et différer par rapport à son niveau au moment de l'investissement.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement de 6 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque de perte en capital, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit (il existe par ailleurs un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation de dérivés de crédit), le risque lié aux marchés émergents, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque de durabilité. Les risques auxquels le Compartiment s'expose indirectement en investissant dans les fonds de placement sous-jacents, y compris les fonds Carmignac, peuvent également inclure : les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque associé aux titres à haut rendement, à la titrisation, aux titres en difficulté et aux obligations de type « contingent convertibles », ainsi que le risque lié à l'achat et à la vente temporaires de titres. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée de 6 ans, et qui entend conserver son investissement jusqu'à la Date d'échéance du Compartiment. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.

Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure
M EUR ACC	EUR	LU1873147984	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
M EUR Y DIS**	EUR	LU1873148016	Distribution (annuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accès limité à Carmignac Group et à certaines personnes morales investissant pour compte propre ou au nom et pour le compte d'investisseurs particuliers ou institutionnels, sélectionnées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire.

** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 2,5%. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé. La performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Païement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.
Période d'offre initiale	La Période d'offre initiale du Compartiment, durant laquelle les Actionnaires peuvent souscrire des actions de ce dernier, est comprise entre le 20 septembre 2018 et le 20 novembre 2018 (la « Période d'offre initiale »). Aucune souscription ne sera acceptée à l'issue de la Période d'offre initiale. Le Conseil d'administration peut, à son entière discrétion, prolonger ou réduire la Période d'offre initiale.
Date d'échéance	Le Compartiment arrivera à échéance et sera liquidé le 19 novembre 2024 (la « Date d'échéance ») ou à la date que le Conseil d'administration aura redéfinie après avoir prolongé ou réduit la Période d'offre initiale. A cette date, les Actions feront l'objet d'un rachat obligatoire et le prix de liquidation sera versé aux Actionnaires du Compartiment à la Valeur nette d'inventaire applicable. Les Actionnaires seront dûment notifiés par écrit en cas de modification de la Date d'échéance.

FRAIS

	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion			A payer par les Actionnaires à la Société de Gestion
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance	Commission de rachat anticipé ³
M	0	0*	0*	Max. 1,85%	Max. 0,10%	Non	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Afin d'éviter toute double facturation, les commissions de gestion prélevées par les fonds Carmignac sont prises en considération et la commission de gestion cumulée ne devra pas excéder 1,85% de la VNI. Par ailleurs, aucune commission de souscription, de rachat et de conversion n'est facturée au Compartiment pour ses investissements dans les fonds Carmignac.						
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.						

3	Les Actionnaires qui demandent le rachat ou la conversion de leurs Actions avant la Date d'échéance peuvent être soumis à une commission de rachat anticipé (la « commission de rachat anticipé ») telle que décrite ci-après. Le Conseil d'administration peut, à son entière discrétion, renoncer en tout ou en partie au montant de la commission de rachat anticipé. Dans le cas de la conversion d'Actions DIS en Actions ACC et inversement à l'intérieur du Compartiment, celle-ci se fera sans commission de rachat anticipé.						
	Année	1	2	3	4	5	6
	Commission de rachat anticipé	2,5%	2%	1,5%	1%	0,5%	0%
*	Une commission de rachat anticipé peut être applicable et due à la Société de Gestion. Voir note de bas de page 3.						

CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT GLOBAL EQUITIES	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 31 décembre 2018.
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de surperformer son indicateur de référence. La quête de performance implique une gestion active et discrétionnaire des investissements, qui consistent principalement en des positions longues et courtes sur les marchés des actions, en fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	L'Indicateur de référence est composé à 90% de l'ESTER capitalisé (code Bloomberg : ESTRON) et à 10% de l'indice MSCI AC WORLD NR (USD) (code Bloomberg : NDUEACWF), calculé dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est rééquilibré trimestriellement. L'indice MSCI AC WORLD NR (USD) représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés et émergents. Il est calculé en dollar par MSCI, dividendes nets réinvestis. L'ESTER (également désigné « €STR ») est un taux d'intérêt à court terme en euro publié par la Banque centrale européenne qui reflète les coûts d'emprunt de gros au jour le jour non garantis en euro des banques de la zone euro. De plus amples informations sur le taux d'intérêt et l'indice, leur composition et leur calcul sont disponibles respectivement sur le site Internet de la Banque centrale européenne à l'adresse www.ecb.europa.eu et sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment est totalement indépendant de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment met en œuvre une stratégie « long/short ». Celle-ci vise à constituer un portefeuille de positions longues et courtes sur des instruments financiers admissibles dans l'actif net du Compartiment. Le Compartiment investit principalement dans des actions internationales et des pays émergents, sans contrainte d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. En plus des positions longues, le gérant du portefeuille peut utiliser des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille (i) si ces actifs sous-jacents sont considérés comme surévalués, (ii) dans le cadre de stratégies axées sur la valeur relative en associant des positions courtes à des positions longues ou (iii) à des fins de couverture. Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant exclusivement à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous. L'exposition nette aux actions en résultant sera comprise entre -10% et +30% de l'actif net du Compartiment. A titre accessoire, l'actif net du Compartiment peut être investi dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire négociés sur les marchés européens ou étrangers. L'utilisation d'instruments financiers dérivés fait partie intégrante de la stratégie d'investissement et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés afin d'optimiser l'exposition du portefeuille ou sa couverture en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers, ou en s'exposant à différents moteurs de performance. L'exposition nette à des devises autres que la devise de référence du Fonds peut être couverte à l'aide d'instruments financiers dérivés, comme expliqué ci-après. La gestion du Compartiment étant flexible et discrétionnaire, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. En effet, le gérant gère dynamiquement son exposition

	aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples rendements/risques. La politique d'investissement met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence. Stratégie actions La stratégie actions long/short est déterminée à la fois par une analyse macroéconomique et par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des participations. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Ces interventions sont déterminées par une sélection d'actions fondée principalement sur une analyse bottom-up effectuée dans le cadre d'un processus d'investissement rigoureux qui définit des critères stricts que tout titre candidat à l'inclusion dans le portefeuille doit remplir. Stratégie relative aux obligations et instruments du marché monétaire Le Compartiment peut également investir son actif net à titre accessoire dans des obligations, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en devise étrangère ou en euro. L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies ci-après.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Le portefeuille est principalement investi en actions internationales et des pays émergents, sans contrainte d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. Titres de créance et instruments du marché monétaire En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif net du Compartiment peut être investi à titre accessoire en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered) et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des titres choisis. Le gérant se réserve le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La Société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée. Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciaires cotés (ETF) Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert, à condition de ne pas investir plus de 10% de son actif net dans des parts de tels OPCVM et/ou OPC. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciaires cotés et « exchange traded funds ». REIT (Real Estate Investment Trusts) Le Compartiment peut investir dans des REIT (Real Estate Investment Trusts) à capital fixe. Dérivés

	Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment interviendra en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents. Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont principalement les CFD (contracts for difference), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme et, dans une moindre mesure, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps (dont de performance), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) : - actions ; - devises ; - taux d'intérêt ; - dividendes ; - ETF (instruments financiers). L'utilisation d'instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important) : dérivés actions (positions longues, « long/short » et « short only »), dérivés de change (positions longues, « long/short » et « short only »), « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés sur dividendes et dérivés de taux d'intérêt. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants (ou « p-notes »), obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres intégrant des dérivés sont généralement utilisés pour obtenir une exposition aux actions. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net. Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque long/short, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.

	Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. <u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU1910837258	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD Acc Hdg	USD hedgée	LU1910837332	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU1910837415	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP Acc Hdg	GBP hedgée	LU1910837506	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD Acc Hdg	USD hedgée		Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR, USD et GBP chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Païement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%*	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	La commission de performance est calculée pour chaque classe d'Actions au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de valorisation de l'exercice. Dès lors que (i) la VNI de l'Action concernée dépasse le High Watermark (tel que défini ci-dessous) et que (ii) la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. Dans le cadre des présentes, le High Watermark se définit comme la VNI de clôture par Action la plus élevée enregistrée le dernier jour de valorisation de la période de performance, sur une période de trois (3) ans. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est neutralisé à l'aide d'un système afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un Compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est composé à 90% de l'ESTER capitalisé et à 10% de l'indice MSCI AC World NR (USD) (code Bloomberg : NDUEACWF), calculé dividendes nets réinvestis et rééquilibré chaque trimestre. Dans la mesure où la pondération des différentes composantes de l'indicateur de référence est susceptible de changer en fonction de leurs performances respectives au cours du trimestre, le rééquilibrage est effectué lors du dernier jour ouvrable de chaque trimestre afin de réinitialiser la pondération de chaque composante (aux niveaux susmentionnés).					
*	Applicable uniquement aux Actions F EUR.					

CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 31 mai 2019.
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de générer une appréciation du capital à long terme, ce qui implique une gestion flexible et active axée sur les marchés actions. Le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son Indicateur de référence, l'indice MSCI AC WORLD NR (USD) (code Bloomberg : NDUEACWF), calculé dividendes nets réinvestis. L'Indicateur de référence représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés et émergents. Il est calculé en dollar, dividendes nets réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment cherche à investir dans des entreprises familiales, c'est-à-dire des entreprises détenues (directement ou indirectement), contrôlées et/ou dirigées, intégralement ou en partie, par leur fondateur, une famille ou leurs descendants. Le fonds adopte une approche socialement responsable de l'investissement, en mettant l'accent sur la gouvernance. Les investissements dans les entreprises familiales sont déterminés sur la base d'un examen quantitatif, d'une analyse fondamentale et d'une évaluation de la gouvernance. La stratégie d'investissement est mise en œuvre par le biais d'un portefeuille d'investissements directs en valeurs mobilières et, dans une moindre mesure, en produits dérivés. A titre accessoire, le Compartiment pourra également détenir des liquidités et/ou investir en d'autres valeurs mobilières. La stratégie d'investissement est basée sur une analyse ascendante des entreprises familiales déterminée sur la base d'un screening quantitatif, complétée par une évaluation attentive de leur gouvernance. La sélection de valeurs est totalement discrétionnaire et résulte de l'anticipation du gérant sur la base d'une analyse financière et extra-financière.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment a pour caractéristiques extra-financières prédominantes (G) la gouvernance et (E) l'environnement et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche

Le Compartiment utilise des recherches externes menées par des tiers pour identifier les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, comme point de départ pour mettre en œuvre une évaluation plus approfondie de la gouvernance.

Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement et au Site Investissement responsable de Carmignac.

Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

Après avoir passé au crible les entreprises familiales, les entreprises dirigées par une fondation et les entreprises détenues par un fondateur, ainsi que les critères financiers, le Compartiment utilise des recherches externes menées par des tiers pour identifier les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, point de départ d'une évaluation plus approfondie de la gouvernance. Cette analyse se concentre sur la gouvernance et le comportement des entreprises afin de s'assurer que le conseil d'administration et l'équipe de direction de chaque investissement alignent leur objectif à long terme sur les intérêts des parties prenantes, y compris les actionnaires minoritaires.

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% :

- (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique.
- (2) Filtrage négatif pour la gouvernance d'entreprise.

En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs)

Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, comités de gestion, compétences et expérience, traitement des actionnaires minoritaires et rémunération), les facteurs de comportement des entreprises lors d'incidents, les controverses passées et les plans d'atténuation (pratiques comptables, pots-de-vin et corruption, fiscalité), la culture d'entreprise et le capital humain.

Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires.

Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité,

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée

Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière

L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations en actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises.

Émissions de CO2

Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence du Compartiment, mesuré par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille (types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac.

Désignation de l'indice de référence

Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de

	Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Au moins 51% de l'actif net du Compartiment sont investis en permanence sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux. Les placements en actions des pays émergents ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du Compartiment. Titres de créance et instruments du marché monétaire L'actif net du Compartiment peut être investi à titre accessoire en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered) et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des titres choisis. Le gérant se réserve le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La Société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée. Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de sa valeur nette d'inventaire dans ces parts d'OPCVM et/ou OPC. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». REIT (Real Estate Investment Trusts) Le Compartiment peut investir dans des REIT (Real Estate Investment Trusts) à capital fixe. Dérivés Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents. Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (contracts for difference), les contrats à terme de gré à gré (forwards), le change à terme, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) : - actions ; - devises ; - taux d'intérêt ; - ETF (instruments financiers). Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, « p-notes », obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres intégrant des dérivés sont

	généralement utilisés pour obtenir une exposition aux actions. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net. Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque ESG, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200%.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure*
A EUR Acc	EUR	LU1966630706	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2004385154	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1966630961	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)

* Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

** Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

*** Accessible à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Païement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La période de performance pour le premier exercice court de la date de lancement du Compartiment jusqu'à la fin du premier exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de					

	Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice mondial des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
--	--

CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 31 mai 2019.
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de générer une appréciation du capital à long terme, ce qui implique une gestion flexible et active axée sur les marchés actions. Le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son Indicateur de référence, l'indice MSCI WORLD NR (USD) (code Bloomberg : M1WO), calculé dividendes nets réinvestis. L'Indicateur de référence représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés. Il est calculé en dollar, dividendes nets réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à atteindre les objectifs intergénérationnels que de nombreux investisseurs ont aujourd'hui. L'augmentation de l'espérance de vie et les bouleversements sociaux amènent de nombreux investisseurs à réexaminer la façon de faire fructifier leurs investissements au profit de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Ces objectifs intergénérationnels s'inscrivent sur le long terme, ce qui est cohérent avec l'horizon d'investissement du Compartiment. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment cherche à investir dans des entreprises qui affichent des taux de réinvestissement élevés et une rentabilité récurrente. En outre, le Compartiment adopte une approche socialement responsable faisant appel à des filtres positifs et négatifs pour identifier les entreprises présentant des critères de croissance durable à long terme. Une analyse fondamentale approfondie est effectuée sur la base des états financiers et d'autres sources d'informations qualitatives afin de déterminer les perspectives de croissance des entreprises et leur inclusion potentielle dans le portefeuille. La sélection finale des valeurs s'effectue de manière totalement discrétionnaire en fonction des attentes du gérant, à la lumière d'une analyse financière et extra-financière.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour chaque thème d'investissement. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement Responsable de Carmignac.

	Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. (2) Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG. (3) Filtrage positif des entreprises qui apportent une contribution jugée positive à 4 objectifs principaux de durabilité : les besoins fondamentaux, l'autonomisation, le changement climatique et le capital naturel. (4) Exclusion des entreprises qui contribuent négativement aux objectifs mentionnés au point 3. En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations en actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises. Émissions de CO2 Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence du Compartiment, mesuré par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille (types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Au moins 51% du portefeuille est investi en actions internationales, sans contrainte d'allocation par zone géographique, type de secteur ou capitalisation boursière. Titres de créance et instruments du marché monétaire L'actif net du Compartiment peut être investi à titre accessoire en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered) et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des titres choisis.

Le gérant se réserve le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La Société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de sa valeur nette d'inventaire dans ces parts d'OPCVM et/ou OPC.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

REIT (Real Estate Investment Trusts)

Le Compartiment peut investir dans des REIT (Real Estate Investment Trusts) à capital fixe.

Dérivés

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents.

Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (contracts for difference), les contrats à terme de gré à gré (forwards), le change à terme, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) :

- actions ;
- devises ;
- taux d'intérêt ; et
- ETF (instruments financiers).

Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, « p-notes », obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres intégrant des dérivés sont généralement utilisés pour obtenir une exposition aux actions.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net.

Dépôts et liquidités

Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités.

Emprunt de liquidités

Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus.

	Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque actions, le risque ESG, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200%.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure*
A EUR Acc	EUR	LU1966631001	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2004385667	Capitalisation	Investisseurs autorisés**	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1966630961	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
* Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					

**** Accessible** (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

***** Accessible** à Carmignac Group et aux entités juridiques suivantes, autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre (s'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2), (ii) Fonds de fonds, (iii) Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion¹	Autres frais²	Commission de performance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,40%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%	0	0	0,80%	Max. 0,30%	Oui
W	0	0	0	0,80%	Max. 0,30%	Non
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La période de performance pour le premier exercice court de la date de lancement du Compartiment jusqu'à la fin du premier exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice mondial des actions internationales MSCI WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.					

CARMIGNAC PORTFOLIO ALPHA THEMES	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 3 avril 2020.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence sur une durée minimale de placement recommandée de trois ans. La quête de performance implique une gestion active et discrétionnaire des investissements, qui consistent principalement en des positions longues et courtes sur les marchés des actions, en fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son Indicateur de référence, l'ESTER capitalisé (code Bloomberg : ESTRON). L'ESTER (également désigné « €STR ») est un taux d'intérêt à court terme en euro publié par la Banque centrale européenne qui reflète les coûts d'emprunt de gros au jour le jour non garantis en euro des banques de la zone euro. De plus amples informations sur le taux d'intérêt, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet de la Banque centrale européenne à l'adresse www.ecb.europa.eu. L'univers d'investissement du Compartiment est totalement indépendant de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le gérant met principalement en œuvre une stratégie actions « market-neutral ». Le Compartiment combine des tendances thématiques top-down avec des fondamentaux bottom-up spécifiques à un secteur ou à une entreprise afin de générer des idées d'investissement asymétriques, aussi bien dans une optique de position longue que courte. L'exposition nette aux actions en résultant sera comprise entre -30% et +30% de l'actif net du Compartiment. L'utilisation d'instruments financiers dérivés fait partie intégrante de la stratégie d'investissement et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés afin d'optimiser l'exposition du portefeuille ou sa couverture en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers, ou en s'exposant à différents moteurs de performance. L'exposition nette à des devises autres que la devise de référence du Fonds peut être couverte à l'aide d'instruments financiers dérivés, comme expliqué ci-après. La gestion du Compartiment étant flexible et discrétionnaire, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son Indicateur de Référence. En effet, le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples rendements/risques. La politique d'investissement met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Le portefeuille est principalement investi en actions internationales et des pays émergents, sans contrainte d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. Titres de créance et instruments du marché monétaire En vue de permettre au gérant de diversifier le portefeuille ou de gérer la trésorerie, l'actif net du Compartiment peut être investi à titre accessoire en instruments du marché monétaire, en titres de créance

négociables et en obligations à taux fixe ou variable, garanties (y compris les obligations sécurisées) et éventuellement indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux, y compris les marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des titres choisis.

Le gérant se réserve le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La Société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée.

Le Compartiment peut investir dans des matières premières cotées (ETC) sans effet de levier, négociées sur des marchés réglementés ou organisés de la zone euro et/ou internationaux, afin de prendre position sur les matières premières, métaux précieux inclus. Les investissements dans les ETC ne sont autorisés que dans la mesure où ces actifs font l'objet d'un règlement en espèces. L'exposition globale du Compartiment aux matières premières, à travers l'ensemble des actifs éligibles, est limitée à 10% de l'actif net.

Pour l'ensemble de ces actifs, la Société de Gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF)

Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert, à condition de ne pas investir plus de 10% de son actif net dans des parts de tels OPCVM et/ou OPC.

Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ».

REIT (Real Estate Investment Trusts)

Le Compartiment peut investir dans des REIT (Real Estate Investment Trusts).

Dérivés

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment interviendra en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont principalement les CFD (contracts for difference), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme et, dans une moindre mesure, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps (dont de performance), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) :

- actions ;
- devises ;
- taux d'intérêt ;
- dividendes ;
- ETF (instruments financiers) ; et
- matières premières (dans le cadre d'une exposition globale limitée, à travers l'ensemble des actifs éligibles, à 10% de l'actif net).

L'utilisation d'instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et peut contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins

	important) : dérivés actions (positions longues, « long/short » et « short only »), dérivés de change (positions longues, « long/short » et « short only »), « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés sur dividendes et dérivés de taux d'intérêt. Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir dans des titres intégrant des dérivés (notamment warrants (ou « p-notes »), obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et/ou internationaux. Les titres intégrant des dérivés sont généralement utilisés pour obtenir une exposition aux actions. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net. Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque long/short, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 300% ; il pourra cependant être plus élevé dans certaines circonstances. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du

	portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU2125044326	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2125044839	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action

* Carmignac Group ou certains investisseurs institutionnels sélectionnés par la Société de Gestion de manière discrétionnaire.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour de valorisation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,70%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%	0	0	0,95%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	La commission de performance est calculée pour chaque classe d'Actions au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de valorisation de l'exercice. Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la meilleure des deux performances entre celle de l'indicateur de référence décrit ci-après et zéro, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indicateur de référence ou zéro, le cas échéant, est constituée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est neutralisé à l'aide d'un système afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance					

	correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance d'un Compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'ESTER (également désigné « €STR »), capitalisé.
--	--

CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XPERIENCE	
Date de lancement	Ce Compartiment sera lancé le 31 mars 2021.
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de générer une appréciation du capital à long terme, ce qui implique une gestion flexible et active axée sur les marchés actions. Le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable et thématique qui se concentre sur les entreprises offrant une expérience supérieure à leurs employés et à leurs clients (« expérience humaine »). Des informations détaillées sur la manière dont cette approche est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son Indicateur de référence, l'indice MSCI AC WORLD NR (USD) (code Bloomberg : NDUEACWF), calculé dividendes nets réinvestis. L'Indicateur de référence représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés et émergents. Il est calculé en dollar, dividendes nets réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment cherche à investir dans des actions d'entreprises qui se distinguent par des caractéristiques solides sur le plan de l'« expérience humaine » (appelées « l'expérience humaine »). Le thème d'investissement se fonde sur la conviction selon laquelle les entreprises qui offrent une solide expérience à leurs employés et à leurs clients obtiendront des revenus supérieurs sur le long terme. Le Compartiment adopte une approche socialement responsable de l'investissement, en mettant l'accent sur les pratiques sociales et environnementales. La stratégie d'investissement est mise en œuvre par le biais d'un portefeuille d'investissements directs en actions et, dans une moindre mesure, en produits dérivés. A titre accessoire, le Compartiment pourra également détenir des liquidités et/ou investir en d'autres valeurs mobilières. La stratégie d'investissement repose sur une analyse ascendante des entreprises qui font figure de leaders dans les domaines de l'expérience des employés et de l'expérience clients. La sélection de valeurs est totalement discrétionnaire et résulte de l'anticipation du gérant sur la base d'une analyse financière et extra-financière. Une analyse fondamentale approfondie est effectuée sur la base des états financiers et d'autres sources d'informations qualitatives afin de déterminer les caractéristiques sociales des entreprises et leur inclusion potentielle dans le portefeuille.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

	Type d'approche Des informations sur les caractéristiques des entreprises en ce qui concerne l'expérience des employés et des clients sont systématiquement collectées et évaluées au moyen de recherches externes et exclusives. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. Le Compartiment évalue les données relatives à l'expérience des employés et des clients, conservées dans une base de données exclusive, afin d'identifier les entreprises ayant la meilleure expérience humaine au sein de l'univers. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. (2) Filtrage positif pour les entreprises dont l'expérience des employés est supérieure à la moyenne. (3) Filtrage positif pour les entreprises dont l'expérience clients est supérieure à la moyenne. En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ; comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations en actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises. Émissions de CO2 Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence du Compartiment, mesuré par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille (types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et	Actions

contrats financiers	Au moins 51% de l'actif net du Compartiment est investi en permanence dans les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux. Les placements en actions des pays émergents ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du Compartiment. Titres de créance et instruments du marché monétaire L'actif net du Compartiment peut être investi à titre accessoire en instruments du marché monétaire, en titres de créance négociables et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered) et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et des marchés internationaux dont les émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur l'échéance et la durée des titres choisis. Le gérant se réserve le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ». Un titre de créance est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation. La Société procède à sa propre analyse et évaluation de la solvabilité des titres de créance non notés. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée. Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil risque/rendement des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, échéance). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciaires cotés (ETF) Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de sa valeur nette d'inventaire dans ces parts d'OPCVM et/ou OPC. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciaires cotés et « exchange traded funds ». REIT (Real Estate Investment Trusts) Le Compartiment peut investir dans des REIT (Real Estate Investment Trusts) à capital fixe. Dérivés Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents. Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (contracts for difference), les contrats à terme de gré à gré (forwards), le change à terme, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) : - actions ; - devises ; - taux d'intérêt ; et - ETF (instruments financiers). Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, « p-notes », obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres intégrant des dérivés sont généralement utilisés pour obtenir une exposition aux actions.
----------------------------	--

	Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net. Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de gestion discrétionnaire, le risque actions, le risque ESG, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200%. Effet de levier plus élevé : il sera généralement dû à des conditions de marché spécifiques (par exemple : volatilité élevée/faible, taux d'intérêt faibles, intervention des banques centrales), à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître la valeur nominale brute des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important peu corrélé avec le risque actuel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.
-----------------------------	--

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU2295992163	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2295992247	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
* Carmignac Group ou certains investisseurs institutionnels sélectionnés par la Société de Gestion de manière discrétionnaire. ** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.					
Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Païement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS						
Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La période de performance pour le premier exercice court de la date de lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, jusqu'à la fin du premier exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. La commission de performance est calculée et comptabilisée séparément pour chaque classe d'actions. La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de référence. La commission de performance de 20% est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'Indicateur de référence au cours de la période de performance. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le début de l'application des commissions de performance (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans commence lorsque la commission de performance est payée et tous les cinq ans lorsqu'aucune commission de performance n'a été payée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est					

systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

La performance d'un Compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de performance et en tenant compte des souscriptions et des rachats.

La commission de performance pourrait également être due si la classe d'actions a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Pour plus d'illustrations et d'exemples concrets sur la méthode de calcul de la commission de performance, veuillez vous reporter au chapitre 20, paragraphe 3 du présent prospectus.

L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice mondial des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.

CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECONOMY	
Date de lancement	Ce Compartiment sera lancé le 31 mars 2021.
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment est de surperformer l'Indicateur de référence sur un horizon de placement minimum recommandé de 5 ans. En outre, le Compartiment cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans la section « Analyse extra-financière » ci-dessous ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »). Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.
Indicateur de Référence	Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son Indicateur de référence, à savoir l'indice MSCI CHINA INDEX (USD) (code Bloomberg : NDEUCHF) calculé dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est un indice représentatif de l'univers des grandes et moyennes entreprises chinoises par le biais des actions H et B ainsi que des actions cotées sur les marchés étrangers (hors ADR). Il comprend également les grandes capitalisations émises sous forme d'actions A (jusqu'à 20% de leur capitalisation boursière étant ajustée du flottant). Il est calculé en dollar, dividendes nets réinvestis. De plus amples informations sur l'indice, sa composition et son calcul sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com. L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à investir dans des actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège social ou exerçant une part prépondérante de leur activité dans la région de la Grande Chine, qui comprend la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taïwan et Singapour (la « Grande Chine »). La référence à la « nouvelle économie » chinoise reflète la volonté du gérant d'investir de manière privilégiée dans des secteurs de l'économie de la Grande Chine qui ne sont pas explicitement liés à la composante purement exportatrice de l'économie ou aux matières premières traditionnelles, ce qui implique notamment, sans s'y limiter, des investissements dans des entreprises présentes dans des secteurs liés à la consommation, à l'énergie à faible teneur en carbone, à l'innovation technologique et aux phénomènes d'urbanisation et d'élévation du niveau de vie. En outre, le Compartiment adopte une approche socialement responsable faisant appel à des filtres positifs et négatifs pour identifier les entreprises présentant des critères de croissance durable à long terme. Le Fonds est géré sur une base discrétionnaire selon une stratégie d'investissement mise en œuvre principalement par le biais du portefeuille de titres investis en actions chinoises. La stratégie d'investissement ne fait l'objet d'aucune restriction d'allocation par secteur, type et taille des titres. Le choix de l'investissement est déterminé par des études financières, des rencontres organisées par les entreprises, des visites à ces entreprises et des informations quotidiennes. Les critères utilisés sont, selon les cas, l'évaluation des actifs, la performance, la croissance et la qualité des gestionnaires.

	La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (y compris les fonds d'investissement) et la construction du portefeuille sont basées sur une analyse fondamentale de l'économie chinoise et plus particulièrement de ses perspectives de développement (croissance, inflation, déficits, etc.), et peuvent varier en fonction des attentes du gestionnaire. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés) sur les marchés des actions, des devises et des taux d'intérêt.
Analyse extra-financière	Caractéristiques extra-financières Ce Compartiment présente des caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales et encourage l'investissement dans des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Type d'approche Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour identifier les entreprises qui proposent des activités durables. Des critères financiers supplémentaires sont pris en compte dans (1) la définition et la réduction active de l'univers d'investissement en actions, (2) la construction du portefeuille et (3) la sélection finale de l'émetteur. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux politiques de vote et d'engagement disponibles sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% : (1) Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. (2) Filtrage positif appliqué pour filtrer l'univers des investissements en actions afin d'identifier les entreprises dont l'activité est durable et qui contribuent en particulier à l'amélioration du niveau de vie et des conditions sociales, sociétales et environnementales de la population. La santé, l'éducation, la consommation, les énergies propres, les technologies durables ou innovantes sont parmi les principaux thèmes identifiés comme des opportunités socialement responsables pour le Compartiment. Une attention particulière est accordée à la manière dont les entreprises peuvent contribuer positivement à la réalisation de ces objectifs de développement durable. Le filtrage positif implique également l'utilisation d'une approche « best-efforts » consistant à favoriser les émetteurs montrant une amélioration ou de bonnes perspectives d'évolution de leurs pratiques et de leurs performances ESG au fil du temps. En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, les données sur les émissions de carbone. Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité. Gouvernance : réglementations, gouvernance et comportement des entreprises, satisfaction des employés, roulement du personnel. Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence. Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse financière supplémentaire est appliquée dans des circonstances normales à au moins 90% des participations.

	Émissions de CO2 Le Compartiment vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engage à réduire son empreinte carbone de 5% par an. À partir de 2025, le seuil de réduction annuelle de l'empreinte carbone du fonds sera révisé tous les 5 ans. L'empreinte carbone est mesurée en tonnes de dioxyde de carbone (tCO2), agrégées au niveau du portefeuille (types 1 et 2 du protocole sur les GES). Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique climatique disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Désignation de l'indice de référence Le Compartiment a désigné son indicateur de référence comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer la performance du Compartiment en matière de durabilité, y compris en termes d'émissions de carbone, avec la performance de l'indice de référence. Les résultats sont publiés chaque mois sur le Site Investissement responsable de Carmignac. Une description de l'indice de référence, y compris sa méthodologie et sa composition, figure dans la section Indicateur de référence ci-dessus.
Catégories d'actifs et contrats financiers	Actions Au moins 75% du portefeuille sont investis directement ou indirectement dans des actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège social ou exerçant une part prépondérante de leur activité en Grande Chine, sans contrainte d'allocation par type de titres, type de secteur ou capitalisation boursière. Titres de créance et instruments du marché monétaire Le compartiment peut être investi à concurrence maximum de 25% (i) en instruments du marché monétaire libellés en euros, à taux fixe ou variable, émis par des émetteurs publics ou (ii) en obligations souveraines émises par un pays de la zone euro, ayant une notation au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion. OPC, fonds d'investissement, trackers et fonds indiciels cotés (ETF) Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de sa valeur nette d'inventaire dans ces parts d'OPCVM et/ou OPC. Le Compartiment pourra investir dans des fonds gérés par la Société de Gestion ou par une société affiliée. Le Compartiment peut avoir recours aux « trackers », fonds indiciels cotés et « exchange traded funds ». REIT (Real Estate Investment Trusts) Le Compartiment peut investir dans des REIT (Real Estate Investment Trusts) à capital fixe. Dérivés Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment pourra intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents. Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (contracts for difference), les contrats à terme de gré à gré (forwards), le change à terme, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir. Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) : - actions ; - devises ; - taux d'intérêt ; et - ETF (instruments financiers). Titres intégrant des dérivés Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, « p-notes », obligations convertibles, EMTN et certificats de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres intégrant des dérivés sont généralement utilisés pour obtenir une exposition aux actions.

	Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net. Dépôts et liquidités Le Compartiment peut recourir à des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations seront effectuées dans le respect des limites énoncées au point 3 de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire, en particulier dans le but de s'acquitter de ses obligations de rachat vis-à-vis des investisseurs. Il n'est pas autorisé à pratiquer le prêt de liquidités. Emprunt de liquidités Le Compartiment est habilité à emprunter des liquidités dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.1.10. de la Partie B du prospectus. Achat et vente temporaires de titres Aux fins de la gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des techniques et instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire ainsi qu'à des opérations de prêt-emprunt de titres, dans le respect des limites et conditions énoncées au point 3.2. de la Partie B du prospectus.
Profil de risque	Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit. Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque de gestion discrétionnaire, le risque actions, le risque ESG, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital et le risque de durabilité. Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés. Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	Le risque global est calculé selon l'approche par les engagements.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'un Ressortissant américain, selon la définition de la « Réglementation S » américaine.
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
Incidences négatives	La société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 7, paragraphe 2 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), dans la mesure où le cadre réglementaire n'est pas encore en place. La société de gestion a connaissance des critères mentionnés dans l'annexe 1 du projet de normes techniques réglementaires (« RTS »), le règlement européen de niveau 2 qui accompagne le SFDR, publié le 2 février 2021. La société de gestion continuera à surveiller de près l'évolution de la réglementation et à évaluer sa position en permanence. La société de gestion reconsidérera sa décision au plus tard après que le projet final de RTS aura été formellement ratifié.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Classe	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR Acc	EUR	LU2295992320	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR Acc	EUR	LU2295992676	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessible (i) aux Investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux Fonds de fonds, (iii) aux Produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux Intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) à Carmignac Group. S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une Contrepartie éligible/un Investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas à Carmignac Group. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour de valorisation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France, aux Etats-Unis, en République populaire de Chine (bourses de Shanghai ou de Shenzhen) ou à Hong Kong (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 2 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Souscription Frais	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de performance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%	Max. 0,30%	Oui
F	Max. 4%	0	0	0,85%	Max. 0,30%	Oui
1	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment ; majorée le cas échéant de la commission de performance du Compartiment.					
2	Commission annuelle payable mensuellement, calculée et provisionnée chaque jour de valorisation sur la base des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de conservation, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La période de performance pour le premier exercice court de la date de lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, jusqu'à la fin du premier exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. La commission de performance est calculée et comptabilisée séparément pour chaque classe d'actions. La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de référence. La commission de performance de 20% est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'Indicateur de référence au cours de la période de performance. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le début de l'application des commissions de performance (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans commence lorsque la commission de performance est payée et tous les cinq ans lorsqu'aucune commission de performance n'a été payée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».					

La performance d'un Compartiment est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de performance et en tenant compte des souscriptions et des rachats.

La commission de performance pourrait également être due si la classe d'actions a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Pour plus d'illustrations et d'exemples concrets sur la méthode de calcul de la commission de performance, veuillez vous reporter au chapitre 20, paragraphe 3 du présent prospectus.

L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de performance est l'indice MSCI CHINA (USD), calculé dividendes nets réinvestis.

Partie B :

PARTIE GENERALE

1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE

1.1. Général

Les Actionnaires doivent être conscients que tous les investissements impliquent un risque et qu'aucune garantie ne peut être donnée contre les pertes découlant d'un investissement effectué dans un Compartiment, quel qu'il soit. En outre, il ne peut être garanti que l'objectif fixé par la Société, telle que définie ci-après, sera atteint. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux résultats futurs ou au « return » futur de la Société, ni par la Société même, ni par un des administrateurs de la Société (les « Administrateurs »), ses représentants autorisés ou le(s) Gestionnaire(s) financier(s). Le présent prospectus est publié en rapport avec une offre publique d'Actions de la Société. Chaque décision de souscription aux Actions doit être prise sur la base des informations contenues dans le présent prospectus et dans le rapport annuel et le(s) rapport(s) semestriel(s) les plus récents de la Société, lesquels sont disponibles au siège social de la Société ou dans les bureaux de ses représentants autorisés.

Le conseil d'administration (le « Conseil d'administration ») de CARMIGNAC PORTFOLIO (la « Société ») assume l'entière responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent prospectus et de la gestion de la Société. Le Conseil d'administration est ainsi responsable de la politique d'investissement de la Société, ainsi que de sa définition et de sa mise en œuvre. L'enregistrement de la Société en vertu de la Loi de 2010, telle que définie dans les présentes, n'exige toutefois pas d'une autorité luxembourgeoise quelconque d'approuver ou de désapprouver tant le caractère adéquat ou l'exactitude du présent prospectus que le portefeuille de titres détenu par la Société. Toute déclaration contraire serait interdite et illégale. Il est conseillé aux souscripteurs et acheteurs potentiels d'Actions de la Société de se renseigner en ce qui concerne (i) les conséquences fiscales possibles, (ii) les exigences légales et (iii) toute restriction ou contrôle des changes découlant des lois de leur pays d'origine, de résidence ou de domicile, pouvant avoir une incidence sur la souscription, la détention ou la vente d'Actions de la Société.

La Société est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois à compartiments multiples. Ses principales caractéristiques sont énumérées ci-après :

- **Type de fonds :** OPCVM régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée et complétée par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 (la « Loi de 2010 ») et placé sous la supervision de l'autorité luxembourgeoise de surveillance des marchés financiers (la « CSSF », Commission de Surveillance du Secteur Financier) ;
- **Date de constitution :** le 30 juin 1999, pour une durée indéterminée ;
- **Statuts de la Société** (les « Statuts ») : publiés au Mémorial (Recueil des Sociétés et Associations), le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le 2 août 1999 et modifiés pour la dernière fois par l'assemblée générale des Actionnaires du 7 mai 2019. La dernière version des Statuts coordonnés mis à jour a été déposée au Registre de Commerce de Luxembourg le 5 août 2019.
- **Capital de la Société :** toujours égal à l'actif net de l'ensemble de ses Compartiments, représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et libellées en euro (« euro » ou « EUR ») ;
- **Capital minimum (tel que requis par le droit luxembourgeois) :** 1.250.000 EUR
- **Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg :** n° B 70 409.

Toute question concernant la structure générale et la politique suivie par la Société doit être adressée à la Société, à son siège social.

Pour toute réclamation, les investisseurs sont invités à contacter la Société de Gestion par écrit à l'adresse suivante : 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

1.2. Informations spécifiques pour les Ressortissants américains

La Société, ses Compartiments et ses Actions ne sont pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la United States Investment Company Act de 1940 ou de la United States Securities Act de 1933, telles que modifiées et complétées.

Dès lors, les Actions de la Société ne peuvent pas être et ne seront pas offertes à la vente, vendues, transférées ou livrées aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions) ou à des Ressortissants américains au sens de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique, sauf dans le cadre d'opérations qui ne violent pas la législation applicable (par exemple, lorsqu'un Ressortissant américain ne réside pas aux Etats-Unis d'Amérique). La Société étant une société d'investissement à capital variable, elle sera traitée comme une « société d'investissement étrangère passive » (une « PFIC », pour *passive foreign investment company*) aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu, en vertu de la Réglementation du Trésor américain applicable. La Société ne fournit pas d'informations à ses Actionnaires qui permettraient à une personne soumise à l'impôt américain de désigner la Société comme étant un fonds électif admissible au titre de l'impôt sur le revenu américain. L'application des règles de « société d'investissement étrangère passive » est complexe et incertaine sur de nombreux points.

Il est fortement conseillé aux Ressortissants américains soumises à l'impôt de consulter leurs conseillers fiscaux personnels en ce qui concerne les conséquences fiscales d'un investissement dans la Société.

1.3. Structure à Compartiments multiples et Classes d'Actions

Une masse distincte d'actifs (le « **Compartiment** ») est établie pour chacune des Classes d'Actions et investie selon l'objectif de placement s'appliquant à la Classe d'Actions à laquelle se rapporte le Compartiment concerné. La Société est dotée d'une structure à Compartiments multiples permettant aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels de choisir entre un ou plusieurs objectifs de placement en investissant dans un ou plusieurs Compartiments de la Société. Le Conseil d'administration peut décider d'émettre des Actions d'autres classes correspondant à des Compartiments ayant leurs propres objectifs de placement.

A l'égard de tierces parties, la Société sera considérée comme une seule entité juridique.

Chaque Compartiment sera traité comme une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, sa propre évaluation et son propre calcul de la valeur nette d'inventaire (la « **VNI** » ou « **Valeur nette d'inventaire** »), et ses propres frais, sauf accord contraire avec les créanciers. Au sein de chaque Compartiment, le Conseil d'administration aura la faculté de créer différentes Classes et/ou Sous-Classes d'Actions (les « **Classes** » et « **Sous-Classes** ») qui pourront se distinguer, notamment, par (i) leur politique de distribution (Actions de distribution et/ou de capitalisation), (ii) leur devise d'expression, (iii) les commissions ou charges qui leur sont applicables, (iv) leur politique de commercialisation. Cette information devra être insérée dans le prospectus et communiquée aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels.

La Société émet, au choix du Conseil d'administration, des Actions de capitalisation et/ou de distribution dans chaque Compartiment. S'agissant des Compartiments pour lesquels ce choix existe, toute Action pourra être émise, au choix de l'Actionnaire, soit comme Action de distribution (une « **Action DIS** » ou « **Action de distribution** »), soit comme Action de capitalisation (une « **Action ACC** » ou « **Action de capitalisation** ») et sous forme nominative uniquement.

Les Actions des différents Compartiments peuvent normalement être émises, rachetées et converties chaque Jour de valorisation à un prix calculé sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action de la classe concernée dans le Compartiment concerné à ce Jour de valorisation, ainsi qu'il est mentionné dans les Statuts, en y ajoutant tous les frais et charges applicables, tel que prévu dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Sous réserve des dispositions ci-après définies, les Actionnaires peuvent convertir tout ou partie de leurs Actions d'un certain Compartiment en Actions d'un autre Compartiment et des Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe soit dans le même Compartiment soit dans un Compartiment différent.

2. OBJECTIF ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

L'objectif de la Société est de procurer à ses Actionnaires un rendement global aussi élevé que possible et de leur faire bénéficier d'une gestion professionnelle. La Société fournira à ses Actionnaires une possibilité de placement dans des portefeuilles de valeurs mobilières diversifiés à l'échelle internationale afin de réaliser une plus-value du capital, sans négliger les aspects revenus immédiats des portefeuilles. L'Actionnaire a la faculté de choisir, en fonction de ses besoins ou de ses propres perspectives d'évolution des marchés, le niveau des investissements qu'il souhaite réaliser dans l'un ou l'autre Compartiment de la Société.

La Société ne garantit pas que l'objectif visé puisse être atteint dans la mesure où cela est fonction de l'évolution positive ou négative des marchés. En conséquence, la Valeur nette d'inventaire peut aussi bien diminuer qu'augmenter. La Société ne peut en conséquence garantir la pleine réalisation de son objectif.

Les objectifs et politiques d'investissement de chaque Compartiment sont déterminés par le Conseil d'administration conformément aux Statuts et à la Loi de 2010, et ils respecteront les contraintes définies à la section « Investissements et restrictions d'investissement » du présent prospectus.

Si nécessaire, chaque Compartiment peut détenir, à titre accessoire et temporairement, des liquidités, y compris des instruments typiques du marché monétaire qui sont négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle n'excède pas 12 mois ainsi que des dépôts à terme.

Dans les limites prévues à la section 3 ci-dessous, la Société est autorisée à recourir à :

- des techniques et des instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières, à condition que le recours à ces techniques et instruments soit fait en vue d'une bonne gestion du portefeuille ;
- des techniques et des instruments destinés à couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de change dans le cadre de la gestion de ses actifs ; et
- des techniques et des instruments visant à limiter et/ou exposer le portefeuille aux risques liés à ses investissements et optimiser les rendements.

La diversité des avoirs de la Société assure une limitation des risques inhérents à tout investissement, sans toutefois les exclure totalement.

3. ACTIFS ELIGIBLES ET RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

La Société est tenue de respecter les dispositions et restrictions suivantes pour chacun des Compartiments :

3.1. Etablissement et restrictions de la politique d'investissement

3.1.1. En dehors des exceptions mentionnées ci-après, les investissements de la Société seront constitués exclusivement :

a) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que reconnu par l'Etat membre d'origine et inscrit sur la liste des marchés réglementés publiée dans le Journal Officiel de l'Union européenne ou sur son site Internet officiel (« marché réglementé ») ;

b) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;

c) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union européenne ou négociés sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, d'un des pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, et des Amériques ;

d) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que :

- les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, d'un des pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, et des Amériques, sera introduite ;
- l'admission est obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission ;

e) de parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert. Ces organismes doivent remplir les conditions prévues par la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et leur siège social doit se situer dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat tiers, à condition que :

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie ;
- le niveau de protection garanti aux porteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65/CE ;
- les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée ; et
- la proportion des actifs de ces OPCVM ou autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM et/ou OPC, ne dépasse pas 10% :

f) d'actions émises par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société ou d'actions ou parts d'un fonds maître conformément aux dispositions de la Loi de 2010 ;

g) de dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire ;

h) d'instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a) b) et c) ci-dessus et/ou d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (« instruments dérivés de gré à gré »), à condition que :

- le sous-jacent consiste en instruments relevant du présent paragraphe, en indices financiers, en taux d'intérêt ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement ;
- les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF ;
- les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur ; et
- ces transactions ne conduisent en aucun cas la Société à s'écarter de ses objectifs d'investissement.

En ce qui concerne les instruments dérivés sur indice, les informations relatives aux indices financiers sous-jacents (y compris la méthode de calcul, la fréquence de rééquilibrage et les composantes) devront être aisément et gratuitement accessibles pour l'Actionnaire. Les fréquences de rééquilibrage des indices financiers sont déterminées par les fournisseurs d'indices concernés. Selon l'indice, cette fréquence peut être mensuelle, trimestrielle ou semestrielle et n'entraîne aucun coût significatif pour les Compartiments.

Les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément des nouvelles contreparties. L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que ces contreparties ne bénéficient pas de pouvoir décisionnel discrétionnaire en ce qui concerne la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou les sous-jacents des instruments financiers dérivés employés par le portefeuille.

i) d'instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1 de la Loi de 2010, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et leur épargne et que ces instruments soient :

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres ; ou
- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a) b) ou c) ci-dessus ; ou
- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire ; ou
- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, second ou troisième sous-paragraphe ci-dessus, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 EUR) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

3.1.2. Toutefois,

a) la Société peut investir jusqu'à 10% des actifs nets de chaque Compartiment dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire autres que ceux visés au point 3.1.1. ;

b) la Société peut acquérir les biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice direct de son activité ;

c) dans la réalisation de ses investissements, la Société n'est pas autorisée, au sein d'un quelconque Compartiment, à acquérir des métaux précieux ni des certificats représentatifs de ceux-ci ;

3.1.3. Un Compartiment peut détenir, à titre accessoire, des liquidités.

3.1.4.

a) Un Compartiment ne peut investir plus de 10% de son actif net dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis par une même entité. Un Compartiment ne peut investir plus de 20% de son actif net dans des dépôts placés auprès d'une même entité. Le risque de contrepartie d'un Compartiment dans une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés au point 3.1.1. g) ci-dessus, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

b) La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par un Compartiment auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 5% de ses actifs nets ne peut dépasser 40% de la valeur de ses actifs nets. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements. Nonobstant les limites individuelles fixées au paragraphe a), aucun Compartiment ne peut investir plus de 20% de son actif net dans une combinaison :

- de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis par une même entité ;
- de dépôts auprès d'un même établissement, et/ou de risques résultant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré ;
- de transactions avec un même établissement.

c) La limite de 10% prévue au paragraphe a) peut être portée jusqu'à un maximum de 35% si les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat tiers ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres font partie.

d) La limite de 10% prévue au paragraphe a) peut être portée jusqu'à un maximum de 25% pour certaines obligations lorsque celles-ci sont émises par un établissement de crédit qui a son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et qui est légalement soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes découlant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la législation, dans des actifs qui, durant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances résultant des obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.

Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5% de ses actifs nets dans les obligations mentionnées au présent paragraphe et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80% de la valeur des actifs nets dudit Compartiment.

e) Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire visés aux paragraphes c) et d) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la limite de 40% mentionnée ci-dessus au paragraphe b).

Les limites mentionnées aux précédents paragraphes a), b), c) et d) ne peuvent être combinées ; par conséquent, les investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par une même entité, dans des dépôts ou des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux précédents paragraphes a), b), c) et d), ne pourront pas dépasser 35% de l'actif net d'un Compartiment donné.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues aux points 3.1.4 a) à 3.1.4 e).

Un même Compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20% de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire auprès d'un même groupe.

3.1.5. La Société est autorisée à investir, selon le principe de répartition des risques, jusqu'à 100% des actifs nets d'un ou de plusieurs Compartiments dans différentes émissions de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat membre de l'OCDE ou par des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne, à condition que ce ou ces Compartiments détiennent des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30% du montant total des actifs de ce ou ces Compartiment(s).

3.1.6. La Société veille à ce que le risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas l'actif net total du portefeuille de chaque Compartiment.

Les risques sont calculés en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, des prévisions de marché et du temps disponible pour liquider les positions. Ces dispositions s'appliquent également aux paragraphes suivants.

La Société peut, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites fixées au point 3.1.1 g), investir dans des instruments financiers dérivés pour autant que, globalement, les risques auxquels sont exposés les actifs sous-

jacents n'excèdent pas les limites d'investissement fixées au point 3.1.4. Lorsqu'un Compartiment investit dans des instruments financiers dérivés fondés sur un indice, il n'est pas obligatoire de combiner ces investissements aux fins des limites établies au point 3.1.4.

3.1.7. Les dispositions suivantes s'appliquent aux investissements dans d'autres OPCVM ou OPC :

a) Un Compartiment peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC visés au point 3.1.1. e) à condition de ne pas investir plus de 20% de ses actifs nets dans un même OPCVM ou autre OPC. Aux fins de l'application de la présente limite, chaque Compartiment d'un OPC à compartiments multiples, au sens de l'article 181 de la Loi de 2010, sera considéré comme un émetteur distinct, à condition que le principe de ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré.

b) Les investissements dans des parts d'OPC autres que des OPCVM ne peuvent dépasser, au total, 30% de l'actif net du Compartiment. Dans la mesure où cet OPCVM ou OPC est une entité juridique à compartiments multiples où les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment, chaque Compartiment est à considérer comme un émetteur distinct pour l'application des règles de répartition des risques ci-dessus.

Lorsqu'un Compartiment a acquis des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, les actifs de ces OPCVM ou autres OPC ne sont pas combinés aux fins des limites prévues au point 3.1.4.

c) Lorsqu'un Compartiment investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ladite société de gestion ou l'autre société ne peut facturer de commissions de souscription ou de rachat pour l'investissement du Compartiment dans les parts de ces autres OPCVM et/ou OPC.

Un Compartiment qui investit une part importante de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC indique dans son prospectus le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois au Compartiment lui-même et aux autres OPCVM et/ou aux autres OPC dans lesquels il entend investir. Il indique dans son rapport annuel le pourcentage maximal des commissions de gestion supportées tant par le Compartiment que par les OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels il investit.

d) La Société ne peut investir plus de 20% des actifs nets de chaque Compartiment dans des parts d'un même OPCVM ou autre OPC de type ouvert, tels que définis au point 3.1.7. ci-dessus, sauf lorsqu'un Compartiment de la Société investit dans des actions ou parts d'un fonds maître au sens de la Loi de 2010.

Un Compartiment agissant en qualité de fonds nourricier doit investir au moins 85% de ses actifs dans des actions ou parts de son fonds maître, ce dernier ne pouvant être lui-même un fonds nourricier ni détenir des actions ou parts d'un fonds nourricier.

Un Compartiment agissant en qualité de fonds nourricier peut investir jusqu'à 15% de ses actifs dans un ou plusieurs des éléments suivants :

(i) des liquidités à titre accessoire conformément à l'article 41, paragraphe (2), second alinéa de la Loi de 2010 ;

(ii) des instruments financiers dérivés, qui peuvent être utilisés uniquement à des fins de couverture, conformément à l'article 41, paragraphe (1), point g), et à l'article 42, paragraphes (2) et (3) de la Loi de 2010 ;

(iii) les biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice direct de l'activité de la Société.

e) Un Compartiment de la Société peut souscrire, acquérir et/ou détenir des actions émises ou à émettre par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société, sous réserve que :

(i) le Compartiment cible n'investisse pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce Compartiment cible ; et

(ii) la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée peuvent investir globalement dans des Actions d'autres Compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10% ; et

(iii) les droits de vote attachés aux Actions concernées soient suspendus aussi longtemps qu'elles sont détenues par le Compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques ; et

(iv) en toutes circonstances, aussi longtemps que ces actions seront détenues par la Société, leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de la valeur nette d'inventaire de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi ; et

(v) les commissions de gestion, de souscription/vente ou de rachat ne donnent pas lieu à une double facturation au niveau du Compartiment ayant investi dans le compartiment cible et de ce compartiment cible.

3.1.8. Dans le cadre de ses investissements, la Société n'est pas autorisée, pour l'ensemble des Compartiments, à :

- a) acquérir des actions assorties du droit de vote lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur ;
- b) acquérir plus de :
 - (i) 10% d'actions sans droit de vote d'un même émetteur ;
 - (ii) 10% de titres de créance d'un même émetteur ;
 - (iii) 25% des parts d'un même OPCVM et/ou autre OPC ;
 - (iv) 10% d'instruments du marché monétaire émis par un même émetteur.

Les limites ci-dessus prévues aux points (ii), (iii) et (iv) peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis, ne peut être calculé.

c) Les paragraphes a) et b) ci-dessus ne s'appliquent pas en ce qui concerne :

les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne ou par ses collectivités publiques territoriales ;

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne ;
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par un organisme public international dont un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne font partie ;
- les actions détenues par un Compartiment dans le capital d'une société constituée dans un Etat tiers à l'Union Européenne investissant ses actifs essentiellement en titres d'émetteurs ayant leur siège statutaire dans cet Etat lorsque, en vertu de la législation de celui-ci, une telle participation constitue pour le Compartiment la seule possibilité d'investir en titres d'émetteurs de cet Etat. Cette dérogation n'est cependant applicable qu'à la condition que la société de l'Etat tiers à l'Union Européenne respecte dans sa politique d'investissement les limites établies précédemment aux points 3.1.4. et 3.1.6. et au point 3.1.7 paragraphes a) et b). En cas de dépassement des limites prévues aux points 3.1.4. et 3.1.6., le point 3.1.8. ci-après exposé s'applique mutatis mutandis ;
- les actions détenues par une ou plusieurs sociétés d'investissement dans le capital des sociétés filiales exerçant au profit exclusif de celles-ci des activités de gestion, de conseil, de vente ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située en ce qui concerne le rachat de parts à la demande des porteurs.

3.1.9. La Société n'est pas tenue de respecter pour chaque Compartiment :

- a) les limites précédentes en cas d'exercice de droits de souscription qui sont attachés à des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire faisant partie de ses actifs nets ;
- b) les points 3.1.4., 3.1.5. et 3.1.6. pendant une période de six mois suivant la date de son agrément, à condition qu'elle veille au respect du principe de la répartition des risques.

Si un dépassement des limites visées au présent paragraphe intervient indépendamment de la volonté de la Société ou à la suite de l'exercice des droits de souscription, celle-ci doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation en tenant compte de l'intérêt des Actionnaires.

3.1.10. La Société ne peut emprunter pour aucun de ses Compartiments, à l'exception :

- a) d'acquisition de devises par le truchement de prêts croisés en devises (back-to-back loans) ;
- b) d'emprunts jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets d'un ou de plusieurs Compartiments, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires ;
- c) d'emprunts à concurrence de maximum 10% des actifs nets, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts devant permettre l'acquisition de biens immobiliers indispensables à l'exercice direct de ses activités ; dans ce cas, ces emprunts et ceux visés au point b) du présent paragraphe ne peuvent, en tout état de cause, dépasser conjointement 15% des actifs nets de chaque Compartiment concerné.

3.1.11. La Société ne peut octroyer de crédit ou se porter garante pour le compte de tiers. Néanmoins, cette restriction ne fait pas obstacle à l'acquisition par la Société de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers non entièrement libérés, décrits au point 3.1.1. e), h) et i).

3.1.12. La Société ne peut conclure des contrats de prise ferme directe ou indirecte de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire et d'autres titres de créance.

3.1.13. La Société ne peut effectuer de ventes à découvert sur les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou autres instruments financiers décrits au point 3.1.1. e), h) et i).

3.2. Utilisation de techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières

En vue (i) d'une gestion efficace de portefeuille, (ii) de la création de capital ou de revenus supplémentaires pour la Société et/ou (iii) de la protection de ses actifs et engagements, chaque Compartiment aura recours aux techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, tels que : (a) des opérations de prêt et emprunts sur titres ; (b) des opérations à réméré ; et (c) des opérations de prise/mise en pension. Lorsque ces opérations concernent l'utilisation d'instruments dérivés, les conditions et limites fixées dans la présente section 3. doivent être respectées.

En aucun cas le recours à des transactions portant sur des instruments dérivés ou autres techniques de gestion efficace de portefeuille ne doit conduire la Société à s'écarter des objectifs d'investissement exposés dans le présent prospectus, ni à ajouter des risques supplémentaires majeurs par rapport à la procédure de gestion des risques décrite à la section 3.5. ci-après.

En vue de réduire l'exposition au risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou autres techniques de gestion efficace de portefeuille, la Société pourra recevoir des garanties financières conformément à la section 3.5. ci-dessous.

Les Actionnaires doivent être conscients que les opérations mentionnées sous ce présent sous-chapitre présentent plus de chances de gains en capital ou risques de pertes que les valeurs mobilières du fait de l'effet de levier de ces instruments et peuvent avoir un impact sur la performance du Compartiment concerné. Il ne peut donc y avoir aucune assurance que les objectifs d'investissement du Compartiment concerné seront atteints ou que le Compartiment ne supportera pas de pertes en conséquence.

Les opérations de prêt sur titres impliquent le risque que l'emprunteur ne puisse pas rendre les titres au moment opportun, voire pas du tout. Par conséquent, un Compartiment engagé dans des opérations de prêt sur titres peut perdre de l'argent et il peut y avoir un délai de recouvrement des titres prêtés. Le Compartiment peut également perdre de l'argent s'il ne recouvre pas les titres et/ou si la valeur de la garantie baisse, y compris la valeur des investissements réalisés avec une garantie en espèces. L'exposition du portefeuille d'un Compartiment à un risque de marché ne changera pas du fait d'un recours à des opérations de prêt sur titres. Toutefois, les opérations de prêt sur titres comportent le risque de marché spécifique qu'une contrepartie soit défaillante. Dans un tel cas, la garantie fournie devra être vendue et les titres prêtés rachetés au prix en vigueur, ce qui peut entraîner une perte de valeur du Compartiment concerné. Les opérations de prêt sur titres comportent également des risques opérationnels tels que le non-règlement des instructions liées au prêt de titres. Lorsqu'un des Compartiments s'engage dans des opérations de prêt sur titres, ces risques opérationnels sont gérés au moyen de procédures, contrôles et systèmes mis en place par l'agent de prêt sur titres ainsi que la Société. Tous les revenus résultant de ces techniques de gestion efficace de portefeuille seront restitués intégralement au Compartiment concerné après déduction des coûts opérationnels directs et indirects qui en découlent (en ce compris 15% maximum des frais et commissions affectés à l'agent de prêt). La politique afférente à ces coûts opérationnels est précisée à la section 20.2 ci-dessous. La part maximum et la part attendue des actifs du/des Compartiment(s) exposés à ces techniques de gestion efficace de portefeuille sont de, respectivement, 20% et 10%.

Dans tous les cas, la contrepartie au contrat de prêt de titres sera une institution financière de l'UE dotée d'une qualité de crédit élevée (notée au moins AA-) et soumise à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celle de la législation communautaire (la forme juridique ne constituant pas un critère déterminant). A la date du présent prospectus, la Société a désigné CACEIS Bank, Luxembourg Branch, en tant que contrepartie.

La garde des actifs pour lesquels il est fait appel à des techniques de gestion efficace de portefeuille est assurée par le Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle.

3.2.1. Opérations de prêt et emprunt sur titres

La Société peut s'engager dans des opérations de prêt et emprunt sur titres à condition de respecter les règles suivantes :

3.2.1.1. Règles destinées à assurer la bonne fin des opérations de prêt de titres

La Société peut prêter les titres inclus dans son portefeuille à un emprunteur soit directement soit par l'intermédiaire d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme reconnu de compensation de titres ou d'un système de prêt organisé par une institution financière soumise à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF

comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire et spécialisée dans ce type d'opérations. Dans le cadre des opérations de prêt de titres, la Société doit en principe recevoir des garanties financières, conformément à la section 3.5. ci-dessous, dont la valeur au moment de la conclusion du contrat de prêt de titres est au moins égale à 90% de la valeur d'évaluation globale des titres prêtés. La durée du prêt ne peut excéder 30 jours. Cette sûreté sera réévaluée quotidiennement et sera complétée par des sûretés additionnelles en cas de dépréciation de celle-ci.

3.2.1.2. Limites des opérations de prêt de titres

La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations de prêt de titres à un niveau approprié ou doit pouvoir à tout moment (i) demander la restitution des titres prêtés ou (ii) mettre fin à toute opération de prêt de titres qu'elle a contractée, de manière à ce qu'il lui soit à tout instant possible de faire face à ses obligations de rachat et que ces opérations ne compromettent pas la gestion des actifs de la Société conformément à sa politique d'investissement.

3.2.1.3. Réinvestissement des espèces fournies à titre de sûretés

La Société est autorisée à réinvestir les espèces qu'elle reçoit à titre de sûretés dans le cadre des opérations de prêt de titres conformément aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière.

3.2.2. Opérations à réméré

3.2.2.1 Achat de titres à réméré

La Société peut s'engager en qualité d'acheteur dans des opérations à réméré qui consistent dans des achats de titres dont les clauses réservent au vendeur (contrepartie) le droit de racheter à la Société les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. Pendant toute la durée du contrat d'achat à réméré, la Société ne peut pas vendre les titres qui font l'objet de ce contrat avant que le droit de rachat des titres par la contrepartie ne soit exercé ou que le délai de ce rachat n'ait expiré, sauf si la Société a d'autres moyens de couverture. La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations d'achat à réméré à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face aux demandes de rachat présentées par les Actionnaires.

Le type de titres faisant l'objet d'achat de titres à réméré ainsi que les contreparties doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière. Les titres achetés à réméré doivent être conformes à la politique d'investissement de la Société et doivent, lorsqu'ils sont combinés avec les autres titres que la Société a en portefeuille, respecter les restrictions d'investissement de la Société.

3.2.2.2 Vente de titres à réméré

La Société peut s'engager en qualité de vendeur dans des opérations à réméré qui consistent dans des ventes de titres dont les clauses réservent à la Société le droit de racheter à l'acquéreur (contrepartie) les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. Les contreparties à ces opérations doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière. La Société doit disposer, à l'échéance du réméré, d'actifs nécessaires pour payer, le cas échéant, le prix convenu de la restitution à la Société.

3.2.3. Opérations de prise/mise en pension

3.2.3.1 Opérations de prise en pension

La Société peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et la Société a l'obligation de restituer le bien pris en pension. Les contreparties à ces opérations doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière. Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, la Société ne peut pas vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat, sauf si la Société a d'autres moyens de couverture. La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations de prise de pension à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face aux demandes de rachat présentées par les Actionnaires.

La Société veille à être en mesure, à tout moment, de rappeler le montant total en espèces ou de mettre fin à l'opération de prise en pension, soit au prorata, soit sur une base mark-to-market. Lorsque les espèces sont susceptibles, à tout moment, d'être rappelées sur une base mark-to-market, la valeur mark-to-market de l'opération de prise en pension est utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire de la Société.

Les titres faisant l'objet de l'opération de prise en pension doivent être considérés comme des garanties financières respectant les conditions énumérées à la section 3.5. ci-dessous. Les opérations de prise en pension à terme n'excédant pas sept jours sont considérées comme des opérations permettant à la Société de rappeler les actifs à tout moment.

3.2.3.2 Opérations de mise en pension

La Société peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles la Société a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension. Les contreparties à ces opérations doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière.

La Société doit disposer, à l'échéance de la mise en pension, d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution à la Société. La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations de mise en pension à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face aux demandes de rachat présentées par les Actionnaires. La Société veille à être en mesure, à tout moment, de rappeler tout titre faisant l'objet de l'opération de mise en pension ou de mettre fin à l'opération de mise en pension dans laquelle elle s'est engagée.

Les opérations de mise en pension à terme n'excédant pas sept jours sont considérées comme des opérations permettant à la Société de rappeler les actifs à tout moment.

3.3. Utilisation des swaps de rendement total (« total return swaps », TRS)

Les swaps de rendement total sont des transactions sur instruments dérivés de gré à gré dans lesquelles une partie transfère à l'autre partie la performance économique totale – incluant les revenus des intérêts et des commissions, les gains et les pertes résultant des fluctuations de prix et les pertes de crédit – d'un instrument financier (ou d'un panier d'instruments financiers) ou d'un indice de référence.

Dans la mesure où l'utilisation de swaps de rendement total est prévue dans la partie A, certains Compartiments peuvent négocier de tels instruments dérivés à des fins de couverture ou d'exposition à certains actifs éligibles (y compris des indices). Les Compartiments peuvent utiliser des swaps de rendement total sur des valeurs mobilières (y compris des paniers de valeurs mobilières) telles que des actions et des obligations, ainsi que sur des indices actions et des indices obligataires éligibles.

Les Compartiments recevront 100% des revenus nets générés par les swaps de rendement total, après déduction des coûts opérationnels directs et indirects.

Comme toutes les transactions sur produits dérivés, les swaps de rendement total sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Dans tous les cas, les contreparties aux swaps de rendement total seront des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les contreparties n'auront aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition de l'instrument financier (ou du panier d'instruments financiers) sous-jacent aux swaps de rendement total.

Pour de plus amples informations sur les sûretés éligibles et la méthode de valorisation de ces sûretés, veuillez vous reporter au paragraphe 3.5. « Gestion des garanties financières » ci-après.

L'investissement dans des swaps de rendement total expose le Compartiment concerné à un risque de contrepartie, c'est-à-dire le risque que la contrepartie à une transaction ne s'acquitte pas de l'une de ses obligations au titre de cette transaction (ce qui peut se traduire par un défaut de paiement). Un tel défaut de la contrepartie peut avoir un effet négatif important sur la VNI, puisque le Compartiment, en tant que créancier non garanti de la contrepartie défaillante, peut subir des pertes importantes. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, les Compartiments reçoivent des garanties financières des contreparties (pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section 3.5 « Gestion des garanties financières » ci-après). Les autres risques incluent les risques liés aux actifs sous-jacents (risques liés aux actions et/ou risques liés à l'investissement en titres de créance, selon le cas), les risques liés aux transactions de gré à gré et aux contrats financiers à terme, ainsi que les risques liés à la gestion des sûretés. Pour une description détaillée des risques concernés, veuillez vous reporter à la section 4 de la partie B du présent prospectus.

3.4. Utilisation des techniques et instruments dérivés complexes

La Société peut investir jusqu'à 10% de l'actif net de chaque Compartiment dans des instruments dérivés complexes, sauf dans les cas suivants :

- 20% pour le Compartiment Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 ;
- 30% pour les Compartiments Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac Portfolio Global Bond, Carmignac Portfolio Credit, Carmignac Portfolio Flexible Bond et Carmignac Portfolio Sécurité ;
- 50% pour le Compartiment Carmignac Portfolio EM Debt ;

dans des instruments dérivés complexes dans le respect de la limite applicable à chaque Compartiment (indiquée en tant que pourcentage de leur actif net respectif) à des fins de couverture contre le risque de crédit ou d'exposition à ce risque. La Société peut utiliser des dérivés de crédit sur indices (iTraxx, CDX, ABX, etc.), des dérivés de crédit sur une entité de référence et des dérivés de crédit sur plusieurs entités de référence. Le Conseil d'administration peut, dans l'intérêt des Actionnaires, adopter de nouvelles restrictions destinées à permettre le respect du Droit applicable en

vigueur dans les pays où les Actions de la Société sont offertes au public. Le cas échéant, la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du prospectus sera mise à jour en conséquence.

3.5. Gestion des garanties financières

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et celui résultant des autres techniques de gestion efficace de portefeuille ne peuvent excéder 10% des actifs nets d'un Compartiment donné lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés au point g) de la Section 3.1.1. ci-dessus, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard et en vue de réduire l'exposition au risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille, la Société pourra recevoir des garanties financières.

Cette sûreté doit être donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs organismes publics internationaux ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle. En ce qui concerne les autres types de contrats de garanties financières, les garanties financières pourront être détenues par un dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières. Dans tous les cas, les sûretés financières reçues devraient pouvoir donner lieu à une pleine exécution par la Société à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne seront ni vendues, ni réinvesties ou mises en gage. Elles respecteront, à tout moment, les critères définis dans le Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et les orientations ESMA n° 2014/937 en termes de liquidité, échéance (aucune contrainte), évaluation, qualité de crédit des émetteurs (notation de AA- au minimum), corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de la Valeur nette d'inventaire de la Société.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties. Dans cette hypothèse, ce réinvestissement suivra la politique d'investissement de la Société et respectera les conditions suivantes énoncées par les orientations ESMA :

- Placement en dépôt auprès d'entités prescrites au point g) de la Section 3.1.1. ci-dessus ;
- Investissement dans des obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE de haute qualité ;
- Utilisation aux fins d'opérations de mise en pension conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et à condition que la Société soit en mesure de rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- Investissement dans des OPC monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Ces garanties en espèces susceptibles d'être réinvesties respecteront les mêmes exigences de diversification que les garanties reçues sous autre forme que les espèces. Sous réserve des dispositions concernées du Droit applicable, le réinvestissement de ces garanties financières reçues en espèces sera pris en compte dans le calcul de l'exposition globale de la Société.

Ces garanties financières seront évaluées chaque jour conformément à la section « Etablissement de la Valeur nette d'inventaire » du présent prospectus. La Société appliquera cependant les décotes minimum suivantes :

Instruments dérivés de gré à gré	
Type de garantie financière reçue	Décote
Espèce	0%
Obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE (1)	0-10%
Prêt de titres	
Type de garantie financière reçue	Décote
Obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE (2)	0-10%

Espèce (3)	0%
Repo/Reverse Repo	
Type de garantie financière reçue	Décote
Obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE (2)	0-10%

(1) émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE ;

(2) émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE ou par leurs organismes publics internationaux ou par des organismes et institutions supranationaux de haute qualité ;

(3) dans la même devise que les titres prêtés.

3.6. Instruments de titrisation

Dans la limite de 10% de leurs actifs, certains Compartiments sont susceptibles d'investir dans des instruments de titrisation, comme précisé dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du prospectus pour chaque Compartiment (à l'exception du Compartiment Carmignac Portfolio Credit, pour lequel l'investissement dans des instruments de titrisation est limité à 20% de son actif net, tel que spécifié dans la Partie A « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du prospectus). La titrisation est un montage financier par lequel des actifs, généralement des créances acquises auprès d'entités économiques (établissements financiers, entreprises, etc.), sont regroupés dans une société ad hoc qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres (les instruments de titrisation) auprès d'investisseurs. Les coupons versés aux investisseurs et les remboursements proviennent des flux générés par le pool d'actifs ainsi constitué. Les instruments concernés sont notamment des titres adossés à des actifs (ABS), terme générique généralement utilisé pour désigner les titres résultant du mécanisme de titrisation. Selon la nature du Sous-jacent et sans contrainte sur cette nature, on pourra donc avoir des titres adossés à des actifs d'équipements (avions, bateaux, etc.) (EETC, Enhanced Equipment Trust Certificates), à des emprunts liés à de l'immobilier résidentiel (RMBS, titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles) ou commercial (CMBS, titres adossés à des créances hypothécaires commerciales), à des emprunts ou obligations d'entreprises financières ou industrielles, à des portefeuilles de créances, à des prêts bancaires (CLO, Collateralised Loan Obligation) ou à la consommation, à des actifs commerciaux ou à des actifs divers, et à des Credit Linked Notes (CLN).

3.7. Méthode de gestion des risques

Conformément à la Loi de 2010 et à la réglementation applicable, la Société de Gestion a établi des procédures de contrôle et de gestion des risques afin de s'assurer du respect du Droit applicable en vigueur ainsi que des politiques et stratégies d'investissement de chaque Compartiment. La Société de Gestion veillera à respecter les politiques et stratégies d'investissement des Compartiments tout en contrôlant leur profil de risque/rendement. La volatilité et les performances de chaque Compartiment sont analysées quotidiennement, les facteurs de risques faisant l'objet d'un suivi systématique.

Par ailleurs, la Société de Gestion :

- surveille et mesure à tout moment les risques associés aux positions et leur contribution au profil de risque général du portefeuille de la Société ;
- évalue le profil de risque sur base de la politique et de la stratégie d'investissement de la Société (y compris l'utilisation qui est faite des instruments financiers dérivés) en vue de choisir une méthode de détermination appropriée du risque global ;
- évalue le risque de marché lié à chaque Compartiment selon l'approche par les engagements, en vertu de laquelle les positions sur instruments financiers dérivés d'un Compartiment sont converties en positions équivalentes sur les Sous-jacents, étant entendu que les positions longues et courtes sur un même Sous-jacent peuvent être compensées, ou selon l'approche par le modèle interne, c.-à-d. la Value at Risk (« VaR »), visant à quantifier la perte potentielle maximale pouvant être subie par le portefeuille d'un Compartiment dans les conditions normales de marché. La méthode de la VaR (Value at Risk) relative utilisée est considérée sur un historique de deux ans avec un intervalle de confiance de 99% sur 20 jours, par rapport à un portefeuille de référence correspondant à celui de l'indicateur de référence du Compartiment.
- A cette fin, certains autres critères doivent également être pris en considération, par exemple le risque global supporté par le Compartiment du fait de l'utilisation des instruments financiers dérivés, la nature, l'objectif, le nombre et la fréquence des contrats dérivés souscrits, ainsi que les techniques de gestion adoptées.

4. DESCRIPTION DES RISQUES

Les investissements sont sujets aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières et autres avoirs dans lesquels la Société investit.

Rien ne garantit que l'objectif d'investissement de la Société et de chacun de ses Compartiments soit atteint.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, l'attention des Actionnaires et investisseurs potentiels est attirée sur les risques suivants :

a) Risques liés aux investissements en actions : un investissement en actions engendre, en général, un bénéfice plus élevé qu'un investissement dans des créances à court ou à long terme, mais les risques qui y sont associés sont également souvent plus élevés, étant donné que les résultats enregistrés par les actions dépendent de facteurs difficilement prévisibles, au nombre desquels la possibilité d'un déclin soudain ou prolongé du marché ainsi que les risques associés aux entreprises elles-mêmes. Le risque fondamental associé à tout investissement en actions vient du fait que la valeur des investissements détenus dans ce portefeuille peut subir une diminution de valeur, celle des actions pouvant fluctuer en réaction aux activités des sociétés ou à l'évolution globale du marché et/ou des conditions économiques. Historiquement, les actions ont produit des bénéfices à long terme plus élevés et ont comporté plus de risques à court terme que tout véhicule d'investissement.

b) Risques liés aux investissements dans des titres de créance : parmi les risques liés à l'investissement dans des titres de créance, on peut citer principalement :

- le risque de taux d'intérêt, c.-à-d. le risque que la valeur des investissements de la Société et de chacun de ses Compartiments diminue si les taux d'intérêt augmentent ;
- le risque de crédit, c.-à-d. le risque que les sociétés dans lesquelles la Société investit se retrouvent dans des difficultés financières et ne veulent plus ou ne peuvent plus honorer leurs engagements vis-à-vis de la Société ;
- le risque de marché, c.-à-d. le risque que la valeur des investissements de la Société et de chacun de ses Compartiments diminue suite aux mouvements des marchés financiers en général ;
- le risque de gestion, c.-à-d. le risque que les techniques d'investissement de la Société et de chacun de ses Compartiments soient inefficaces et occasionnent des pertes pour la Société ;
- le risque de contrepartie, c.-à-d. le risque de faillite d'une contrepartie, la mettant en situation de défaut de paiement ; et
- le risque des titres à haut rendement, c.-à-d. le risque lié à un investissement en obligations de qualité inférieure à « investment grade », en obligations classées « spéculatives » ou en obligations à haut risque (*junk bonds*). Ces titres offrent un rendement supérieur à celui des titres de qualité « investment grade » en contrepartie du risque accru de défaut de l'émetteur.

c) Risques liés aux transactions de gré à gré : la Société peut effectuer des transactions de gré à gré sur des contrats à terme et au comptant sur indices ou d'autres instruments financiers ainsi que sur des swaps sur indices ou autres instruments financiers avec des banques ou des sociétés de bourse de première qualité spécialisées en la matière agissant en tant que contrepartie. Bien que les marchés correspondants ne soient pas nécessairement réputés plus volatils que d'autres marchés à terme, les opérateurs sont moins bien protégés contre les défaillances dans leurs transactions sur ces marchés, car les contrats qui y sont négociés ne sont pas garantis par une chambre de compensation. Les cours des contrats de gré à gré sur indices peuvent être très volatils en raison des exigences de marge peu élevées dans ce type de contrat.

d) Risques liés aux devises : la Société peut investir en titres libellés dans un certain nombre de devises autres que la devise de référence de la Société (EUR). Les fluctuations des taux de change des devises étrangères affectent la valeur des titres détenus par la Société.

e) Risque de liquidité : le risque de liquidité existe lorsqu'un actif est difficile à acheter ou à vendre dans un délai prévu. Le Compartiment est affecté par le risque de liquidité lorsque sa capacité à répondre aux mouvements du marché ou à satisfaire les demandes de rachat en réduisant les positions est compromise par des facteurs tels qu'une diminution du volume des transactions, une hausse de la volatilité des prix, les réglementations sectorielles et gouvernementales ou une augmentation des coûts de transaction. Les positions illiquides peuvent être volatiles et difficiles à évaluer. Il peut être coûteux ou temporairement impossible pour un Compartiment de liquider une position illiquide en temps voulu. Ces dépréciations peuvent réduire le rendement des investissements du Compartiment. Les titres présentant un risque de marché et/ou de crédit important, les titres des marchés émergents et les produits dérivés ont tendance à être les plus exposés au risque de liquidité.

f) Risques liés aux instruments financiers à terme : la Société peut recourir à des dérivés négociés en bourse (y compris les contrats à terme et les options) et à des dérivés négociés de gré à gré (y compris les options, les produits à terme, les swaps de taux d'intérêt et les dérivés de crédit) dans sa politique d'investissement aux fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils, génèrent certains risques spécifiques et exposent les investisseurs à un

risque de perte. Les dépôts à faible marge initiale généralement demandés pour établir une position dans de tels instruments permettent un effet de levier. En conséquence, un mouvement relativement contenu du prix d'un contrat pourrait donner lieu à un bénéfice ou une perte élevé(e) par rapport au montant des fonds réellement investis en tant que marge initiale, et ceci pourrait conduire à une perte supplémentaire non plafonnée dépassant toute marge déposée. En outre, pour une utilisation de couverture, la corrélation entre ces instruments et les investissements ou secteurs du marché faisant l'objet d'une opération de couverture peut s'avérer imparfaite. Les opérations de dérivés conclues de gré à gré, telles que les dérivés de crédit, peuvent engendrer un risque supplémentaire étant donné l'absence d'un marché d'actions permettant de liquider une position ouverte. La possibilité de liquider une position existante, d'évaluer une position ou de déterminer le niveau d'exposition aux risques n'est pas forcément garantie.

g) Risques liés aux opérations sur dérivés de crédit : la Société (ou un Compartiment) peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant, par exemple, des credit default swaps en vue de vendre ou d'acheter une protection. Un « credit default swap » (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix de marché de ladite ou desdites obligation(s) de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». La Société peut recourir aux produits dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, la Société pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. A condition que cela soit dans son intérêt exclusif, la Société pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. La Société ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

h) Risques liés aux pays émergents : les variations de cours peuvent être élevées et les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales en raison de l'investissement sur les marchés des pays émergents.

i) Risque de volatilité : la hausse ou la baisse de la volatilité, laquelle est indépendante des performances des marchés traditionnels de titres vifs, peut entraîner une baisse de la Valeur nette d'inventaire. La Société est exposée à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour Sous-jacent la volatilité.

j) Risque lié aux indices de matières premières : les fluctuations des prix des matières premières ainsi que la volatilité du secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire. La Société est exposée à ce risque par le biais de l'investissement dans des produits dérivés ayant pour Sous-jacent les indices de matières premières.

k) Risque lié à la couverture des parts en devise étrangère : les parts couvertes en devise autre que l'euro sont couvertes contre le risque de change. Cette couverture peut être indépendante et générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

l) Risque lié à la capitalisation : la Société est principalement exposée à un ou plusieurs marchés des actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant réduit, les mouvements de marché sont plus marqués et plus rapides que pour les grandes capitalisations. La Valeur nette d'inventaire de la Société pourra donc avoir le même comportement.

m) Risque de perte en capital : la Société est gérée de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

n) Risque de gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le produit ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

o) Risque lié aux titres adossés à des actifs (ABS) ou à des créances hypothécaires (MBS) : la Société (ou un Compartiment) peut investir dans des ABS ou des MBS, ce qui peut exposer les Actionnaires et les investisseurs potentiels à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces ABS et MBS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le Compartiment.

p) Risque lié à la gestion des sûretés : les sûretés en espèces et les sûretés en espèces réinvesties peuvent être soumises à des risques de change, de taux d'intérêt, de contrepartie et de crédit, ainsi qu'à des risques opérationnels et juridiques.

q) Risque lié aux positions long/short : ce risque tient aux positions longues et/ou courtes utilisées pour ajuster l'exposition nette au marché. La Société pourrait subir des pertes importantes si ses positions longues et courtes évoluaient simultanément de manière défavorable.

r) Risque ESG : Rien ne garantit que les investissements incluant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection de valeurs réaliseront des performances meilleures ou comparables à celles du marché de référence.

s) Risque de durabilité : désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements et, en définitive, sur la Valeur nette d'inventaire de la Société. Voir le chapitre 29 pour plus de détails.

5. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion globale de la Société, et doit entre autres décider de la création, de la date de lancement effective et de la fermeture des Compartiments et Classes d'Actions. Le Conseil d'administration fixera également, à son entière discrétion, le prix auquel la Classe d'Actions sera lancée.

6. SOCIETE DE GESTION

La Société a désigné Carmignac Gestion Luxembourg S.A. comme société de gestion pour prendre en charge ses opérations journalières.

Les principales caractéristiques de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. (ci-après la « **Société de Gestion** ») sont les suivantes :

- **Type de structure :** société anonyme régie par le Chapitre 15 de la Loi de 2010 et soumise à la surveillance de la CSSF ;
- **Siège Social :** 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;
- **Date de constitution :** le 27 novembre 1998, pour une durée indéterminée ;
- **Statuts :** publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mars 1999 ;
- **Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg :** B67549 ;
- **Capital social :** 23.000.000 EUR, entièrement libéré ;
- **Convention avec la Société :** une convention conclue le 30 août 2013, pour une durée indéterminée, entre la Société et la Société de Gestion, qui peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties selon les modalités qui y sont prévues ;
- **Services fournis par la Société de Gestion à la Société :** gestion des portefeuilles de la Société, administration de la Société et commercialisation des Actions de la Société ;
- **Autres fonds gérés par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. :**
 - Carmignac Euro-Entrepreneurs (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Long-Short European Equities (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Investissement (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Patrimoine* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Profil Réactif 50* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Profil Réactif 75* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Profil Réactif 100* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)

* *Gestion d'une part des actifs.*

Les activités de la Société de Gestion sont réalisées sous le contrôle permanent et la responsabilité ultime du Conseil d'administration. Sous réserve du Droit applicable et de l'agrément du Conseil d'administration, la Société de Gestion est autorisée à déléguer ses fonctions à des tiers, tout en continuant d'exercer un contrôle et une supervision.

La politique de rémunération de la Société de Gestion favorise une gestion saine et efficace et n'encourage pas la prise de risques excessifs. Elle est en ligne avec les objectifs et intérêts des gestionnaires financiers, de l'OPCVM géré et de ses investisseurs et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

La politique de rémunération a été conçue et mise en place de manière à favoriser une stabilité et une création de valeur durables pour la Société de Gestion, tout en permettant d'attirer, de former et de fidéliser les employés motivés et efficaces.

Elle prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée et une rémunération variable prédéterminée pour les preneurs de risques afin de récompenser la création de valeur à long terme. Une part suffisante de la composante de rémunération variable destinée aux preneurs de risque est échelonnée sur trois ans et acquise définitivement si la situation financière de la Société de Gestion le permet. Par ailleurs, cette composante échelonnée est soumise à un mécanisme d'ajustement ultérieur en fonction de la performance des fonds gérés par la Société de Gestion et au regard des intérêts sur le long terme des OPCVM gérés.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la Société de Gestion. Les lignes directrices de la politique de rémunération sont passées en revue régulièrement par le Comité de rémunération et de désignation et sont adaptées en fonction des évolutions du cadre réglementaire. Pour de plus amples informations sur la politique de rémunération, y compris les modalités de calcul de la rémunération et des avantages ainsi que des informations concernant le Comité de rémunération et de désignation, veuillez consulter le site Internet suivant : <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>. Un exemplaire papier est par ailleurs disponible gratuitement sur simple demande.

7. DEPOSITAIRE

La Société a désigné BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg en tant que Dépositaire. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg sont les suivantes :

- **Type de structure** : succursale luxembourgeoise agréée en tant que banque luxembourgeoise soumise au Droit applicable en vigueur au Luxembourg et à la supervision de la CSSF ;
- **Siège Social** : 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;
- **Date de constitution** : le 1^{er} juin 2002, pour une durée indéterminée ;
- **Convention avec la Société** : la convention conclue avec BNP Paribas Securities Services (succursale de Luxembourg), qui peut être résiliée avec un préavis de 3 mois.

Le Dépositaire remplit les obligations et devoirs usuels en matière de conservation et de surveillance des dépôts d'espèces, de valeurs mobilières et autres avoirs. Avec l'accord de la Société, le Dépositaire pourra, sous sa responsabilité, confier le dépôt et la conservation de valeurs mobilières à des chambres de compensation centrales, à d'autres banques ou à des institutions financières correspondantes.

Le Dépositaire doit en outre :

- s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation d'Actions effectués par la Société ou pour son compte ont lieu conformément au Droit applicable ou aux Statuts ;
- s'assurer que la valeur des Actions est calculée conformément au Droit applicable et aux Statuts ;
- exécuter les instructions de la Société, sauf si celles-ci sont contraires au Droit applicable et aux Statuts ;
- s'assurer que, pour les transactions sur des actifs de la Société, toute contrepartie est remise à la Société dans les délais usuels ;
- s'assurer que les produits de la Société reçoivent une affectation conformément au Droit applicable et aux Statuts.

Le Dépositaire veillera à ce que les flux de trésorerie de la Société soient surveillés correctement et, plus particulièrement, que tous les paiements effectués par les Actionnaires ou pour leur compte dans le cadre de la souscription d'Actions ont été reçus et que toutes les liquidités de la Société ont été enregistrées dans des comptes de trésorerie, conformément à la Loi de 2010.

La Société confiera au Dépositaire la conservation de ses actifs. Dans l'exercice de ses fonctions de conservation, le Dépositaire devra se conformer à toutes les obligations, exigences et conditions requises en vertu de la Loi de 2010 et conformément aux dispositions du contrat de dépositaire.

Si la décision de démissionner est prise par le Dépositaire, la Société est tenue d'en nommer une nouvelle, qui acceptera les responsabilités et fonctions du Dépositaire démissionnaire. Le Dépositaire démissionnaire prendra toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des intérêts des Actionnaires, jusqu'au jour de la nomination d'un nouveau Dépositaire.

Délégation

Afin de pouvoir fournir des services de conservation dans un grand nombre de pays et de permettre à la Société de remplir ses objectifs d'investissement, le Dépositaire peut désigner des délégués pour endosser les fonctions de sous-dépositaire. Une liste des délégués désignés est disponible gratuitement et sur simple demande au siège social du

Dépositaire, ainsi que sous forme électronique sur le site Internet suivant : <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>

Cette liste peut être modifiée en tant que de besoin. Le processus de désignation de ces délégués ainsi que leur supervision constante sont conformes aux normes les plus strictes, en ce compris la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait découler d'une telle désignation, conformément aux lignes directrices susmentionnées. La délégation de fonctions doit se faire conformément aux limites exposées dans les articles 34 et 34bis de la Loi de 2010, telle qu'amendée et complétée.

A la date du présent Prospectus et à la connaissance de toutes les parties concernées, aucun conflit d'intérêts n'était à signaler (il n'existait par exemple aucun droit de propriété entre le Dépositaire et ses sous-dépositaires). Nonobstant ce qui précède, si un conflit d'intérêts devait se faire jour au niveau du Dépositaire, ce dernier devra exécuter ses devoirs et obligations en vertu du Contrat de Prestations de Services et prendra toutes les mesures nécessaires en ce sens.

Si, malgré toutes les mesures mises en œuvre, un conflit d'intérêts susceptible d'affecter de manière considérable et défavorable la Société ou ses Actionnaires ne peut être résolu par le Dépositaire dans le cadre de ses devoirs et obligations en vertu du Contrat de Prestations de Services, celui-ci en informera la Société, qui devra intervenir en conséquence.

Afin de pouvoir gérer tout conflit d'intérêts éventuel, le Dépositaire a mis en place et suit une politique de gestion des conflits d'intérêts, qui vise notamment à :

- i. identifier et analyser les situations pouvant mener à des conflits d'intérêts ;
- ii. enregistrer, gérer et contrôler les situations de conflits d'intérêts, soit :
 - en se fiant aux procédures fixes en place pour aborder les conflits d'intérêts, telles que la séparation des fonctions, les lignes hiérarchiques, une liste d'initiés parmi les collaborateurs, etc. ; soit
 - en adoptant une approche de gestion au cas par cas visant à prendre les mesures préventives adéquates, par exemple en établissant une nouvelle liste de surveillance, en mettant en place une nouvelle muraille de Chine (c.-à-d. en distinguant de manière fonctionnelle et hiérarchique ses fonctions de Dépositaire de ses autres activités), en s'assurant que les opérations sont effectuées selon le principe de pleine concurrence, en informant l'Actionnaire concerné et/ou en refusant de mener l'activité pouvant résulter en un conflit d'intérêts ;
- iii. appliquer une politique déontologique ;
- iv. établir une cartographie des conflits d'intérêts et ainsi dresser un inventaire des mesures fixes en vigueur visant à protéger les intérêts de la Société ;
- v. élaborer, afin d'évaluer toute situation entraînant un conflit d'intérêts, des procédures internes, par exemple en matière de nomination de prestataires de services pouvant générer des conflits d'intérêts ou encore dans le cadre de nouveaux produits/nouvelles activités du Dépositaire.

Dans un tel contexte, si toute délégation future devait résulter, directement ou indirectement, en un conflit d'intérêts, les documents relatifs au Dépositaire mentionnés ci-dessus seront modifiés en conséquence afin d'identifier, de gérer, de minimiser et enfin de divulguer la situation.

Des informations à jour concernant les devoirs du Dépositaire, les fonctions de conservation déléguées par celui-ci, la liste des correspondants, dépositaires tiers et sous-délégués ainsi que tout conflit d'intérêts pouvant découler d'une telle délégation (le cas échéant) seront mises à disposition des Actionnaires sur le site Internet <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>. Un exemplaire papier pourra être obtenu gratuitement sur simple demande.

8. AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DE DOMICILIATION, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR

CACEIS Bank, Luxembourg Branch, désignée par Carmignac Portfolio en tant qu'Agent de domiciliation, Agent administratif, Agent de registre et de transfert et Agent payeur en vertu d'un contrat conclu le 30 août 2013, est devenue la succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank avec effet au 31 décembre 2016 par le biais d'une fusion transfrontalière par voie d'absorption par CACEIS Bank, société anonyme de droit français dont le capital social s'élève à 440.000.000 EUR, sise au 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France et enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 692 024 722. Le nom de la succursale luxembourgeoise est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. La transaction a été approuvée par les autorités françaises et luxembourgeoises concernées. Par conséquent, l'Agent de domiciliation, Agent

administratif, Agent de registre et de transfert et Agent payeur continuera de fournir des services à Carmignac Portfolio en vertu du contrat susmentionné.

Les fonctions d'Agent administratif consistent en la tenue de la comptabilité de la Société et le calcul régulier de la Valeur nette d'inventaire des Actions. Les fonctions de l'Agent payeur consistent par ailleurs à recevoir le paiement des ordres de souscription et à procéder au paiement des ordres de rachats (et, le cas échéant, des dividendes).

CACEIS Bank, Luxembourg Branch, en sa qualité d'Agent de registre et de transfert, peut sous-traiter une partie de ses activités opérationnelles à deux entités de CACEIS Group situées à Hong Kong et au Canada (« Prestataires de services »), de manière à assurer une assistance mondiale et la continuité des activités dans tous les fuseaux horaires (modèle « Follow the Sun »).

Conformément à la réglementation luxembourgeoise sur le secret professionnel et à la réglementation européenne en matière de protection des données, CACEIS Bank, Luxembourg Branch peut être amenée à communiquer aux Prestataires de services des données relatives au Compartiment et à l'investisseur, notamment son identité, son adresse, sa date et son lieu de naissance, sa nationalité, son domicile, son numéro fiscal, le numéro de sa pièce d'identité (dans le cas de personnes morales : raison sociale, date de création, siège social, structure juridique, numéros d'immatriculation au registre des sociétés et/ou auprès des autorités fiscales et personnes liées à l'entité juridique, tels que les investisseurs, bénéficiaires économiques et représentants), et plus généralement toutes autres données et tous autres documents relatifs à l'investisseur détenus par CACEIS Bank, Luxembourg Branch (ensemble, les « Données »). Les Données seront communiquées aux Prestataires de services pendant toute la durée de l'investissement de l'investisseur dans les compartiments, et aussi longtemps que nécessaire une fois cet investissement liquidé.

Au moment de la souscription d'Actions, tout investisseur qui est une personne morale se déclare dûment autorisé à communiquer à CACEIS Bank, Luxembourg Branch, les Données concernant ses bénéficiaires et représentants et déclare accepter le transfert desdites Données aux Prestataires de services.

Les Prestataires de services s'engagent à protéger l'intégrité et la confidentialité de toutes les informations et données personnelles conformément à la réglementation luxembourgeoise sur le secret professionnel et à la réglementation européenne en matière de protection des données.

9. GESTIONNAIRE FINANCIER

La Société de Gestion pourra être assistée par un ou plusieurs gestionnaire(s) financier(s) dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions de gestion de portefeuille. La Société de Gestion a désigné, à ses frais, Carmignac Gestion S.A. pour exercer les fonctions de Gestionnaire financier de certains Compartiments de la Société, comme indiqué dans la section relative à chaque Compartiment. Il est précisé que la Société de Gestion peut à tout moment décider de nommer de nouveaux gestionnaires financiers.

10. LES ACTIONS

10.1. Description des Actions et droits des Actionnaires

Les Actions pourront être émises au titre de différentes Classes, au choix du Conseil d'administration, qui pourra établir une masse d'avoirs constituant un Compartiment, correspondant à une ou plusieurs Classe(s) d'Actions.

Le Conseil d'administration peut créer un Compartiment correspondant à une ou plusieurs Classe(s) d'Actions comme suit : si deux ou plusieurs Classes d'Actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les actifs attribués à ces Classes seront investis conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, le Conseil d'administration peut créer périodiquement des Classes d'Actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, et/ou (ii) une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de commissions de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services aux Actionnaires ou autres frais, et/ou (v) un profil d'investisseur spécifique, et/ou (vi) la devise ou l'unité de devise dans laquelle la Classe peut être libellée, et/ou (vii) telles autres caractéristiques conformément au Droit applicable.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment de lancer de nouvelles classes d'actions dans l'un quelconque des Compartiments existants. Le Conseil d'administration peut également décider à tout moment de dissoudre une classe d'actions ou de convertir les actions d'une classe dans une autre classe du même Compartiment, pour autant que cette décision soit justifiée d'un point de vue économique et juridique. Les mises à jour du prospectus ont un effet

rétroactif. Les informations actualisées concernant les classes d'actions actuelles sont disponibles sur le site Internet de Carmignac à l'adresse www.carmignac.com ou auprès du siège social de la Société de Gestion.

La souscription, le rachat ou la conversion d'Actions peuvent se faire sur la base d'une Valeur nette d'inventaire inconnue, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous. La Société veille toutefois à ne pas permettre des opérations liées à du Market Timing et fait ce qui est dans les limites de ses moyens pour écarter ces pratiques. Si, en raison de demandes de rachat ou de conversion, il y a lieu de racheter, un Jour de valorisation donné, plus de 10% du nombre d'Actions en circulation dans le Compartiment concerné, le Conseil d'administration peut décider que ces demandes de rachat et de conversion soient différées jusqu'au prochain Jour de valorisation du Compartiment concerné. A cette date, les demandes de rachat ou de conversion qui ont été différées (et non révoquées) seront traitées en priorité par rapport à des demandes de rachat et de conversion reçues ce Jour de valorisation et qui n'ont pas été différées.

Les Actions sont nominatives pour tous les Compartiments, sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Aucun certificat d'Actions individuel ne sera émis pour les Actions nominatives. Le propriétaire d'Actions nominatives recevra une confirmation d'enregistrement.

A chaque Action entière de chaque Compartiment est attribué un droit de vote. Aucun droit de vote n'est attribué aux fractions d'Actions. Les Actionnaires bénéficient des droits généraux des Actionnaires tels qu'ils sont décrits dans la Loi luxembourgeoise de 1915 concernant les sociétés commerciales (la « **Loi de 1915** »), à l'exception du droit préférentiel de souscription de nouvelles Actions. L'attention des Actionnaires et investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'ils ne pourront pleinement exercer leurs droits, notamment le droit de participer aux assemblées générales des Actionnaires, que dans le cas où ils figurent eux-mêmes et en leur nom dans le registre des Actionnaires de la Société. Si un investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire, c.-à-d. en investissant dans la Société au nom de l'intermédiaire mais pour le compte de l'investisseur, certains droits ne pourront pas nécessairement être exercés par l'investisseur vis-à-vis de la Société.

Dans chaque Compartiment, le Conseil d'administration déterminera si des Actions de capitalisation et/ou de distribution sont émises. Dans un tel cas, toute Action pourra être émise, au choix de l'Actionnaire, soit comme Action de distribution (donnant lieu annuellement à la distribution sous forme de dividendes d'un montant décidé par l'assemblée générale des Actionnaires pour le Compartiment dont cette Action relève), soit comme Action de capitalisation pour laquelle l'attribution annuelle d'un montant décidé par l'assemblée générale des Actionnaires sera en principe capitalisée dans le Compartiment dont cette Action relève.

Au fur et à mesure de l'attribution de dividendes aux Actions de distribution relevant d'un Compartiment donné, la part des avoirs nets du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de distribution sera diminuée des montants globaux des dividendes distribués tandis que la part des avoirs nets du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de capitalisation augmentera par suite de l'incorporation des bénéfices non distribués.

Un Actionnaire peut à tout moment demander de transformer une Action de distribution en Action de capitalisation ou vice versa. Dans ce cas, la Société sera en droit de faire supporter à l'Actionnaire les dépenses encourues.

10.2. Entités habilitées à recevoir des ordres de souscription et de rachat

La Société de Gestion, Carmignac Gestion S.A., ainsi que les représentants de la Société dans différents pays ainsi que toute entité, telle que les distributeurs, mentionnés à cette fin dans les rapports périodiques, sont habilités à recevoir, chaque jour ouvrable bancaire, les ordres de souscription, de rachat et de conversion à leurs guichets, ordres qui doivent être transmis au Luxembourg pour exécution.

Ces entités sont tenues de respecter les dispositions des règles luxembourgeoises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, telle qu'amendée et complétée, et du Règlement connexe 12-02 de la CSSF datant du 14 décembre 2012.

Les souscripteurs doivent, entre autres, fournir la preuve de leur identité à ces entités ou à l'agent qui enregistre leurs ordres de souscription, rachat ou conversion. Ce dernier doit exiger notamment les pièces d'identité suivantes des souscripteurs : (i) pour les personnes physiques, une copie certifiée conforme (par le distributeur ou l'organisme de vente ou par les autorités administratives locales) de leur passeport/carte d'identité ; (ii) pour les sociétés et autres personnes morales, entre autres une copie certifiée conforme des statuts, une copie certifiée conforme de l'extrait du registre du commerce, une copie du dernier rapport annuel publié et les noms complets des bénéficiaires effectifs finaux.

11. EMISSION D' ACTIONS, PROCEDURE DE SOUSCRIPTIONS ET DE PAIEMENTS

Les Actions peuvent être émises à tout moment et sans limitation, sous réserve toutefois que :

- les ordres à exécuter à la Valeur nette d'inventaire d'un Jour de valorisation donné parviennent à la Société, ou à toute autre entité désignée par la Société, avant les échéances exposées ci-dessous le jour précédant le Jour de valorisation (ou, à titre exceptionnel, deux jours avant le Jour de valorisation, si cette possibilité est prévue ci-dessous), et qu'ils soient transmis à l'Agent administratif à Luxembourg ledit Jour de valorisation :

Avant 18h00 (CET/CEST)	Avant 15h00 (CET/CEST)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Credit CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short Global Equities CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren CARMIGNAC PORTFOLIO Alpha Themes CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité
Avant 13h30 (CET/CEST)	
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	
Avant 15h00 (CET/CEST) deux jours avant le Jour de valorisation	
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	

- les ordres acceptés après cette échéance soient traités à la Valeur nette d'inventaire du Jour de valorisation suivant le Jour de valorisation donné ;
- le montant minimum de souscription initiale et de souscription ultérieure détaillé dans la partie spécifique du prospectus relative à chaque Compartiment soit respecté. La Société de Gestion se réserve toutefois le droit de déroger à tout moment à ces montants minimum de souscription dans la mesure où elle le juge opportun ;
- les ordres indiquent le nombre d'Actions désirées ou bien le montant à investir, la Classe concernée, et le type d'Actions (Actions de distribution ou de capitalisation).

Il ne sera émis qu'une confirmation d'enregistrement.

Dans certains pays, la souscription d'Actions peut être réalisée selon des modalités spécifiques autorisées par l'autorité de régulation du pays concerné.

Le prix de souscription comprend la Valeur nette d'inventaire à laquelle peut être ajoutée une commission de souscription fixe, telle que déterminée dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus. Les coûts relatifs à un Compartiment en particulier sont repris dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus. Les Actions pourront également être émises en contrepartie d'apports en nature conformément à la Loi de 1915, tel que décrit dans les Statuts et dans le présent prospectus.

Les taxes et frais de courtage éventuellement exigibles en vertu de la souscription sont à charge du souscripteur. Ces frais ne peuvent en aucun cas excéder le maximum autorisé par le Droit applicable et les pratiques bancaires des pays où les Actions sont acquises.

Le Conseil d'administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'Actions par toute personne physique ou morale s'il estime que cette propriété peut être préjudiciable à la Société conformément aux Statuts.

Le paiement du montant de la souscription sera effectué dans la devise de chaque Compartiment, respectivement Classe, concerné ou en toute devise définie par le Conseil d'administration, par virement ou par chèque en faveur du compte de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sous référence « CARMIGNAC PORTFOLIO », avec les mentions du Compartiment acheté. Si un Actionnaire souhaite payer en une autre devise que celle du Compartiment, respectivement de la Classe, concerné(e), la transaction de change nécessaire sera organisée pour le compte et aux frais de l'Actionnaire, sans que la responsabilité de la Société ne soit engagée.

La Société se réserve le droit discrétionnaire de présenter tous les chèques et ordres de paiement dès leur réception et de retenir les Actions et/ou versements excédentaires du prix d'achat tant que les chèques des souscripteurs n'auront pas été encaissés.

La Société se réserve le droit de rejeter toute demande d'achat ou de ne l'accepter qu'en partie, surtout si le paiement et une demande d'achat écrite n'ont pas été reçus à la date susmentionnée. Si une demande n'est pas acceptée en tout ou en partie, le prix payé ou le solde de celui-ci sera retourné à l'auteur de la demande par voie postale, aux risques de

ce dernier. En outre, le Conseil d'administration se réserve le droit d'interrompre en tout temps et sans préavis l'émission et la vente des Actions de chaque Compartiment conformément au présent prospectus.

En cas de circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement l'intérêt des Actionnaires, le Conseil d'administration se réserve le droit de procéder dans la journée à d'autres évaluations qui vaudront pour toutes les demandes de souscription, de rachat ou de conversion faites pendant cette journée concernée et veillera à ce que les Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion pendant cette journée soient traités d'une façon égale.

Délais pour les ordres de souscription et les règlements en espèces :

(a) Tous les Compartiments (sauf CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy) :

T avant l'heure de clôture	Ordre envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI, Action(s) émise(s) au bénéfice des Actionnaires
T+3	Règlement en espèces pour les transactions sur les Classes d'Actions en EUR, CHF, USD et GBP

(b) Compartiment « CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy » :

T-1 avant l'heure de clôture	Ordre envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI, Action(s) émise(s) au bénéfice des Actionnaires
T+2	Règlement en espèces pour les transactions sur les Classes d'Actions en EUR, CHF, USD et GBP

12. RACHAT D'ACTIONS

Les Actions peuvent être rachetées à tout moment et dans les limites prévues par la Loi de 2010, sous réserve toutefois que :

- les ordres à exécuter à la Valeur nette d'inventaire d'un Jour de valorisation donné parviennent à la Société, ou à toute autre entité désignée par la Société, avant les échéances exposées ci-dessous le jour précédant le Jour de valorisation (ou, à titre exceptionnel, deux jours avant le Jour de valorisation, si cette possibilité est prévue ci-dessous), et qu'ils soient transmis à l'Agent administratif à Luxembourg ledit Jour de valorisation :

Avant 18h00 (CET/CEST)	Avant 15h00 (CET/CEST)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Credit CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short Global Equities CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren CARMIGNAC PORTFOLIO Alpha Themes CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité
Avant 13h30 (CET/CEST)	
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	
Avant 15h00 (CET/CEST) deux jours avant le Jour de valorisation	
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	

- les ordres acceptés après cette échéance soient traités à la Valeur nette d'inventaire du Jour de valorisation suivant le Jour de valorisation donné ;
- les ordres précisent le nom du vendeur et le nombre de titres à racheter, le Compartiment, respectivement la Classe, dont il relève, s'il s'agit d'Actions de distribution ou de capitalisation, le nom sous lequel elles sont enregistrées ainsi

que les détails concernant la personne à qui le montant du prix de rachat doit être versé, et soient accompagnés de tout document attestant d'un transfert.

Le prix de rachat comprend la Valeur nette d'inventaire de laquelle peuvent être déduits une commission de rachat fixe et une commission de rachat anticipé, telles que déterminées dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Les Actionnaires seront remboursés dans la devise du Compartiment concerné ou, sur demande de leur part, en toute autre devise librement convertible. Si un Actionnaire souhaite être remboursé en une autre devise que celle du Compartiment concerné, la transaction de change sera organisée pour le compte et aux frais de l'Actionnaire exclusivement.

Afin de veiller au maintien de liquidités suffisantes dans les actifs du Compartiment concerné, le paiement du prix des Actions rachetées interviendra dans un délai fixé dans la partie spécifique du prospectus, à moins qu'en vertu de dispositions légales telles que des restrictions de change ou de transfert ou en raison d'autres circonstances hors du contrôle du Dépositaire le transfert du prix de rachat se révèle impossible, et à condition que l'Action ait été remise.

Le paiement sera fait par chèque libellé dans la devise du Compartiment concerné ou en toute autre devise convertible selon la demande, expédié par la poste à l'Actionnaire ou à la demande et aux frais de ce dernier par transfert de fonds au bénéfice du compte bancaire indiqué par l'Actionnaire.

Le prix de rachat des Actions de la Société peut être supérieur ou inférieur au prix d'achat payé par l'Actionnaire.

Délais pour les ordres de rachat et les règlements en espèces :

(a) Tous les Compartiments (sauf CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy) :

T avant l'heure de clôture	Rachat envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI et rachat d'Actions
T+3	Règlement en espèces pour les transactions sur les Classes d'Actions en EUR, CHF, USD et GBP

(a) Compartiment « CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy » :

T-1 avant l'heure de clôture	Rachat envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI et rachat d'Actions
T+2	Règlement en espèces pour les transactions sur les Classes d'Actions en EUR, CHF, USD et GBP

13. CONVERSION D'ACTIONS

Les Actions peuvent être converties à tout moment et dans les limites prévues par la Loi de 2010, sous réserve toutefois que :

- les ordres à exécuter à la Valeur nette d'inventaire d'un Jour de valorisation donné parviennent à la Société, ou à toute autre entité désignée par la Société, avant les échéances exposées ci-dessous le jour précédant le Jour de valorisation (ou, à titre exceptionnel, deux jours avant le Jour de valorisation, si cette possibilité est prévue ci-dessous), et qu'ils soient transmis à l'administration centrale à Luxembourg ledit Jour de valorisation :

Avant 18h00 (CET/CEST)	Avant 15h00 (CET/CEST)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Credit CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short Global Equities CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

CARMIGNAC PORTFOLIO Alpha Themes CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	
Avant 13h30 (CET/CEST)	
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	
Avant 15h00 (CET/CEST) deux jours avant le Jour de valorisation	
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	

- les ordres reçus après cette échéance soient traités à la Valeur nette d'inventaire du Jour de valorisation suivant le Jour de valorisation donné ;
- l'ordre indique (i) le nombre d'Actions dont la conversion est demandée, le Compartiment, respectivement la Classe, auquel/à laquelle elles appartiennent, si elles sont de capitalisation ou de distribution ainsi que l'identité du Compartiment des nouvelles Actions, si ces dernières doivent être de distribution ou de capitalisation et (ii) où une livraison physique éventuelle des Actions devra avoir lieu ainsi que l'adresse où le paiement du solde éventuel de la conversion doit être envoyé ;
- les ordres soient accompagnés des Actions dont la conversion est demandée ;
- les ordres soient formulés selon les modalités prévues pour la souscription et le rachat d'Actions, telles que décrites ci-dessus ; le montant minimum de souscription initiale et ultérieure spécifié dans la fiche descriptive relative au Compartiment concerné à la Partie A du présent prospectus doit notamment être respecté.
- la conversion ait lieu uniquement les Jours de valorisation à Luxembourg communs aux Compartiments en cause.

Le nombre d'Actions à hauteur duquel tout ou partie des Actions d'un Compartiment sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le « **nouveau Compartiment** ») est déterminé sur une base valeur contre valeur, c.-à-d. sur la base des Valeurs nettes d'inventaire des deux Compartiments (et, le cas échéant, sur tout taux de change) lorsque la Société traite l'ordre.

Toute commission de conversion et, le cas échéant, toute commission de rachat anticipé pouvant être dues sont spécifiées dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus. Les fractions d'Actions du nouveau Compartiment ou de la nouvelle Classe d'Actions produites par conversion ne seront attribuées que jusqu'à la troisième décimale. Le solde non utilisé pour le paiement reviendra à la Société. Après la conversion, les Actionnaires seront informés le cas échéant par la Société du montant des frais de conversion restant à payer.

Dans le cas de la conversion d'Actions DIS en Actions ACC et inversement à l'intérieur d'un même Compartiment, celle-ci se fera sans frais, ni commission, ni charge. Le nombre de nouvelles Actions à émettre sera déterminé par la valeur des Actions rachetées, divisée par la valeur unitaire des Actions dans la Classe où l'émission est demandée.

Délais pour les ordres de conversion et les règlements :

(a) Tous les Compartiments (sauf CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy) :

T avant l'heure de clôture	Ordre envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI et conversion
T+3	• Règlement des transactions sur les Classes d'Actions en EUR, CHF, USD et GBP

(b) Compartiment « CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy » :

T-1 avant l'heure de clôture	Ordre envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI et conversion
T+2	• Règlement pour les transactions sur les Classes d'Actions en EUR, CHF, USD et GBP

14. DIVIDENDES

Pour chaque Classe d'Actions, le Conseil d'administration peut décider d'émettre des Actions de capitalisation et/ou de distribution.

L'objectif principal des Actions de capitalisation dans les différents Compartiments est de générer une croissance du capital, qui revient à la Société. L'objectif principal des Actions de distribution dans les différents Compartiments est la réalisation d'un accroissement total par une augmentation à la fois du capital et du revenu.

Si le dividende est annoncé par la Société, il sera versé à chacun des Actionnaires concernés dans la devise du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné(e), à la fréquence prévue pour chaque Classe d'Actions.

Le paiement du dividende est soumis au Droit applicable, en cela qu'il ne peut en aucun cas entraîner une réduction des actifs de la Société en deçà des exigences de fonds propres minimum énoncées dans la Loi de 2010.

A la suite de chaque distribution en espèces aux Actions de distribution, la quotité de l'actif net du Compartiment à attribuer à l'ensemble des Actions de distribution subira une réduction égale à cette distribution, entraînant ainsi une diminution du pourcentage de l'actif net du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de distribution, tandis que la quotité de l'actif net du Compartiment à attribuer à l'ensemble des Actions de capitalisation restera la même, entraînant ainsi une augmentation du pourcentage de l'actif net du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de capitalisation.

La distribution de dividendes n'aura pas lieu si cela est dans l'intérêt des Actionnaires dans des conditions de marché spécifiques.

Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamé et reviendra au Compartiment concerné. Toutefois, la Société se réserve le droit d'effectuer pendant cinq (5) ans maximum après le délai de prescription quinquennale le paiement des dividendes concernés.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré pour les Actions d'un Compartiment et ce dividende sera conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

La politique de dividende applicable à chaque Classe d'Actions ou Compartiment est expliquée plus en détail dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

15. ETABLISSEMENT DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

La Valeur nette d'inventaire par Action est déterminée tout Jour de valorisation et au moins deux fois par mois. La Valeur nette d'inventaire par Action est libellée dans la devise de la Classe d'Actions concernée, tel que prévu pour chaque Compartiment dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Lorsque le Jour de valorisation est un jour férié bancaire, même partiel, à Paris, la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant.

La Valeur nette d'inventaire sera évaluée en divisant, au Jour de valorisation, l'actif net de la Société correspondant à chaque Compartiment, constitué des avoirs de la Société correspondant à ce Compartiment moins les engagements correspondant à ce Compartiment, par le nombre des Actions émises dans ce Compartiment. Dans la mesure et pendant le temps où des Actions de distribution et des Actions de capitalisation auront été émises et seront en circulation, la valeur de l'actif net pour ce Compartiment, établie conformément aux dispositions ci-dessus, sera ventilée entre l'ensemble des Actions de distribution d'une part, et l'ensemble des Actions de capitalisation d'autre part.

En ce qui concerne les Compartiments « CARMIGNAC PORTFOLIO – CREDIT » et « CARMIGNAC PORTFOLIO – EM DEBT », le Conseil d'administration se réserve le droit, dans le but de protéger les intérêts des Actionnaires, d'ajuster la Valeur nette d'inventaire par Action dans certaines circonstances afin d'empêcher une dilution ou d'en atténuer l'effet (« swing pricing »). Un Compartiment peut subir une dilution de la Valeur nette d'inventaire par Action si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le prix de vente ou d'achat réel des actifs sous-jacents du Compartiment. La différence de prix peut être due à des frais de transaction, à des taxes et autres coûts, ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs sous-jacents. La Valeur nette d'inventaire par Action peut être ajustée tout Jour de valorisation où le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par le Conseil d'administration. L'ajustement (« swing factor ») sera déterminé par le Conseil d'administration (ou tout délégué dûment nommé par celui-ci). Il reflètera les frais de transaction et n'excédera pas, dans des circonstances normales, 2% de la Valeur nette d'inventaire par Action. Dans des circonstances extraordinaires, le Conseil d'Administration peut accroître cette limite pour protéger les Actionnaires. Des circonstances extraordinaires se caractérisent notamment par (i) une augmentation de la volatilité des marchés actions au-delà des niveaux habituels, (ii) un élargissement des écarts, par rapport aux niveaux habituels, entre les cours acheteurs et vendeurs sur les marchés des obligations ou de la titrisation et (iii) une forte réduction des cotations des courtiers (*buy* et *sell side*). L'ajustement (« swing factor ») n'a pas d'incidence sur le calcul de la commission de performance, car celle-ci est calculée sur la base de la Valeur nette d'inventaire non ajustée. Des informations sur l'application du mécanisme de swing pricing seront mises à la disposition des Actionnaires sur le site <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information> ainsi que sur demande.

Pour les besoins de cette section :

- a) chaque Action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme Action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour de valorisation s'appliquant au rachat de telle Action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société ;
- b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs et engagements de la Société exprimés autrement qu'en euro seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur nette d'inventaire des Actions ;
- c) il sera donné effet, au Jour de valorisation, à tout achat ou vente de titres contractés par la Société dans la mesure du possible ;
- d) en cas de demandes importantes de rachat ou dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des Actionnaires, le Conseil d'administration se réserve le droit de ne déterminer la Valeur nette d'inventaire des Actions qu'après avoir effectué les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent ;
- e) au cas où des circonstances exceptionnelles rendraient impossible ou compromettraient l'exactitude de l'évaluation selon les règles définies ci-avant, la Société pourra suivre d'autres règles généralement admises en vue d'aboutir à une évaluation juste des avoirs de la Société.

La Valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment ainsi que le prix d'émission peuvent être obtenus chaque jour bancaire ouvrable à Paris au siège social de la Société ou auprès de Carmignac Gestion S.A., 24 place Vendôme F-75001 Paris, France, ou être consultés sur le site Internet www.carmignac.com ou sur tout autre site accessible au public.

15.1. Les avoirs de la Société

Les avoirs de la Société comprendront :

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché) ;
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit) ;
- e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs ;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société ;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée comme suit, sur la base des cours de clôture de la bourse ou des marchés où les avoirs détenus par le Compartiment sont négociés la veille du Jour de valorisation :

- a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;
- b) la valeur de tout titre négocié ou coté sur une bourse officielle sera déterminée sur la base du dernier cours connu au Jour de valorisation en question ;
- c) la valeur de tout titre négocié ou coté sur un autre marché réglementé est déterminée sur la base du dernier cours connu au Jour de valorisation en question ;
- d) dans la mesure où les titres en portefeuille au Jour de valorisation ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou, si pour des titres cotés ou négociés sur une bourse officielle ou un autre marché réglementé, le cours déterminé conformément au sous-paragraphe b) ou c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces titres, ceux-ci seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et de bonne foi ;
- e) si, depuis la dernière évaluation du jour en question, il y a une modification substantielle des cours sur les marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société attribuables à un Compartiment sont négociés

ou cotés, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation en vue de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société. Dans un tel cas, cette deuxième évaluation s'appliquera à toutes les demandes de souscription, de rachat et de conversion applicables ce jour-là.

15.2. Les engagements de la Société

Les engagements de la Société sont censés comprendre :

- a) tous les emprunts, intérêts sur emprunts, effets échus et comptes exigibles ;
- b) tous les frais d'administration échus ou dus (y compris les rémunérations des gestionnaires, des dépositaires et des représentants et agents de la Société) ;
- c) toutes les obligations connues, échues ou non échues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour de valorisation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit ;
- d) une réserve appropriée pour impôts, sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour de valorisation et fixée par le Conseil d'administration et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'administration ;
- e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période ;
- f) dans la mesure du possible, la Société tiendra compte de tous les frais d'administration et autres dépenses régulières et répétitives ; ces frais comprendront, entre autres, (i) les frais d'Agent de domiciliation, de Commissaire aux comptes indépendant et d'Agent payeur, (ii) tous les frais pour les services rendus à la Société, (iii) les frais d'impression et de distribution de certificats, de prospectus, de rapports financiers annuels et semi-annuels et de tous autres documents publiés régulièrement ou occasionnellement pour information aux Actionnaires, ainsi que (iv) les frais de banque usuels.

15.3. Masse d'avoirs pour chaque Compartiment

Le Conseil d'administration établira pour chaque Compartiment une masse d'avoirs de la manière suivante :

- a) les produits résultant de l'émission des Actions de chaque Compartiment seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment seront attribués à cette masse conformément aux dispositions du présent article ;
- b) si un avoir découle d'un autre avoir, ce premier sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait. A chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient ;
- c) lorsque la Société supporte un engagement relatif aux avoirs d'une masse déterminée ou relatif à une action prise dans le cadre de cette masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question ;
- d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata de la Valeur nette d'inventaire des différents compartiments ; les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment, sauf stipulation contraire dans les Statuts ; étant entendu que dans les relations d'Actionnaires entre eux, chaque Compartiment est traité comme une entité à part ;
- e) à la suite du paiement de dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment, la Valeur nette d'inventaire de ce Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

16. SUSPENSION TEMPORAIRE DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE, DES EMISSIONS, RACHATS ET CONVERSIONS DE TITRES

Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion de toute Classe d'Actions de chaque Compartiment de la Société :

- a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses à laquelle une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à un Compartiment donné est cotée, est fermée pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues ;
- b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut normalement disposer de ses avoirs attribuables à un Compartiment donné ou les évaluer correctement ;
- c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements attribuables à un Compartiment donné sont hors service ;
- d) pendant toute période où la Société est incapable de transférer des fonds attribuables à un Compartiment en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'Actions ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la vente ou l'acquisition d'investissements ne peut se faire à un taux de change normal ;
- e) lorsqu'il existe un état des affaires qui, aux yeux de la Société, constitue un état de nécessité par l'effet duquel la vente ou la disponibilité des avoirs attribuables à un Compartiment donné de la Société n'est pas raisonnablement faisable ou détenable ou sera probablement gravement préjudiciable aux Actionnaires.

L'avis d'une telle suspension et de sa levée sera publié dans un ou plusieurs journal/journaux choisi(s) par le Conseil d'administration. Cet avis sera également communiqué aux autorités luxembourgeoises et à tout Actionnaire ou personne qui se porte candidat à la souscription, au rachat ou à la conversion d'Actions. Pendant la période de suspension ou de report, un Actionnaire peut retirer sa demande de rachat ou conversion non traitée au moyen d'une notification écrite, laquelle a été reçue avant la fin de ladite période. Si aucune notification écrite n'a été reçue, la Société traitera la demande de rachat ou conversion lors du premier Jour de valorisation qui suit la période de suspension et de report. Ladite suspension relative à toute Classe d'Actions dans n'importe quel Compartiment n'aura aucune conséquence sur le plan de calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action, de l'émission, du rachat et de la conversion d'Actions dans tout autre Compartiment de la Société.

17. FISCALITE

17.1. FATCA

A compter du 1^{er} juillet 2014, la Société est régie, en tant qu'« Institution financière déclarante » luxembourgeoise, par l'Accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi FATCA signée le 28 mars 2014.

17.2. Imposition de la Société

La Société n'est actuellement assujettie à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu. Les dividendes versés par la Société ne sont frappés d'aucune retenue à la source au Luxembourg. La Société est uniquement soumise à une taxe usuelle annuelle au Luxembourg au taux de 0,05% (un taux réduit de 0,01% peut être appliqué si les conditions réglementaires sont remplies), payable trimestriellement sur la base des actifs nets calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Aucun droit ni impôt n'est payable au Luxembourg à la suite de l'émission d'Actions de la Société. A ce jour, aucun impôt luxembourgeois n'est payable en ce qui concerne les plus-values réalisées sur l'actif de la Société.

On peut escompter qu'aucun impôt sur les plus-values ne frappera la Société en conséquence de ses investissements transfrontaliers. Les revenus de la Société (sous la forme de dividendes et/ou d'intérêts) peuvent être assujettis à une retenue à la source non récupérable. De plus, la Société subira les retenues à la source indirectes qui peuvent être appliquées sur ses opérations (timbre, impôt de bourse) et sur les services qui lui sont facturés (taxe sur le chiffre d'affaires, taxe sur la valeur ajoutée).

17.3. Imposition des Actionnaires

Il appartient à chaque Actionnaire de s'informer au sujet du régime fiscal qui le concerne en vertu du Droit applicable relatif à son pays, sa nationalité ou sa résidence.

Actuellement, les Actionnaires n'ont à acquitter au Grand-Duché de Luxembourg aucun impôt sur les revenus, sur les plus-values, sur les donations entre vifs, sur les successions, ni aucun autre impôt, à l'exception (a) des Actionnaires ayant leur domicile ou résidence ou un établissement stable au Luxembourg, (b) de certains non-résidents du Luxembourg qui détiennent 10% ou plus du capital social de la Société et qui cèdent tout ou partie de leurs Actions dans les 6 mois de leur acquisition et (c) dans certains cas limités, de certaines catégories d'anciens résidents du Luxembourg s'ils possèdent 10% ou plus du capital social de la Société. Il est toutefois rappelé aux Actionnaires qu'ils peuvent, sous certaines conditions, être assujettis à une retenue à la source.

Directive européenne sur l'Epargne

La loi adoptée par le Parlement le 21 juin 2005 (la « **Loi Epargne** ») a transposé dans le droit luxembourgeois la Directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (« **Directive Epargne** » ou « **EUSD** »). Le 10 novembre 2015, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'abroger la Directive Epargne avec effet au 1^{er} janvier 2016. Depuis cette date, la Norme commune de déclaration (« **NCD** ») est d'application dans la plupart des Etats membres de l'UE, y compris le Luxembourg. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, le Luxembourg a abandonné le régime EUSD pour passer à celui de la NCD. Les Actionnaires et investisseurs potentiels noteront que seule l'Autriche a obtenu une dérogation quant à la mise en application de l'EUSD durant une période de transition (voir Article 2.2 de la Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014). Au cours de cette période de transition, l'Autriche continuera à appliquer l'EUSD, et ce jusqu'au 31 décembre 2018. Par ailleurs, l'Accord d'« Epargne » conclu entre l'UE et la Suisse (qui faisait partie de la deuxième vague de la NCD) est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2017, « l'Accord d'échange automatique d'informations ».

Pour de plus amples informations sur la NCD, veuillez vous reporter à la sous-section ci-dessous.

Norme commune de déclaration (NCD)

L'OCDE a été mandatée par les pays du G8/G20 afin de développer une norme de déclaration internationale visant à permettre à l'avenir un échange automatique d'informations (« **EAI** ») multilatéral et complet à l'échelle mondiale.

La NCD a été intégrée à la Directive relative à la coopération administrative (« **DAC 2** ») adoptée le 9 décembre 2014, telle qu'amendée, que les Etats membres de l'UE devaient transposer dans leur droit national pour le 31 décembre 2015. Le Luxembourg a transposé les dispositions de la NCD dans une loi promulguée le 18 mars 2015 (la « **Loi NCD** »), qui modifie la loi du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

La NCD exige des institutions financières luxembourgeoises qu'elles identifient leurs titulaires de compte (y compris, dans le cas d'une entité de placement, les détenteurs d'actions et d'obligations) et déterminent s'il s'agit de résidents fiscaux hors Luxembourg. A cet égard, une institution financière luxembourgeoise est tenue d'obtenir de ses titulaires de compte une autocertification attestant de leur statut au regard de la NCD et/ou de leur résidence fiscale à chaque ouverture de compte.

Les institutions financières luxembourgeoises devaient remettre leur première déclaration d'informations sur les titulaires de comptes et (dans certains cas) sur les personnes détenant le contrôle qui sont résidents fiscaux dans une juridiction soumise à déclaration (telle qu'identifiée par décret grand-ducal) aux autorités fiscales luxembourgeoises (Administration des contributions directes) au plus tard le 30 juin 2017 au titre de l'année fiscale 2016. Les autorités fiscales luxembourgeoises communiqueront automatiquement ces informations aux autorités fiscales étrangères compétentes d'ici la fin du mois de septembre 2017.

S'agissant de la protection des données, la Loi NCD exige des institutions financières de l'UE qu'elles précisent au préalable à chaque investisseur individuel soumis à déclaration que certaines de leurs informations seront recueillies et déclarées et qu'elles leur fournissent toutes les informations requises au regard de la loi luxembourgeoise transposant la Directive 95/46/CE relative à la protection des données.

18. ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de la Société a lieu au siège social de la Société à Luxembourg, chaque troisième lundi du mois d'avril à 15h00 heures (CET/CEST) et, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés sur les avis envoyés et/ou publiés, le cas échéant, conformément au Droit applicable luxembourgeois. Tout avis sera, le cas échéant, publié conformément au Droit applicable luxembourgeois.

Dans le cas où les décisions à prendre concerneraient uniquement les droits particuliers des Actionnaires d'un Compartiment spécifique, celles-ci devront être prises par une assemblée représentant les Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux Statuts.

19. RAPPORT DE GESTION/COMPTES ANNUELS ET SEMESTRIELS

Le rapport aux Actionnaires, consolidé en EUR et vérifié par le Commissaire aux comptes indépendant agréé concernant l'exercice précédent, est disponible au siège social de la Société quinze (15) jours avant l'assemblée générale ordinaire. De surcroît, des rapports semestriels sont également disponibles au siège social de la Société. L'exercice de la Société se termine le 31 décembre. Tous les Compartiments de la Société ont l'euro pour devise de référence.

20. CHARGES ET FRAIS

20.1. Frais d'exploitation et d'établissement

Chaque Compartiment de la Société supportera, par l'intermédiaire des frais payés à la Société de Gestion, l'intégralité de ses frais d'exploitation, entre autres :

- les rémunérations du Dépositaire, de l'Agent administratif (dont la rémunération est composée d'une rémunération fixe et de frais de transactions), de l'Agent de domiciliation, de l'Agent de registre et de transfert (dont la rémunération est composée d'une rémunération fixe et de frais de transactions) et de l'Agent payeur, les commissions usuelles des intermédiaires chargés du service de distribution et les frais de conservation facturés par les chambres de compensation de valeurs mobilières, les banques et les institutions financières correspondantes ;
- les frais de courtage et de banques engendrés par les transactions relatives aux valeurs du portefeuille de la Société (ces frais sont compris dans le calcul du prix de revient et déduits du produit de la vente) ;
- les frais d'impression des certificats des Actions, des prospectus, des rapports annuels et semestriels ainsi que de tous autres rapports et documents nécessaires suivant le Droit applicable ;
- les frais de publication des VNI et de toutes autres informations destinées aux Actionnaires, ainsi que tous autres frais d'exploitation, dont les frais de contrôle des restrictions d'investissement.

Les frais et dépenses engagés pour la constitution de la Société et l'émission initiale des Actions seront attribués dans la mesure où ils sont identifiables aux différents Compartiments et seront amortis sur une période de cinq (5) ans.

Les frais inhérents à l'ouverture d'un nouveau Compartiment seront amortis pour le Compartiment concerné sur cinq (5) ans. A défaut de les avoir identifiés, ces frais seront mis en charge proportionnellement à la valeur des différents Compartiments.

Au cas où un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à tous les Compartiments au prorata des valeurs nettes des différents Compartiments. Tous les engagements, quel que soit le Compartiment auquel ils sont attribués, engageront la Société tout entière, sauf accord contraire avec les créanciers.

La Société de Gestion est tenue de tenir un Compte de frais de recherche (« CFR ») pour la décharge de ses frais de recherche. La Société de Gestion et/ou le Gestionnaire financier, selon le cas, ne doivent consacrer des dépenses à la recherche que dans le cas où celle-ci est indispensable à la prise d'une décision d'investissement informée dans l'intérêt des Compartiments. Avant d'acquiescer ces recherches, les gérants de portefeuille et/ou analystes évalueront leur pertinence, justifieront la demande d'achat de ces recherches preuves à l'appui et évalueront leur rapport qualité-prix. La demande sera examinée par le responsable local de la conformité. La Société de Gestion fixera pour ces dépenses un budget annuel avec le Conseil d'administration. L'allocation de ce budget aura pour but de répartir équitablement le coût des recherches entre les différents Compartiments. Le budget sera fixé par département. D'une manière générale, les décisions d'investissement relatives aux Compartiments assortis de mandats et d'objectifs d'investissement similaires sont étayées par les mêmes recherches. C'est pourquoi, dans leur intérêt, les Compartiments partageant la même stratégie et bénéficiant des mêmes recherches se répartiront le budget qui leur est attribué. La Société de Gestion ne facturera aux Compartiments les frais de recherche à payer aux prestataires de services tiers que lorsqu'ils seront dus et exigibles. La Société de Gestion déposera les frais de recherche sur un CFR au plus tard 30 jours après leur prélèvement sur le compte du Compartiment. Les frais de recherche financière seront assumés par le Compartiment. Les investisseurs existants et potentiels peuvent obtenir des informations au sujet du budget de recherche et de la commission de recherche estimée pour chaque Compartiment. Ces informations sont présentées dans le Formulaire de déclaration du Compte de frais de recherche (« Research Payment Account Disclosure Form ») sur le site Internet suivant : www.carmignac.com.

20.2. Frais résultant des techniques de gestion efficace de portefeuille

Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Société pourra avoir recours à un ou des agent(s) (« l'Agent Prêt de Titre ») qui agira/agiront dans le cadre de ces transactions pour le compte de la Société. En cas de désignation de tels agents, la Société leur paiera des frais et honoraires qui seront calculés sur la base des revenus perçus par la Société tels que négociés par l'Agent/les Agents Prêt de Titre pour le compte de la Société dans le cadre de l'opération de prêt de

titres. L'identité de l'Agent Prêt de Titre sera indiquée dans le rapport annuel de la Société en temps utile. Il est précisé que l'ensemble des revenus obtenus au titre de l'activité d'opération de prêt de titres reviendra à la Société après déduction des frais et honoraires décrits ci-dessus.

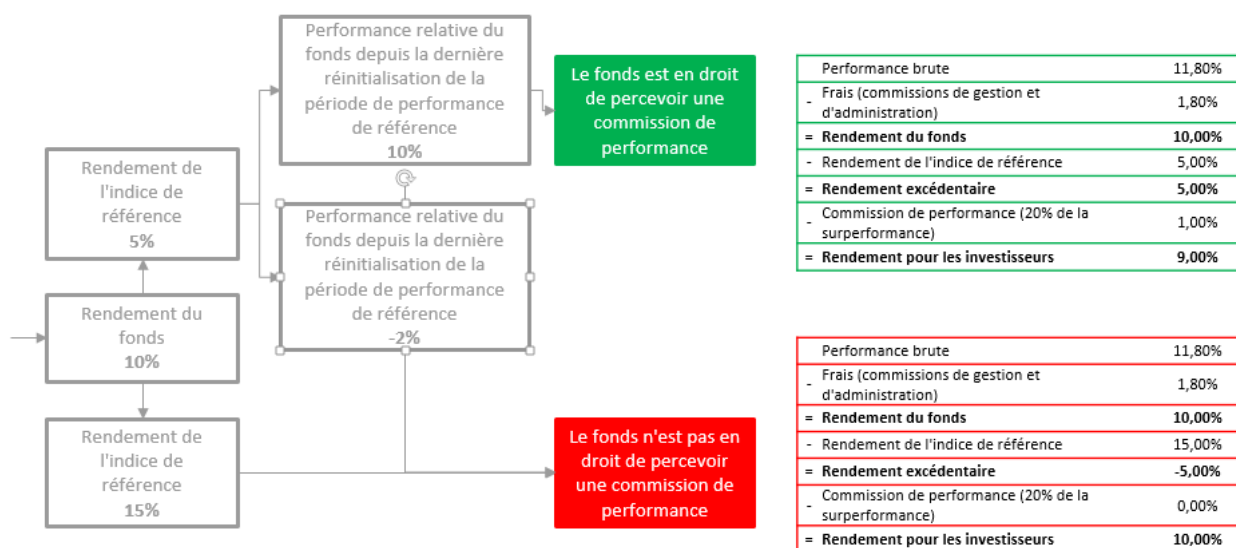
Dans le cadre des opérations à réméré et de mise/prise en pension, la Société versera au Dépositaire des commissions de transaction et des commissions de sous-conservation, si applicable. Elle remboursera également le Dépositaire, le cas échéant, des frais et débours raisonnables encourus par celui-ci pour le traitement de ces opérations.

20.3. Méthode de calcul de la commission de performance pour certains Compartiments

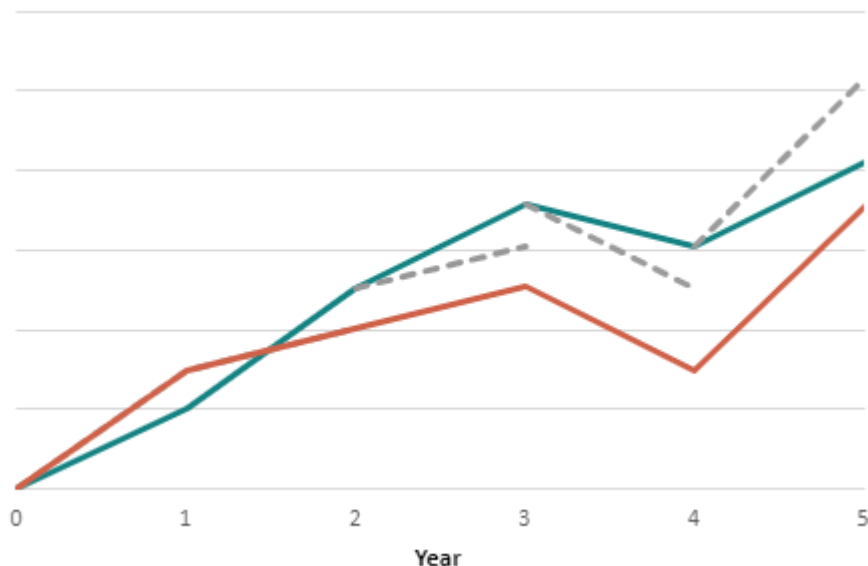
A compter du 31/03/2021, la méthode de calcul de la commission de performance s'agissant des Compartiments « Carmignac Portfolio Human Xperience » et « Carmignac Portfolio China New Economy » ainsi que des actions X du Compartiment « Carmignac Portfolio Grande Europe » a été établie conformément aux orientations ESMA (« Rapport final - Orientations ESMA sur les commissions de performance des OPCVM et de certains types de FIA » ; 3 avril 2020/ESMA 34-39-968).

La méthode de calcul de la commission, illustrée par des exemples concrets, la période de performance de référence et le mécanisme de compensation applicable aux compartiments ou aux classes d'actions susmentionnés sont décrits ci-dessous.

1. Logique de calcul de la commission de performance



2. Période de performance de référence et compensation



— Performance du fonds — Performance de l'indicateur de référence - - Réinitialisation de l'indicateur de référence

Année 1 : Aucune commission de performance n'est due car la classe d'actions a un rendement inférieur à l'Indicateur de référence.

Année 2 : Une commission de performance est due car la classe d'actions (i) a un rendement supérieur à l'Indicateur de référence et (ii) a compensé les sous-performances antérieures. Une nouvelle période de performance de référence commence.

Année 3 : Une commission de performance est due car la classe d'actions (i) a un rendement supérieur à l'Indicateur de référence et (ii) aucune sous-performance antérieure ne doit être compensée. Une nouvelle période de performance de référence commence.

Année 4 : Une commission de performance est due car la classe d'actions (i) a un rendement supérieur à l'Indicateur de référence (malgré une performance absolue négative) et (ii) aucune sous-performance antérieure ne doit être compensée. **La commission de performance peut être perçue même si la performance du Compartiment est négative.** Une nouvelle période de performance de référence commence.

Année 5 : Aucune commission de performance n'est due car la classe d'actions a un rendement inférieur à l'Indicateur de référence.

21. LIQUIDATION – DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ OU DE COMPARTIMENTS ET/OU DE CLASSES

21.1. Liquidation – Dissolution de la Société

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur :

- aux deux tiers du capital minimum, le Conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de quorum et décidant à la majorité simple des voix exprimées à l'assemblée ;
- à un quart du capital minimum, le Conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de quorum et décidant à la majorité du quart des voix exprimées à l'assemblée ;

La convocation doit se faire de sorte que toute assemblée de ce type soit tenue dans un délai de quarante (40) jours à partir de la date à laquelle il est constaté que le niveau des actifs nets est inférieur à l'un ou l'autre seuil exposé ci-dessus.

Par ailleurs, la Société pourra être dissoute par décision d'une assemblée des Actionnaires statuant suivant les dispositions statutaires en la matière et dans les conditions prévues par la Loi de 2010 et la Loi de 1915. Les décisions de l'assemblée générale prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations. Cette publication est faite à la diligence du ou des liquidateur(s).

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) conformément aux Statuts et à la Loi de 2010. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription (30 ans), les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Enfin, la Société pourra être absorbée par un autre OPCVM, menant à la disparition de la Société. Cette fusion devra être décidée à la majorité simple des votes exprimés lors d'une assemblée des Actionnaires sans exigence de quorum.

21.2. Liquidation – Dissolution de Compartiments et/ou de Classes

Si, pour quelque raison que ce soit, (i) la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment devient inférieure à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) ou si la Valeur nette d'inventaire d'une Classe d'Actions d'un tel Compartiment diminue jusqu'à un montant considéré par le Conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel ce Compartiment ou cette Classe ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace ou (ii) lorsque des changements substantiels de la situation politique et économique le justifient, le Conseil d'administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les Actions d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions donnée, à la Valeur nette d'inventaire par Action applicable le Jour de valorisation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements, des frais de clôture et des frais de création non encore amortis).

La Société enverra un avis aux Actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné(e) avant la date effective du rachat forcé. Les Actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actionnaires du Compartiment ou de la Classe concernée ne pourront plus demander le rachat ou la conversion de leurs Actions en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation du Compartiment ou de la Classe d'Actions.

Si le Conseil d'administration autorise les rachats ou les conversions d'Actions, ces rachats et conversions seront effectués selon les modalités fixées par le Conseil d'administration dans le prospectus, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements, des frais de clôture et des frais de création non encore amortis), jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

22. FUSION – DIVISION DE COMPARTIMENTS DE LA SOCIETE ET/OU DE CLASSES D' ACTIONS

22.1. Fusion de Compartiments et/ou de Classes

Le Conseil d'administration peut décider de fusionner un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société, y compris les Classes d'Actions y relatives, avec un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société ou avec un autre compartiment de la société, un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (ou un compartiment de celui-ci), selon les procédures énoncées dans la Loi de 2010.

Nonobstant les dispositions précédentes, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société peut également décider, par décision adoptée à la majorité simple des voix exprimées sans condition de quorum particulière, de fusionner un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société avec un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (ou un compartiment de celui-ci), selon les procédures énoncées dans la Loi de 2010.

Quel que soit le type de fusion, les Actionnaires concernés en seront informés au moins un mois avant la date effective de la fusion (sauf dans le cas d'une assemblée des Actionnaires). Par ailleurs, les dispositions relatives à la fusion d'OPCVM prévues par la Loi de 2010 et toute réglementation de transposition seront applicables à la fusion des Compartiments ou de la Société.

22.2. Division de Compartiments et/ou de Classes

Le Conseil d'administration pourra décider de réorganiser un Compartiment ou une Classe en le ou la divisant en deux ou plusieurs Compartiments ou Classes, selon le cas, conformément à la Loi de 2010.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'administration pourra également décider de soumettre la décision de division d'un Compartiment ou d'une Classe à l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment ou de la Classe concerné(e). Une telle décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées sans condition de quorum particulière.

Quel que soit le type de division, les détenteurs d'Actions concernés en seront informés au moins un mois avant la date effective de la division (sauf dans le cas d'une assemblée des Actionnaires). Par ailleurs, les dispositions relatives à la division d'OPCVM prévues par la Loi de 2010 et toute réglementation de transposition seront applicables auxdites divisions.

23. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET ENREGISTREMENTS TELEPHONIQUES

La Société, la Société de Gestion et tout prestataire tiers tel que l'Agent de transfert peuvent à tout moment, en leur qualité de responsables du traitement des données ou de sous-traitants des données, collecter, stocker et traiter des informations relatives à un Actionnaire existant ou potentiel, en ce compris des données personnelles, de manière à développer et à maintenir la relation d'affaires entre l'Actionnaire existant ou potentiel et la Société, et pour d'autres activités liées, tout en observant leurs obligations légales respectives. Les données personnelles revêtiront le sens qui leur est donné dans le Règlement général sur la protection des données et incluront (liste non exhaustive) toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable, comme le nom et l'adresse de l'investisseur, le montant investi, les noms des représentants de l'investisseur ainsi que du bénéficiaire effectif final, le cas échéant, et les coordonnées bancaires de l'investisseur.

Les données personnelles fournies par de tels investisseurs sont en particulier traitées aux fins suivantes : (i) tenir à jour le registre des Actionnaires, (ii) exécuter les souscriptions, rachats et conversions d'Actions ainsi que les paiements de dividendes aux Actionnaires, (iii) opérer des contrôles concernant les pratiques de « Late Trading » et de « Market Timing », (iv) observer les règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, (v) respecter les lois et réglementations telles que, sans s'y limiter, la législation FATCA et la Norme commune de déclaration (NCD), ou d'autres lois et réglementations similaires (par exemple en vigueur dans l'OCDE ou l'UE).

Le Règlement général sur la protection des données confère certains droits aux Investisseurs, dont le droit d'accéder aux données personnelles les concernant, le droit de faire rectifier des données personnelles incomplètes ou inexactes, le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles et d'en restreindre l'utilisation, le droit de demander la suppression de leurs données personnelles, le droit de recevoir leurs données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et de les transmettre à un autre responsable du traitement. Les personnes concernées peuvent adresser leurs demandes au siège social de la Société ou à la Société de Gestion.

Si, de l'avis de la Société et de l'Agent de transfert, un Actionnaire existant ou potentiel ne fournit pas les informations, y compris les données personnelles, de manière satisfaisante, la Société et l'Agent de transfert pourront restreindre ou empêcher la propriété sur ses Actions ; la Société, l'Agent de transfert et/ou les distributeurs (selon le cas) seront en outre protégés et indemnisés contre toute perte résultant de la restriction ou de l'empêchement sur la propriété des Actions.

Lors de la souscription d'Actions, chaque Investisseur sera informé de l'existence du traitement de ses données personnelles (ou, si l'investisseur est une personne morale, de l'existence du traitement des données personnelles des représentants de l'investisseur et/ou du bénéficiaire effectif final) par l'intermédiaire d'une notification concernant la protection des données, qui sera jointe au formulaire de souscription délivré aux Investisseurs par la Société.

En complétant et retournant un formulaire de souscription, les Actionnaires consentent à l'usage de leurs données personnelles par la Société et/ou l'Agent de transfert. La Société et/ou l'Agent de transfert peuvent transmettre les données personnelles à leurs représentants, prestataires de services ou lorsqu'ils sont contraints de le faire en vertu du Droit applicable ou d'une autorité de surveillance. Les Actionnaires recevront sur demande écrite un droit d'accès, de rectification et de suppression au titre des données personnelles fournies à la Société et/ou à l'Agent de transfert. Les Actionnaires peuvent introduire une demande écrite de rectification ou de suppression de leurs données personnelles auprès de la Société et/ou de l'Agent de transfert et les Actionnaires sont informés qu'ils disposent du droit de s'opposer à l'utilisation de leurs données personnelles à des fins de marketing. Toutes les données personnelles ne seront

conservées par la Société et/ou par l'Agent de transfert qu'aussi longtemps que nécessaire et, le cas échéant, pour la durée requise par la loi.

La Société et/ou l'Agent de transfert peuvent avoir besoin de transférer les données personnelles à des entités situées en dehors de l'Union européenne, qui peuvent ne pas avoir mis en place un niveau adéquat de législation sur la protection des données en ce qui concerne les données personnelles. La Société et l'Agent de transfert se conformeront aux dispositions légales applicables en matière de protection des données et de secret professionnel, tel qu'il est défini dans la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée et complétée. Les distributeurs peuvent utiliser les données personnelles pour informer régulièrement les Actionnaires sur d'autres produits et services que les organismes de commercialisation estiment pouvoir intéresser les Actionnaires, à moins que les Actionnaires leur aient indiqué sur le formulaire de souscription ou par écrit qu'ils ne souhaitent pas recevoir de telles informations.

Les Actionnaires consentent à ce que les conversations téléphoniques avec la Société, le Dépositaire et l'Agent de transfert soient enregistrées ; les enregistrements seront effectués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les enregistrements pourront être utilisés en justice ou dans le cadre d'autres procédures judiciaires avec la même valeur probatoire qu'un document écrit.

24. INFORMATIONS GENERALES ET DOCUMENTS DISPONIBLES

La valeur des actifs nets par Action de chaque Classe d'Actions au sein d'un Compartiment, leur prix d'émission, de rachat et de conversion ainsi que les dividendes éventuellement distribués peuvent être obtenus au siège social de la Société ainsi qu'auprès de tous ses représentants et des agents de service financier tous les jours ouvrables de la Société.

Les informations mentionnées ci-dessus peuvent être publiées dans des journaux au choix du Conseil d'administration.

Les modifications aux Statuts seront publiées dans le Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg. Les avis seront envoyés aux Actionnaires et/ou, le cas échéant, publiés conformément au Droit applicable luxembourgeois.

Les documents suivants peuvent être consultés au siège social de la Société :

- le prospectus ;
- les Statuts ;
- le Contrat de Prestations de Services conclu avec Fortis Bank Luxembourg S.A., tel que repris par BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg ;
- la convention de gestion collective de portefeuilles conclue entre la Société et Carmignac Gestion Luxembourg S.A. ;
- la convention d'administration centrale, conclue entre la Société et CACEIS Bank, Luxembourg Branch ;
- les rapports annuels et semestriels de la Société ;
- la convention de gestion financière conclue entre Carmignac Gestion Luxembourg S.A. et Carmignac Gestion S.A. ;
- les plans écrits décrivant les mesures qui seront prises si un indice de référence subit des modifications substantielles ou cesse d'être fourni.

Le prospectus et les rapports financiers peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande au siège social de la Société et auprès de tous les représentants et agents de service financier de la Société.

25. INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS SUR LES RISQUES LIES A CERTAINS INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES

25.1. LES INVESTISSEMENTS EN REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société concernés par les « Risques spécifiques liés aux investissements en Chine » sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Les Compartiments soumis à des risques spécifiques liés à des investissements en Chine tels que décrits dans la (les) fiche(s) d'information spécifique(s) des Compartiments dans la partie A, « Les Compartiments du Carmignac Portfolio » de ce prospectus, peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif net dans des titres domestiques chinois, sauf indication contraire.

25.1.1. Risques spécifiques liés aux investissements en Chine

Risque politique et social : les investissements dans cette zone géographique sont soumis à des réglementations locales contraignantes susceptibles d'être modifiées unilatéralement. Ce risque peut résulter de l'action du gouvernement local

(non-respect d'obligations contractuelles, décision d'expropriation, évolution d'une politique macroéconomique, modification des quotas attribués), ou d'autres facteurs géopolitiques (instabilité sociale, terrorisme, coups d'Etat, etc.). Les investisseurs noteront que tout changement dans les politiques chinoises peut avoir un impact sur les marchés et par conséquent sur la performance du/des Compartiment(s).

Risque économique : le gouvernement chinois joue un rôle prépondérant dans l'économie, le taux de croissance et le contrôle des changes (voir le paragraphe sur ce risque). Le cadre juridique et réglementaire pour les marchés financiers et les entreprises en Chine est moins développé que celui des standards européens.

Risque juridique et réglementaire pouvant entraîner des suspensions ou retraits de cotation : le système juridique de la Chine repose sur un Droit applicable récent dont l'applicabilité et la portée restent encore mal définies, notamment en matière de taux de change, de fiscalité ou d'accès au marché. Ces règlements autorisent également les autorités chinoises à exercer leurs pouvoirs discrétionnaires dans l'interprétation de la réglementation, augmentant les incertitudes dans leur application. Elles peuvent ainsi limiter l'accès au marché à tout moment à un investisseur mais également aux entreprises chinoises elles-mêmes. Les investisseurs doivent comprendre les risques liés au pouvoir politique exercé par les autorités et les impacts que cela peut avoir sur la VNI du Compartiment concerné.

Le marché local est particulièrement volatil et instable, il existe un risque important de suspension de la cotation de l'indice ou d'un des titres qui le composent, par exemple à la suite d'une intervention du gouvernement chinois ou des autorités régulant l'accès aux marchés. Ce type d'évènement est de nature à engendrer des perturbations dans le fonctionnement des souscriptions et rachats des titres du/des Compartiment(s) et, s'ils perdurent, sur la VNI elle-même. Les investisseurs doivent être informés que des procédures sont mises en place afin d'assurer une liquidité quotidienne et une évaluation interne des titres détenus par le(s) Compartiment(s), et que le Conseil d'administration, s'il l'estime nécessaire dans l'intérêt des investisseurs, pourra à tout moment réévaluer les titres détenus par le Compartiment, notamment lorsqu'une cotation n'est plus possible, ou qu'un évènement est survenu venant empêcher de déterminer la valeur exacte d'un ou plusieurs titres. Le Conseil d'administration décidera alors si les titres doivent être : (i) réévalués et conservés en portefeuille en attendant qu'une nouvelle valorisation soit possible ; ou (ii) si les conditions le justifient, cédés à leur valeur marchande ou estimée. La réévaluation ou la vente des titres pourra être faite à un prix désavantageux pour les investisseurs, entraîner une perte et avoir un impact sur la VNI. Si le Conseil d'administration décide que l'opération doit être débouclée, les pertes et/ou bénéfices générés pourraient affecter la VNI.

Bien que les Compartiments soient structurés de manière à maintenir une liquidité quotidienne, les investisseurs doivent être conscients que, si des titres illiquides sont détenus en portefeuille ou que leur valeur est difficilement déterminable, le Compartiment pourra, afin de faire face à des demandes de rachats importantes, être dans l'obligation de liquider des titres ou déboucler des opérations à un prix désavantageux qui pourra entraîner une perte et avoir un impact sur sa VNI.

Marché obligataire interbancaire chinois (CIBM) : le marché obligataire chinois comprend le marché obligataire interbancaire et le marché obligataire réglementé. Le marché obligataire interbancaire est un marché de gré à gré établi en 1997. Actuellement, plus de 90% des mouvements sur les obligations en CNY s'effectuent sur le marché obligataire interbancaire, le volume étant majoritairement constitué d'obligations d'Etat et institutions étatiques, émises par la banque centrale les banques chinoises et, dans une moindre mesure, d'obligations privées.

Le marché obligataire interbancaire chinois est en développement et sa capitalisation boursière augmente. Toutefois, le volume de négociation est inférieur à ceux d'autres pays développés. La volatilité des marchés et le manque potentiel de liquidité en raison du faible volume de transactions peuvent entraîner des fluctuations de prix plus importantes qu'à la normale. Le Compartiment concerné est donc sujet, sur ce marché, à des risques de liquidité et de volatilité plus importants que sur les autres marchés obligataires. Il n'y a aucune garantie que les marchés obligataires pour les obligations libellées en CNY soient toujours liquides.

Risques liés à l'investissement via des P-Notes ou équivalents : un investissement en P-Notes donne droit à un paiement en espèces calculé sur la base d'une action sous-jacente à laquelle l'instrument est lié. Ce n'est pas un investissement direct dans les titres. Une « p-note » n'accorde pas certains droits inhérents aux Actions, elle ne fait que répliquer la volatilité du titre et ses aspects économiques.

Les « p-notes » sont soumis aux termes et conditions imposés par leurs émetteurs. Ceci peut entraîner des retards dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Gestionnaire financier en raison de restrictions sur l'acquisition ou la cession des titres de participation sous-jacents. L'investissement dans des p-notes peut être illiquide, car il n'y a pas de marché actif de « p-notes ». Afin de répondre aux demandes de rachat, le Compartiment concerné doit se référer à la contrepartie ayant émis les « p-notes », pour que celle-ci fixe un prix de rachat. Ce prix, outre le prix de marché, reflète les conditions de liquidité du marché et la taille de la transaction.

En cherchant à s'exposer à certains titres de participation cotés à travers des p-notes, le Compartiment concerné supporte en plus le risque action, le risque de crédit et le risque de défaut de l'émetteur de « p-notes ». Il existe en effet

un risque que l'émetteur ne puisse pas déboucler l'opération en raison d'un problème de crédit ou de liquidité, provoquant ainsi une perte pour le Compartiment.

En raison des coûts relativement élevés de l'investissement dans une p-note, l'investissement peut conduire à une dilution de la performance du Compartiment concerné par rapport à un fonds investissant directement dans des actifs similaires.

25.1.2. Risques liés au statut « RQFII »

Licence RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor) : la réglementation régissant le statut RQFII et le rapatriement est récente. Les autorités de régulation chinoises ont de larges prérogatives discrétionnaires et aucun précédent ne permet actuellement de déterminer les pouvoirs attribués aux autorités dans la gestion de la licence. La licence RQFII aujourd'hui attribuée à Carmignac Gestion peut être amendée, partiellement revue ou révoquée. La licence RQFII a été attribuée le 19 septembre 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la VNI du/des Compartiment(s) ayant bénéficié de la licence RQFII et du quota y afférent pour s'exposer au marché chinois.

Quota lié à la licence RQFII : selon la réglementation en vigueur en Chine, les investisseurs étrangers ne peuvent investir dans des titres chinois qu'à travers trois dispositifs : QFII, RQFII et « Through Train » ou équivalent. Carmignac Gestion a obtenu sa licence auprès de la « China Securities Regulatory Commission » (« CSRC ») et a soumis la demande d'attribution d'un quota d'investissement à la « State Administration of Foreign Exchange » (« SAFE »), pour un montant total équivalent à un milliard USD, le quota qui sera obtenu sera partagé entre différents fonds/compartiments gérés par les sociétés de gestion du groupe Carmignac Gestion. Si le Gestionnaire financier ne parvient pas à exploiter son quota RQFII efficacement, la SAFE pourrait à terme le réduire ou l'annuler. Les investisseurs doivent être conscients qu'il n'y a aucune assurance qu'un RQFII continue à maintenir sa licence et mette à la disposition le quota obtenu au(x) Compartiment(s). Une réduction ou une annulation du quota attribué au RQFII pourrait aboutir à une décision de rejet par le Conseil d'administration des demandes de souscription voire, le cas échéant, la décision de liquidation anticipée conformément au prospectus et aux dispositions légales. Les investisseurs doivent être avertis qu'en cas de perte ou de réductions du quota, le Compartiment peut se trouver dans l'obligation de liquider des titres ou déboucler des opérations à un prix désavantageux pour les investisseurs et pouvant entraîner une perte et un impact sur sa VNI.

25.1.3. Risques liés à la licence RQFII et à la gestion du quota

Risques liés au sous-dépositaire et aux courtiers locaux : les titres chinois locaux acquis par un Compartiment dans le cadre du quota RQFII seront conservés sous forme électronique par le sous-dépositaire local via un compte de titres et un compte de trésorerie. Carmignac Gestion sélectionne également les courtiers chinois qui exécuteront les transactions pour les Compartiments sur le marché local. Plusieurs courtiers locaux peuvent être nommés conformément au règlement RQFII. Si, pour une raison quelconque, la capacité d'un Compartiment à avoir recours à un courtier est compromise, il y aurait un risque que les activités du Compartiment soient affectées ainsi que sa VNI. Le Compartiment concerné peut également subir des pertes en raison des actes ou omissions dans l'exécution ou le règlement de toute opération ou dans le transfert de tous les fonds ou titres par un de ses représentants.

Sous réserve du Droit applicable en Chine, le Dépositaire prendra des dispositions pour veiller à ce que le sous-dépositaire local dispose de procédures appropriées pour bien assurer la conservation des actifs des fonds. Selon le règlement RQFII et les pratiques du marché, les valeurs mobilières et les comptes de trésorerie en Chine doivent être maintenus sous « le nom complet du RQFII/le nom du Compartiment ».

Risque de change et de contrôle des changes : le renminbi chinois (CNY) n'est pas encore une monnaie librement convertible. Si le statut RQFII permet un rapatriement quotidien des avoirs, la conversion est soumise à des contrôles de change imposés par le gouvernement chinois. Si un Compartiment est investi en Chine, ces contrôles pourraient affecter le rapatriement des fonds ou des avoirs, limitant ainsi la capacité des fonds à satisfaire ses demandes de rachat. Dans le cadre d'une licence attribuée à un RQFII, ce risque est moindre, mais les investisseurs doivent comprendre que les conditions de rapatriement peuvent être modifiées de manière unilatérale.

Renminbi onshore et offshore, différences et risques associés : bien que le Renminbi onshore (CNY) et le Renminbi offshore (CNH) constituent une même monnaie, ils sont échangés sur des marchés différents et distincts. Le CNY et le CNH sont négociés à des taux différents et leurs mouvements peuvent ne pas s'effectuer dans la même direction. Bien qu'il y ait une quantité croissante de renminbi détenue à l'étranger (hors de Chine), le CNH ne peut pas être remis librement sur le marché local et est assujéti à certaines restrictions, et vice versa.

Les investisseurs noteront que les souscriptions et les rachats d'un Compartiment seront en EUR et/ou dans la devise de référence de la Classe d'Actions concernée et seront convertis en CNH pour investir dans les titres locaux. Les investisseurs devront supporter des frais de change associés à cette conversion et le risque d'une différence potentielle

entre les taux CNY et CNH. Le prix, la liquidité et la négociation des Actions du/des Compartiment(s) concerné(s) peuvent également être affectés par le taux de change et la liquidité du renminbi sur les marchés internationaux.

Taux d'imposition : à la suite d'un investissement direct ou indirect dans des titres chinois, le(s) Compartiment(s) peut (peuvent) être soumis à une retenue à la source directe, à un impôt indirect et/ou à d'autres prélèvements chinois. Les investisseurs doivent être conscients que les modifications ou précisions de la législation fiscale chinoise pourraient affecter le montant du revenu qui peut dériver des investissements. Les lois régissant la fiscalité peuvent continuer à changer et peuvent contenir des dispositions contradictoires et des ambiguïtés.

Selon le droit fiscal chinois actuel, il n'existe pas de règles claires ou règlements régissant l'imposition sur les investissements effectués par un RQFII. Les impôts seraient dus par le ou les Compartiment(s) ayant investi en Chine ; le traitement fiscal est régi par les dispositions fiscales générales de la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés en Chine (la « Loi fiscale chinoise ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. Conformément à la Loi fiscale chinoise, une retenue à la source de 10% peut être prélevée sur les revenus générés en Chine (y compris les plus-values provenant des titres négociés dans le cadre du quota attribué à un RQFII). Toutefois, dans sa formulation actuelle, la Loi fiscale chinoise semble ne pas s'appliquer aux fonds d'investissement gérés par un RQFII, ces derniers n'étant pas considérés comme ayant un établissement stable en Chine. Les investisseurs doivent comprendre que cette interprétation discrétionnaire peut être modifiée à tout moment.

La position du gouvernement chinois à l'égard de l'imposition des fonds gérés par un RQFII ainsi que des plus-values et bénéfices générés, autres que les dividendes et les intérêts, reste incertaine. Les autorités fiscales compétentes peuvent à l'avenir modifier la situation fiscale et mettre en place un impôt sur le revenu ou une retenue à la source sur les gains réalisés dans le cadre de la licence RQFII sur la négociation des valeurs mobilières de la Chine, et ce de manière rétroactive ou non.

Cette taxe étant directement ou indirectement attribuable au(x) Compartiment(s), la Société de Gestion peut décider à tout moment et en fonction des informations qu'elle obtient de provisionner certains montants en prévision d'un éventuel impôt payable par le(s) Compartiment(s). Le montant retenu peut être provisionné pendant une période indéterminée, et ce tant que la Société de Gestion estimera que le risque fiscal encouru le justifie.

Cette provision est destinée à couvrir les passifs d'impôts potentiels directs ou indirects sur les plus-values réalisées et/ou latentes liées aux investissements directs ou indirects effectués par un Compartiment en Chine.

Lorsque la Société de Gestion estimera que le risque encouru est moindre qu'escompté, tout ou partie de la provision pourra être rendue au(x) Compartiment(s). Il ne saurait être garanti que la provision décidée sera suffisante pour couvrir les impôts dus. Dans ce cas, les investisseurs doivent être conscients que le(s) Compartiment(s) devra/devront effectuer le paiement nécessaire pour satisfaire ses/leurs obligations fiscales, ce qui pourra avoir un impact sur sa/leur VNI. Dans le cas où un fonds est liquidé ou cesse d'exister avant que les autorités fiscales n'aient clarifié leur position, la provision pourra être conservée ou transférée à la Société de Gestion pour le compte du Compartiment dans l'attente d'une prise de position des autorités chinoises.

25.1.4. Risque lié à l'investissement à travers la Plateforme Shanghai-Hong Kong Stock Connect (« Stock Connect »)

Principe de fonctionnement : les Compartiments peuvent investir sur le marché de Hong Kong dans plus de 500 titres cotés à Shanghai (appelé également Marché A ou marché local) ; ce nouveau système est appelé le Stock Connect. L'investissement en actions sur le marché A via le marché de Hong Kong se fait dans la limite de deux quotas : (i) un quota global de 300 milliards RMB et (ii) un quota quotidien de 13 milliards RMB.

Règlement / livraison : le règlement des titres se fait à T+0 et celui des espèces à T+1, dans les deux cas par le biais d'une chambre de compensation. Un état de provision en espèces pour un achat ou de provision en titres pour une vente doit être transmis auprès de l'intermédiaire financier local à T-1. Les espèces et les titres restent toutefois détenus par le Dépositaire au nom du Compartiment. Le Dépositaire local communiquera les positions de titres et de liquidités détenues par les fonds aux intermédiaires financiers sélectionnés quotidiennement. Dès lors, chaque intermédiaire financier sélectionné s'assurera que :

- Pour les ordres de vente : les fonds concernés détiennent les titres nécessaires ;
- Pour les ordres d'achat : les fonds concernés disposent de liquidités suffisantes.

Dans le cas contraire, chaque courtier est susceptible de refuser un ordre en raison du manque de provision. Le règlement se fait à T+0 à travers la chambre de Compensation. Ce système vise à empêcher les systèmes de sell out/buy in (vente à découvert ou achat sans provision) et sécurise les opérations. Seules les opérations pour lesquelles les espèces et les titres sont disponibles sont réalisées. La liquidation des espèces se fait à T+1 par la chambre de compensation.

Détention de titres : en fonctionnement normal, si le Compartiment effectue des transactions via Stock Connect, il utilise les services d'accès au marché du correspondant local du Dépositaire de la Société. Ainsi, le Compartiment sécurise l'achat et le financement des titres. Lors de la liquidation des achats, ceux-ci sont livrés sur un compte dans les

livres du correspondant local du Dépositaire au nom du Compartiment. Le Compartiment est donc le propriétaire des titres selon la réglementation chinoise. Les titres sont détenus sur un compte pour chaque Compartiment au travers de la Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC »), une filiale de la Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), en tant que *nominee*.

Spécificité et risques particuliers : ce système est relativement nouveau, de sorte que ses modalités de fonctionnement pourraient être modifiées unilatéralement par les autorités de Hong Kong et de Chine. Pour l'instant, les autorités ont prévu qu'aucune retenue à la source ne serait effectuée sur les plus-values relatives à la vente des titres acquis par le canal Stock Connect. Toutefois, les investisseurs doivent être conscients que le nombre de titres disponibles, les heures de trading, le quota global et le quota quotidien et la fiscalité applicable sont entre autres des points qui pourront être modifiés unilatéralement par les autorités précitées. En ce qui concerne la fiscalité, la section « Fiscalité » sous le point 25.1.3 s'applique également aux investissements faits sur la plateforme Stock Connect. Les coûts liés à l'utilisation de cette plateforme sont comparables aux coûts constatés pour les investissements sur les autres marchés. Ils sont payés par le Compartiment au travers des « Autres frais » prélevés par la Société de Gestion. Les titres qui sont acquis par le biais de ce canal s'ajoutent aux titres obtenus par un investissement à travers le RQFII pour le respect des seuils réglementaires.

Il est rappelé à l'investisseur que l'utilisation du Stock Connect comporte de par sa structure des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres. Le Stock Connect est un système relativement nouveau qui n'a pas encore atteint sa maturité ; il reste donc sujet à des réajustements opérationnels ou à des changements de législation en Chine et à Hong Kong, son fonctionnement pourrait être affecté par des modifications réglementaires ou opérationnelles et engendrer des difficultés d'accès aux titres ou espèces détenus auprès de la HKSCC. Les entités étant des entités étatiques, le risque de défaut relatif à l'utilisation de cette plateforme est faible.

25.1.5. Risque lié à l'investissement à travers la plateforme « CIBM Direct Access »

Principe de fonctionnement : La plateforme CIBM Direct Access permet aux investisseurs institutionnels étrangers éligibles d'investir dans des instruments négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois de manière directe et sans restriction de volume. La création de CIBM Direct Access a été annoncée par la Banque populaire de Chine (« PBoC ») en février 2016. Pour accéder au marché CIBM, le gestionnaire financier doit obtenir au préalable l'autorisation de la PBoC afin que celle-ci lui attribue le statut d'intervenant de marché.

Détention de titres : La société de gestion ou le gérant du Compartiment doit déposer une demande d'inscription en tant qu'intervenant de marché auprès de la PBoC avant de demander accès à la plateforme CIBM Direct Access à la PBoC. Dans ce cas, les titres sont enregistrés au nom de « nom de la société de gestion – nom du Compartiment » conformément aux règles et réglementations applicables, et sont détenus sous forme électronique sur un compte-titres auprès de China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« CSDCC ») pour les investissements sur le marché obligataire coté, et de China Central Depository & Clearing Co., Ltd (« CCDC ») ou Shanghai Clearing House (« SCH ») pour le marché obligataire interbancaire. La Société de Gestion ou le gérant du Compartiment doivent également nommer un agent local de négociation et de règlement chargé d'exécuter les transactions pour le compte des Compartiments. Sous réserve des lois et règlements applicables, le Dépositaire de la Société prendra des dispositions pour s'assurer que l'agent local de négociation et de règlement agit en tant que correspondant local du Dépositaire de la Société et qu'il dispose de procédures appropriées pour assurer la bonne garde des actifs du Compartiment.

Spécificité et risques particuliers : Le marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM ») est un marché de gré à gré qui représente une part prédominante du marché interbancaire chinois dans son ensemble et qui est réglementé et supervisé par la Banque populaire de Chine (« PBoC »). La négociation d'investissements sur le marché CIBM peut exposer les Compartiments à un risque de liquidité et de contrepartie plus élevé. Pour accéder au marché CIBM, le gérant d'actifs doit obtenir au préalable l'autorisation de la PBoC afin qu'elle lui attribue le statut d'intervenant de marché. Cette autorisation peut lui être refusée ou retirée à tout moment à l'entière discrétion de la PBoC, ce qui peut limiter les opportunités d'investissement du Compartiment au niveau des instruments négociés sur le marché CIBM. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les systèmes de compensation et de règlement du marché de valeurs mobilières en Chine sont aujourd'hui encore relativement récents et présentent des risques accrus d'erreur d'évaluation et de retards dans le règlement des transactions. Pour accéder à CIBM Access, le Dépositaire de la Société doit nommer un agent local de négociation et de règlement et lui conférer le statut de correspondant local chargé d'assurer la conservation des actifs d'un Compartiment selon les modalités d'un contrat de dépositaire. En cas de manquement de l'agent de négociation et de règlement à ses devoirs en tant que correspondant local dans le cadre de la conservation des titres, de l'exécution ou du règlement d'une transaction ou du transfert de fonds ou de titres, le Compartiment concerné peut subir des retards dans le recouvrement de ses actifs, avec un impact potentiellement défavorable pour sa valeur nette d'inventaire.

25.II. INVESTISSEMENTS EN OBLIGATIONS DE TYPE « CONTINGENT CONVERTIBLES »

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société concernés par les « Risques liés aux investissements en obligations de type « contingent convertibles » » sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Les obligations de type « contingent convertibles » (« CoCos ») sont des instruments complexes réglementés et hétérogènes dans leur structure. Ils présentent un rendement souvent supérieur à des obligations classiques de par leur structure spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle.

Ils combinent les caractéristiques des obligations (c.-à-d. que ce sont des instruments de dette subordonnés et le paiement des taux d'intérêt peut être suspendu de manière discrétionnaire ou en fonction d'un élément extérieur objectif fixé dans le contrat d'émission) et celles des actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides (c.-à-d. que la conversion peut prendre plusieurs formes – actions notamment – et l'élément déclencheur de la conversion est fixé dans un objectif de protection du capital des établissements bancaires).

En vertu des modalités de ce type d'instrument, certains événements déclencheurs, y compris des événements sous le contrôle de l'émetteur de l'obligation CoCo, peuvent entraîner la réduction à zéro définitive du principal et/ou des intérêts courus, ou une conversion en actions. Ces événements déclencheurs peuvent inclure (i) une déduction dans le ratio Core Tier 1/Common Equity Tier 1 (CT1/CET1) de la banque émettrice (ou autre ratio de fonds propres) en dessous d'une limite prédéfinie, (ii) une autorité réglementaire déterminant à tout moment et de façon subjective que la banque émettrice requiert le soutien du secteur public pour éviter de devenir insolvable ou d'être autrement incapable de poursuivre son activité et exigeant ou causant la conversion des obligations de type « contingent convertibles » en actions dans des circonstances échappant au contrôle de l'émetteur ou (iii) une injection de capital décidée par une autorité nationale.

Les risques associés à ce type d'instrument sont :

- Risque lié au seuil de déclenchement : chaque instrument comporte des caractéristiques qui lui sont propres. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance entre le ratio Tier 1 de l'émetteur et un seuil défini dans les termes de l'émission. La survenance de l'événement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.
- Risque de conversion : le comportement de cet instrument en cas de conversion peut être imprévisible. Le respect de la politique d'investissement du Compartiment pourra amener le gérant à vendre ses titres en cas de conversion en actions.
- Risque de dépréciation : le mécanisme de conversion de certaines obligations de type « contingent convertibles » peut entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement initial.
- Risque de perte du coupon : avec certains types d'obligations CoCo, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.
- Risque d'inversion de la structure du capital : contrairement à la hiérarchie des capitaux classique, dans certaines circonstances, les investisseurs en obligations CoCo peuvent subir une perte supérieure à celle des actionnaires. C'est le cas notamment lorsque le seuil de déclenchement se situe à des niveaux élevés.
- Risque de non-exercice de l'option de remboursement par l'émetteur : comme les obligations CoCo peuvent être émises en tant qu'instruments perpétuels, il se peut que les investisseurs ne puissent pas récupérer leur capital aux dates de remboursement optionnelles prévues dans les conditions d'émission.
- Risque de concentration sur un seul secteur : dans la mesure où les obligations CoCo sont émises par une seule catégorie d'émetteurs, des événements défavorables dans le secteur pourraient affecter les investissements dans ce type d'instrument de manière globale.
- Risque lié à la complexité de l'instrument : comme ces instruments sont relativement récents, leur comportement pendant une période de stress et de test des niveaux de conversion peut être très imprévisible.
- Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations CoCo peut être affectée de manière significative en cas de turbulences sur les marchés.

- **Risque de valorisation** : le rendement attrayant de ce type d'instrument peut ne pas être le seul critère guidant l'évaluation et la décision d'investissement. ce dernier doit être compris comme une prime de complexité et de risque.

Il est précisé dans la politique d'investissement de chaque Compartiment le pourcentage maximum envisagé sur ce type d'instrument lorsqu'un investissement est prévu dans les CoCos.

25.III. INVESTISSEMENTS DANS DES TITRES « DISTRESSED » ET « DEFAULT SECURITIES »

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société concernés par les risques liés aux titres « distressed » et « Default Securities » sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Par titres « distressed » l'on entend des dettes officiellement en restructuration ou en défaut de paiement, dont la marge de crédit est au moins supérieure de 10% (en termes absolus) au taux sans risque (taux applicable à la devise d'émission) et dont la notation (par au moins l'une des principales agences de notation) est inférieure à CCC-.

Les Compartiments suivants sont éligibles à des investissements dans des titres « distressed », tel que spécifié dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus : Carmignac Portfolio Global Bond (jusqu'à 5%), Carmignac Portfolio Flexible Bond (jusqu'à 4%), Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (jusqu'à 5%), Carmignac Portfolio Patrimoine (jusqu'à 5%), Carmignac Portfolio Sécurité (jusqu'à 4%), Carmignac Portfolio Credit (jusqu'à 10%), Carmignac Portfolio EM Debt (jusqu'à 20%) et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (jusqu'à 5%).

Les autres Compartiments de la Société ne peuvent pas investir dans ce type d'instruments. Il est toutefois possible que certains des instruments qu'ils détiennent rentrent dans la catégorie des titres « distressed » après leur acquisition, suite à un événement de marché ou tout autre événement à l'origine de leur changement de catégorie. Dans un tel cas, le gérant agira au mieux des intérêts des investisseurs afin de régulariser la situation.

Les risques spécifiques associés à ce type d'instruments sont :

- **Risque de crédit** : ce risque est particulièrement élevé dans le cas de la dette « distressed », car il s'agit d'une dette en restructuration ou en défaut. La probabilité de recouvrer l'investissement est alors très faible.
- **Risque de liquidité** : ce risque est particulièrement élevé dans le cas de la dette « distressed », car il s'agit d'une dette en restructuration ou en défaut. La probabilité de pouvoir la revendre à court ou moyen terme est alors très faible.

26. CONTRIBUTION DES INSTRUMENTS DERIVES DANS LA GESTION DES COMPARTIMENTS

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Chaque gérant de portefeuille utilise des instruments dérivés afin de couvrir, arbitrer ou exposer les Compartiments, dans le respect de leur politique d'investissement respective. Les instruments dérivés contribueront à la politique d'investissement des Compartiments de la manière suivante : Il est précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'investissement du Compartiment concerné.

- **Dérivés sur actions** : les instruments dérivés sur actions, indices actions et paniers d'actions ou paniers d'indices actions servent à adopter une exposition longue ou courte, ou à couvrir une exposition en lien avec un émetteur, un groupe d'émetteurs, un secteur économique ou une région, ou simplement à ajuster l'exposition globale du portefeuille aux marchés actions. Les instruments dérivés sur actions peuvent également servir dans le cadre de stratégies de valeur relative consistant pour le portefeuille à adopter simultanément une position longue et courte sur les marchés actions en fonction des pays, régions, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.
- **Dérivés de change** : les instruments dérivés de change sont utilisés pour adopter une exposition longue ou courte, couvrir une exposition à une devise ou ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de change. Ils peuvent également servir dans le cadre de stratégies de valeur relative consistant pour le portefeuille à adopter simultanément une position longue et courte sur des marchés de change. Le fonds détient également des contrats de change à terme négociés sur les marchés de gré à gré en vue de couvrir contre le risque de change les classes d'actions couvertes et libellées en devises autres que l'euro.

- Dérivés de taux d'intérêt : les instruments dérivés de taux d'intérêt servent à adopter une exposition longue ou courte, à se couvrir contre le risque de taux d'intérêt ou simplement à ajuster la sensibilité globale du portefeuille. Ils sont également utilisés dans le cadre de stratégies de valeur relative consistant pour le portefeuille à adopter simultanément des positions longues et courtes sur différents marchés obligataires en fonction des pays, régions ou segments de la courbe de taux.
- Dérivés de crédit : les instruments dérivés de crédit (sur un émetteur unique ou sur des indices de crédit) servent à adopter une exposition longue ou courte à la solvabilité d'un émetteur, groupe d'émetteurs, secteur économique, pays ou région, à bénéficier d'une couverture contre le risque de défaut d'un émetteur, groupe d'émetteurs, secteur économique, pays ou région, ou à ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.
- Dérivés de la volatilité : les instruments dérivés de volatilité ou de variance sont utilisés pour adopter une exposition longue ou courte à la volatilité du marché, pour couvrir une exposition aux actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance du marché. Ils peuvent également servir dans le cadre de stratégies de valeur relative consistant pour le portefeuille à adopter simultanément une position longue et courte sur la volatilité du marché.
- Dérivés sur matières premières : les instruments dérivés sur matières premières, sous réserve d'éligibilité, sont utilisés pour adopter une exposition longue ou courte aux matières premières, pour couvrir une exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition globale du portefeuille aux marchés des matières premières. Ils peuvent également servir dans le cadre de stratégies de valeur relative consistant pour le portefeuille à adopter simultanément une position longue et courte sur les matières premières.
- Actions « long/short » et « short only » : les instruments dérivés actions permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « valeur relative », en étant en position longue et courte sur les marchés actions, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des émetteurs, des secteurs d'activité, des pays ou zones géographiques.
- Dérivés « fixed income arbitrage » et « fixed income short only » : les instruments dérivés obligataires permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « valeur relative », en étant en position longue et courte sur les marchés obligataires, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des segments de la courbe de taux, des pays ou des zones géographiques.
- Devises « long/short » et « short only » : les instruments dérivés de change permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « valeur relative », en étant en position longue et courte sur les marchés des changes, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des devises.
- Crédit « long/short » et « short only » : les instruments dérivés de crédit permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « valeur relative », en étant en position longue et courte sur les marchés de crédit, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position courte uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des émetteurs, des secteurs d'activité, des pays ou zones géographiques.
- Dérivés sur dividendes : les instruments dérivés sur dividendes sont utilisés pour adopter une exposition longue ou courte sur le dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice actions ne soit pas versé comme anticipé par le marché. Ils peuvent également servir dans le cadre de stratégies de valeur relative consistant pour le portefeuille à adopter simultanément une position longue et courte sur les dividendes du marché actions.

27. RECOURS A DES INDICES DE REFERENCE

La Société utilise des indicateurs de référence afin de comparer la performance de certains Compartiments individuels à celle de ces indicateurs de référence. Le cas échéant, les indicateurs de référence sont convertis en euro pour les Actions en euro et les Actions hedgées, ou dans la devise de référence pertinente pour les Actions non hedgées. Le calcul des éventuelles commissions de performance peut se fonder intégralement ou partiellement sur de telles comparaisons, comme décrit dans la fiche relative au Compartiment concerné. Si des indicateurs de référence sont utilisés pour le calcul de la commission de performance, ils sont alors considérés comme des « indices de référence » au sens du Règlement de l'UE concernant les indices de référence (2016/1011/UE, dit « BMR »). Les indicateurs de référence ne sont pas utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement.

Conformément au BMR, la Société a établi et tient à jour des plans écrits solides décrivant les mesures qu'elle prendra si un indice de référence subit des modifications substantielles ou cesse d'être fourni. En complétant et en retournant un formulaire de souscription, les Actionnaires consentent à ce que les mesures définies dans les plans écrits soient prises et reconnaissent que ces plans écrits peuvent être consultés gratuitement sur demande au siège social de la Société.

La Société a promulgué une Politique relative aux indices de référence, en vertu de laquelle la sélection et l'utilisation d'indices de référence seront opérées selon les critères prescrits par le BMR. La Société surveille le statut de l'administrateur de l'indice de référence, ou de l'indice de référence du pays tiers le cas échéant, s'agissant de son inscription au registre tenu par l'ESMA, conformément à l'article 36 du BMR.

Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour de plus amples informations sur ce statut pour chaque Compartiment, à la date de la dernière modification du Prospectus. Le tableau sera actualisé dans les plus brefs délais en cas de modification du statut d'enregistrement.

Indices de référence et administrateurs enregistrés conformément au BMR

Compartiment	Indicateur de référence	%	Administrateur	Statut*
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe	STXE 600 € NRt	100	STOXX	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery	MSCI EM Emerging Small C	50	MSCI	Oui
	MSCI EM Emerging Mid C	50	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold	MSCI AC WORLD NR (USD)	100	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	JPMorgan Unhedged ECU GBI Glob	100	JP Morgan	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Indice ICE BofA ML Euro Broad Market	100	ICE Benchmark Administration Limited	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	MSCI Daily TR Net Emerging Mar	50	MSCI	Oui
	JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite Unhedged EUR	50	JP Morgan	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	MSCI AC World Daily TR Net USD	100	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	MSCI Daily TR Net Emerging Mar	100	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	MSCI AC World Daily TR Net USD	50	MSCI	Oui
	ICE BofA Global Government	50	ICE Benchmark Administration Limited	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	€STR capitalisé	85	EMMI	Oui
	STXE 600 € NRt	15	STOXX	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	ICE BofA 1-3 Year All Euro Government	100	ICE Benchmark Administration Limited	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	EMU Corporate Index	75	ICE Benchmark Administration Limited	Oui
	Euro High Yield Index	25	ICE Benchmark Administration Limited	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite Unhedged EUR	100	JP Morgan	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	Indice ICE BofA ML All Maturity All Euro Government	50	ICE Benchmark Administration Limited	Oui
	STXE 600 € NRt	50	STOXX	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short Global Equities	€STR capitalisé	90	EMMI	Oui
	MSCI AC WORLD NR (USD)	10	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed	MSCI AC WORLD NR (USD)	100	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	MSCI WORLD NR (USD)	100	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Alpha Themes	€STR capitalisé	100	EMMI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	MSCI AC WORLD NR (USD)	100	MSCI	Oui
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	INDICE MSCI CHINA (USD)	100	MSCI	Oui

* Oui = Administrateur agréé en vertu de l'article 34 du BMR

* Non = Administrateur actuellement non inscrit au registre public de l'ESMA tel que prévu à l'article 36/soumis aux dispositions transitoires décrites à l'article 51 du BMR

28. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société de Gestion a établi une politique de gestion du risque de liquidité qui lui permet d'identifier, de surveiller et de gérer les risques de liquidité de chaque Compartiment et de s'assurer que le profil de liquidité des investissements de chaque Compartiment permettra au Compartiment concerné de satisfaire à son obligation d'honorer les demandes de rachat. Cette politique combine des outils qualitatifs et quantitatifs pour gérer le risque de liquidité découlant à la fois des actifs et des passifs avec des outils permettant d'assurer un traitement équitable des actionnaires.

Lors de l'évaluation de la liquidité de chaque Compartiment, la Société de Gestion tiendra compte de différents facteurs, notamment (mais pas exclusivement) de la stratégie d'investissement du Compartiment, de la nature des actifs investis, des conditions du marché et du profil du passif.

La gestion quotidienne du risque de liquidité est basée sur un contrôle permanent du profil de liquidité de chaque investissement dans chaque Compartiment afin de s'assurer que tous ces investissements sont appropriés à la stratégie d'investissement, au profil de risque du Compartiment, à la base d'investisseurs et à la politique de rachat.

La gestion du risque de liquidité comprend des simulations de crise périodiques et ad hoc permettant d'évaluer et de gérer le risque de liquidité de chaque Compartiment dans des conditions de marché normales et tendues. Les scénarios de stress test comprennent des tests de résistance portant à la fois sur les actifs et les passifs. La Société de Gestion analysera les résultats de ces tests et de la gestion quotidienne du risque de liquidité pour déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures, qui pourront consister en un ajustement de l'actif du portefeuille ou, si nécessaire, en la préparation d'un plan d'urgence.

Outre le suivi et la gestion du risque de liquidité, le Fonds peut utiliser des outils et mesures de gestion de la liquidité qui, dans l'intérêt d'un traitement équitable des actionnaires, peuvent affecter les droits de rachat des investisseurs.

Les outils de gestion des liquidités suivants peuvent être utilisés :

- **Swing pricing** : Le Fonds peut, dans certaines circonstances, appliquer aux souscriptions et/ou aux rachats effectués un jour donné, un ajustement de la Valeur nette d'inventaire par Action afin d'empêcher une dilution ou d'en atténuer l'effet (« swing pricing »). En raison du swing pricing, l'investisseur qui demande le rachat de ses actions le jour où le swing pricing est appliqué, verra sa demande traitée sur la base d'un prix de rachat inférieur à celui qu'il aurait eu si la valeur nette d'inventaire par action n'avait pas été ajustée. Veuillez vous reporter à la section 15 de la présente section générale du prospectus pour plus de détails.
- **Suspension de la Valeur nette d'inventaire et de l'émission, du rachat et de la conversion des Actions** : Le Fonds peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion de toute Classe d'actions de chaque Compartiment de la Société. Cette mesure temporaire sera prise dans des circonstances et/ou conditions de marché exceptionnelles et dans le meilleur intérêt des actionnaires. Veuillez vous référer à la section 16 de la section générale pour plus de détails.

Tableau récapitulatif des outils de gestion des liquidités (LMT)

Les outils de gestion des liquidités sont actuellement disponibles pour les compartiments suivants :

Outil de gestion des liquidités	Compartiments
Suspension de la NAV	Tous les compartiments
Swing pricing	Carmignac Portfolio Credit Carmignac Portfolio EM Debt

29. RISQUES DE DURABILITÉ (article 6 du SFDR)

29.1. Intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

La Société de Gestion reconnaît, en référence à l'article 6 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR »), que les investissements de la Société sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important, potentiel ou réel, pour la maximisation des performances corrigées du risque à long terme. La Société de Gestion a donc intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques par le biais d'un processus en trois étapes :

- 1) **EXCLUSION** - Sont exclus les investissements dans des sociétés dont la Société de Gestion estime qu'elles ne répondent pas aux normes de durabilité des Compartiments. La Société de Gestion a défini une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour les activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, la production de charbon thermique et la production d'électricité. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'exclusion à l'adresse suivante :
https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528
- 2) **ANALYSE** - La Société de Gestion intègre l'analyse ESG à l'analyse financière conventionnelle afin d'identifier les risques de durabilité des entreprises intégrées dans l'univers d'investissement, plus de 90% des positions en obligations et en actions de ces entreprises étant couvertes par cette analyse. La Société de Gestion utilise le système de recherche ESG exclusif de Carmignac, START, pour évaluer les risques de durabilité. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG à l'adresse https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528 et aux informations sur le système START à l'adresse https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/in-practice-4744
- 3) **ENGAGEMENT** - La Société de Gestion s'engage auprès des entreprises en portefeuille ou des émetteurs sur des questions liées aux facteurs ESG afin de les sensibiliser aux risques de durabilité au sein des portefeuilles et de leur permettre de les appréhender. Ces engagements peuvent se rapporter à une thématique spécifique en matière environnementale, sociale ou de gouvernance, à un impact durable, à des comportements controversés ou à des décisions de vote par procuration. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'engagement à l'adresse https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528 et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/in-practice-4744

29.2. Impacts potentiels des risques de durabilité sur les performances de la Société.

Les risques de durabilité peuvent influencer négativement sur la durabilité en ce qu'ils peuvent avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements, la Valeur nette d'inventaire des Compartiments et, en définitive, la performance des investissements.

La Société de Gestion peut contrôler et évaluer l'impact des risques de durabilité sur le rendement financier d'une entreprise en portefeuille de multiples façons.

Environnement : La Société de Gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et des biens et services qu'elle produit, elle peut contribuer à une détérioration du capital naturel et s'exposer à des amendes environnementales ou à une baisse de la demande de ses clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que l'approvisionnement et les fournisseurs sont contrôlés lorsque cela s'avère pertinent pour l'entreprise considérée.

Social : La Société de Gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance et la stabilité financière à long terme d'une entreprise. Entre autres pratiques importantes à cet égard, elle examine les politiques relatives au capital humain, aux contrôles de sécurité des produits et à la protection des données des clients.

Gouvernance : La Société de Gestion considère qu'une gouvernance d'entreprise faible peut entraîner un risque financier. C'est pourquoi elle examine, entre autres facteurs clés, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de gestion, ainsi que le traitement et la rémunération des actionnaires minoritaires. Le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption est également examiné.

29.3. Émissions de CO2

La référence aux « émissions de CO2 » concerne de nombreux compartiments ISR des fonds ESG dans le prospectus.

1. Les informations supplémentaires suivantes sont fournies à cet égard pour les compartiments pour lesquels un niveau cible d'intensité carbone globale inférieur à 30% du niveau de l'indice de référence est fixé :
 - a) Les gérants de portefeuille de chaque compartiment ont défini une approche visant à investir dans des actifs dont les émissions de CO2 sont inférieures d'au moins 30% aux émissions de carbone de l'indicateur de référence du compartiment. Cet objectif est atteint, entre autres, en :
 - limitant les investissements dans les entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles ;
 - sélectionnant des entreprises qui appliquent une politique de gestion du risque carbone plus ambitieuse que celle de leurs pairs du secteur ;
 - investissant dans des entreprises qui proposent des solutions technologiques propres ;
 - excluant les investissements dans le secteur de l'énergie.
 - b) L'indice de référence est l'indicateur de référence du compartiment, généralement un indice de marché large qui correspond à l'univers d'investissement du compartiment.
 - c) Le portefeuille est soumis à un contrôle permanent des émissions de carbone par rapport à son indice de référence. Les informations y relatives sont disponibles sur l'outil de positionnement du front office. Les données brutes proviennent de S&P Trucost. L'équipe de gestion du portefeuille surveille l'empreinte carbone globale et l'augmentation marginale des émissions de carbone pour chaque titre, ainsi que l'intensité carbone du portefeuille afin de respecter le niveau cible d'intensité carbone globale inférieur à 30% du niveau de l'indice de référence. La position de trésorerie n'est pas prise en compte et les données sur les émissions de CO2 peuvent ne pas être disponibles pour tous les investissements.
 - d) Pour les fonds relevant de l'article 8, l'approche « low carbon » sous-jacente explique et démontre les caractéristiques environnementales du fonds.
2. Veuillez noter que la section sur les émissions de CO2 pour le Compartiment « China New Economy » fait référence à une réduction de l'empreinte carbone (mesurée en tCO2 ; agrégées au niveau du portefeuille (types 1 et 2 du protocole sur les GES) de 5% par an. L'empreinte carbone est mesurée en tonnes de dioxyde de carbone (tCO2), agrégées au niveau du portefeuille (types 1 et 2 du protocole sur les GES). Il s'agit d'un objectif absolu et non d'une comparaison avec un indice de référence.

Pour plus d'informations sur la méthode de calcul du CO2 utilisée :

Les données sur les émissions de carbone utilisées pour déterminer l'intensité carbone sont fournies par S&P Trucost. L'analyse est réalisée à partir de données publiées et estimées sur les émissions de carbone (types 1 et 2). Elle ne tient pas compte du solde de trésorerie du compartiment et des investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible. La quantité d'émissions de carbone en tonnes de CO2 est calculée et exprimée en millions de dollars de chiffre d'affaires (convertis en euros). S&P Trucost utilise les données fournies par les entreprises lorsqu'elles sont disponibles. Dans le cas contraire, c'est le modèle propriétaire EEIO qui est utilisé. Ce modèle estime les émissions de carbone en fonction de la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise. Pour plus d'informations : www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf

Bien que S&P Trucost fasse état des émissions de catégorie 3, cette partie des données n'est ni normalisée ni considérée comme suffisamment fiable pour être utilisée dans les rapports. C'est pourquoi Carmignac a choisi de ne pas les inclure dans le calcul des émissions au niveau du portefeuille.

Définitions :

Catégorie 1 : émissions directes provenant de la combustion de combustibles fossiles et des processus de production couverts ou contrôlés par l'entreprise.

Catégorie 2 : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid par les entités d'une entreprise. Catégorie 3 : toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des

produits de l'entreprise. Cela peut inclure l'utilisation de véhicules n'appartenant pas à l'entreprise, les dépenses d'électricité ne relevant pas de la catégorie 2, les activités externalisées, l'élimination des déchets, etc.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) constituée selon la Loi de 2010

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 70 409

LISTE DES COMPARTIMENTS ET CLASSES D'ACTIONS

(lancés à la date de publication du Prospectus)

1. CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE	2. CARMIGNAC PORTFOLIO GREEN GOLD
A EUR ACC (LU0099161993) A CHF ACC Hdg (LU0807688931) A USD ACC Hdg (LU0807689079) A EUR Y DIS (LU0807689152) E EUR ACC (LU0294249692) E USD ACC Hdg (LU0992628775) F EUR ACC (LU0992628858) F EUR Y DIS (LU2139905785) F CHF ACC Hdg (LU0992628932) F USD ACC Hdg (LU0992629070) X EUR Acc (LU2154448133) W EUR ACC (LU1623761951)	A EUR ACC (LU0164455502) A USD ACC (LU0807690754) E EUR ACC (LU0705572823) F EUR ACC (LU0992629237) W EUR ACC (LU1623762090) W GBP ACC (LU0992629401)
3. CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY	4. CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND
A EUR ACC (LU0336083810) A CHF ACC Hdg (LU0807689400) A USD ACC Hdg (LU0807689582) F EUR ACC (LU0992629740) F CHF ACC Hdg (LU0992629823) F USD ACC Hdg (LU0992630169) W EUR ACC (LU1623762256) W GBP ACC (LU0992630086) W USD ACC (LU1623762330)	A EUR ACC (LU0336083497) Income A EUR (LU1299302098) A EUR Y DIS (LU0807690168) A CHF ACC Hdg (LU0807689822) Income A CHF Hdg (LU1299301876) Income W GBP (LU 1748451231) A USD ACC Hdg (LU0807690085) E EUR ACC (LU1299302254) E USD ACC Hdg (LU0992630243) Income E USD Hdg (LU0992630326) F EUR ACC (LU0992630599) F CHF ACC Hdg (LU0992630755) F USD ACC Hdg (LU0992630912) F USD YDis Hdg (LU2278973172) F EUR Y DIS (LU1792392216) W EUR ACC (LU1623762769) W GBP ACC (LU0992630839) W GBP ACC Hdg (LU0553413385)
5. CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND	6. CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE
A EUR ACC (LU0336084032) Income A EUR (LU1299302684) A EUR Y DIS (LU0992631050) A CHF ACC Hdg (LU0807689665) A USD ACC Hdg (LU0807689749) F EUR ACC (LU0992631217) F CHF ACC Hdg (LU0992631308)	A EUR ACC (LU0592698954) A EUR Y DIS (LU0807690911) A CHF ACC Hdg (LU0807690838) A USD ACC Hdg (LU0592699259) E EUR ACC (LU0592699093) F EUR ACC (LU0992631647) F CHF ACC Hdg (LU0992631720) F GBP ACC (LU0992631993) F USD ACC Hdg (LU0992632025)
7. CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS	8. CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES
A EUR ACC (LU1299303229) A EUR YDis (LU1792391242) A CHF ACC Hdg (LU1299303062) E USD ACC Hdg (LU0992627025) F EUR ACC (LU0992626480) F CHF ACC Hdg (LU0992626563) F USD ACC Hdg (LU0992626993) W EUR ACC (LU1623762413) W GBP ACC (LU0992626720)	A EUR ACC (LU1317704051) E EUR ACC (LU1317704135) F EUR ACC (LU0992627298) F CHF ACC Hdg (LU0992627371) F GBP ACC Hdg (LU0992627454) F USD ACC Hdg (LU0992627538)

9. CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT	10. CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE
A EUR ACC (LU129931164) A EUR Y DIS (LU1299311321) A USD ACC Hdg (LU1299311677) E EUR ACC (LU1299311834) F EUR ACC (LU0992625839) F USD ACC Hdg (LU0992626217)	Income A EUR (LU1163533422) Income A CHF Hdg (LU1163533695) Income A USD Hdg (LU1792391838) A EUR ACC (LU1299305190) A EUR Y DIS (LU1299305356) A CHF ACC Hdg (LU1299305513) A USD ACC Hdg (LU1299305786) E EUR ACC (LU1299305943) Income E EUR (LU1163533349) E USD ACC Hdg (LU0992628429) Income E USD Hdg (LU0992628692) F EUR ACC (LU0992627611) F EUR Y DIS (LU1792391671) Income F EUR (LU1163533778) F CHF ACC Hdg (LU0992627702) F GBP ACC (LU0992627884) F GBP ACC Hdg (LU0992627967) F USD ACC Hdg (LU0992628346)
11. CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE	12. CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT
A EUR ACC (LU1299306321) A EUR Y DIS (LU1299306677) A CHF ACC Hdg (LU1299307055) A USD ACC Hdg (LU1299306834) F EUR ACC (LU0992624949) F EUR Y DIS (LU1792391911) F CHF ACC Hdg (LU0992625086) F GBP ACC Hdg (LU0992625169) F USD ACC Hdg (LU0992625243)	A EUR ACC (LU1623762843) A CHF ACC Hdg (LU2020612490) A USD Acc Hdg (LU1623763064) Income A EUR (LU1623762926) F EUR ACC (LU1932489690) F CHF ACC Hdg (LU2020612730) F USD ACC Hdg (LU2020612904) W EUR ACC (LU1623763148) W CHF Acc Hdg (LU2020612813)
13. CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT	14. CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE
A EUR ACC (LU1623763221) Income A EUR (LU1623763494) F EUR Acc (LU2277146382) W EUR ACC (LU1623763734)	A EUR ACC (LU1744628287) A EUR YDis (LU2181689576) AW EUR ACC (LU1932476879) F EUR Acc (LU1744630424)
15. CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE ALLOCATION 2024	16. CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT GLOBAL EQUITIES
M EUR ACC (LU1873147984) M EUR Y DIS (LU1873148016)	A EUR ACC (LU1910837258) F EUR ACC (LU1910837415) F GBP ACC Hdg (LU1910837506) F USD Acc Hdg ()
17. CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED	18. CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN
A EUR ACC (LU1966630706) F EUR ACC (LU2004385154) W EUR ACC (LU1966630961)	A EUR ACC (LU1966631001) F EUR ACC (LU2004385667) W EUR ACC (LU1966631266)
19. CARMIGNAC PORTFOLIO ALPHA THEMES	18. CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XPERIENCE
A EUR ACC (LU2125044326) F EUR ACC (LU2125044839)	A EUR Acc (LU2295992163) F EUR Acc (LU2295992247)
21. CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECONOMY	
A EUR Acc (LU2295992320) F EUR Acc (LU2295992676)	

Pour de plus amples informations sur les caractéristiques des Compartiments et Classes d'Actions mentionnés ci-dessus, veuillez vous référer à la fiche relative au Compartiment concerné de la Partie A « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Pour de plus amples informations sur les Compartiments et les Classes d'Actions enregistrés dans votre pays de résidence, veuillez consulter notre site Internet www.carmignac.com.



CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG

City Link, 7, rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 70 60 1 – Fax : (+352) 46 70 60 30

Filiale de Carmignac Gestion

Société de Gestion soumise au Chapitre 15 de la Loi de 2010 et supervisée par la CSSF

Société anonyme (S.A.) dont le capital social s'élève à 23.000.000 EUR et est entièrement libéré – R.C.S. Luxembourg
B 67549

www.carmignac.com